



Outils et appui à l'évaluation mi-parcours de la charte du parc national des Écrins

Aurélie Payan

► To cite this version:

Aurélie Payan. Outils et appui à l'évaluation mi-parcours de la charte du parc national des Écrins. Biodiversité et Ecologie. 2018. dumas-02965681

HAL Id: dumas-02965681

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02965681>

Submitted on 22 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Montpellier SupAgro

Spécialisation : Territoires, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs
(TERPPA)

Outils et appui à l'évaluation mi-parcours de la charte du parc national des Écrins



Photo issue de la photothèque du parc

par Aurélie Payan

Année de soutenance : 2018

Organisme d'accueil : Parc national des Écrins

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Montpellier SupAgro

Spécialisation : Territoires, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs
(TERPPA)

Outils et appui à l'évaluation mi-parcours de la charte du parc national des Écrins

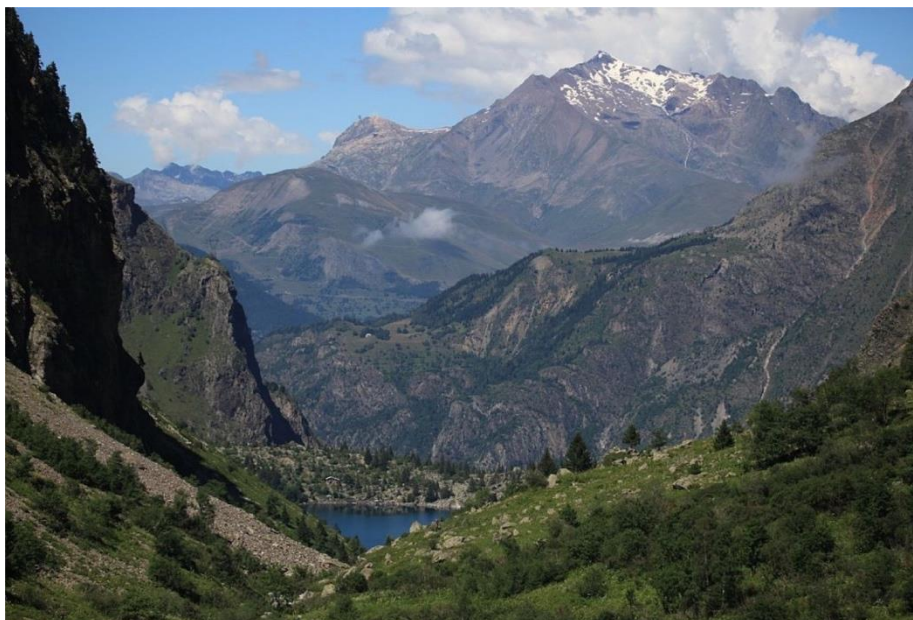


Photo issue de la photothèque du parc

par Aurélie Payan

Année de soutenance : 2018

Mémoire préparé sous la direction de :

Gwenolé Le Velly

Présenté le : 31 août 2018 à Montpellier

devant le jury composé de :

- Gwenolé Le Velly
- Aurélie Javelle
- Anita Drouet

Maître de stage : Catherine Garin

Organisme d'accueil : Parc national
des Écrins

Résumé

En 2006, la loi relative aux parcs nationaux de France conduit à la mise en place d'une charte à l'image de celles des parcs naturels régionaux. Cette charte lie les acteurs du territoire au sein d'un projet collectif pour une période de 15 ans. La charte est mise en œuvre via des conventions d'application qui formalisent les partenariats existants et à venir, entre les communes adhérentes ainsi que d'autres acteurs et le Parc. Ces conventions soulignent un engagement mutuel des deux côtés : le Parc accompagne les communes sur des projets tandis que les communes associent ce dernier en amont, dès les premières étapes du projet.

Le parc national des Écrins, l'un des trois parcs alpins créé en 1973, élabore sa charte dès 2012. Actuellement, cette charte fait l'objet d'une évaluation intermédiaire qui a pour objectif d'évaluer l'ensemble des actions qui contribuent à sa réalisation et d'améliorer sa mise en œuvre. Cette évaluation est externalisée et le bureau d'études sera sélectionné en octobre.

La première étape de mon travail a consisté en l'amélioration du dispositif d'évaluation. J'ai tout d'abord conçu deux outils indispensables à la préparation de l'évaluation qui sont une AFOM (Atouts Faiblesses Forces Opportunités) du territoire ainsi qu'un diagramme des objectifs. Par la suite, j'ai travaillé sur le dispositif d'évaluation qui est constitué d'une base de données. Cette dernière comporte des indicateurs définis au préalable et qui sont associés à des questions évaluatives. Par ailleurs, lors de cette première étape, j'ai également collecté l'ensemble des données quantitatives permettant de renseigner les indicateurs. Pour ce faire, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des agents du Parc national des Écrins ainsi qu'avec des structures partenaires comme l'ONF et les communautés de communes.

Lors de la seconde étape, j'ai participé à l'élaboration du cahier des charges détaillant le calendrier d'actions, les attentes du Parc par rapport à l'évaluation ainsi que les livrables. De plus, j'ai défini et j'ai réalisé les documents annexes à associer au cahier des charges tels que la liste d'acteurs afin que le bureau d'études ait tous les moyens à sa disposition pour pouvoir réaliser l'évaluation.

Enfin, la dernière partie de mon travail, plus analytique, a consisté en l'évaluation de deux thématiques qui sont l'agriculture et les milieux naturels. Dans cette optique, j'ai utilisé la base de données que j'avais complétée au préalable. Pour finir, sur la base de freins ainsi que de leviers évoqués par les différents acteurs rencontrés lors des entretiens, j'ai émis des recommandations.

Mots clés : charte, actions, projets, partenariat, évaluation, Parc national.

Pour citer cet ouvrage : [Payan, Aurélie, (2018). Outils et appui à l'évaluation intermédiaire de la charte du Parc national des Écrins. Mémoire d'Ingénieur Agronome, spécialité TERPPA, Montpellier SupAgro, 95p.]

Abstract

Title: Enhancement of evaluation tools to support the mid-term evaluation of the Ecrins national Park's charter

The French government passed a new law about natural sites classified as national parks in 2006. It invited the local elected representatives to participate in defining the park project: a charter. A consultation process was developed in order to establish collectively a charter. This charter can be defined as a territorial roadmap for the park. In the Ecrins national park, created in 1973 and situated in the south East of France, the charter was definitely drawn up in 2012. It lasts 15 years. In this charter, the Park and territorial actors lead projects together. On the one hand, the Park has to support municipalities in the implementations of their projects and on the other hand municipalities have to foster long-term ties with the Park, involving it in its future projects.

The mid-term evaluation of the charter is going to occur next year in order to ensure that the actions are collectively achieved and determine how it might be better implemented. To ensure external validation of this charter, an annual impact assessment is carried out by an external firm.

The first step of the study consisted in an improvement of the process of evaluation. Firstly, I developed analysis tools needed to begin the evaluation. In others words, I carried out a SWOT analysis (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) of the territory and a diagram which outlines key objectives. Then, I have been working on the proposed evaluation procedure and more precisely on a database. This database contains indicators associated to evaluation questions. The interviews have led me to define new indicators. Moreover, I have collected data necessary to the process of evaluation. In order to do so, I have conducted semi-structured interviews with national Park agents and partner structures (for instance the National Forestry Office).

The second step has been the development of technical specifications containing a calendar with priority actions, the results expected by the national Park and planned deliverables. Moreover, I have defined all documents appended to it such as a list of actors in order to give all indispensable documents to the external consultant.

Finally, I finished my work with a short analysis of two thematic areas: agriculture and natural sites. I used some indicators and I tried to answer evaluative questions associated. Besides, I put forward propositions regarding the contribution of actors to the process of evaluation.

Key words: charter, actions, projects, partnership, evaluation, national Park

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier l'ensemble des agents du parc pour leur accueil, leurs conseils, leur disponibilité et leur enthousiasme. Plus spécialement, je remercie ma tutrice professionnelle Catherine Garin, pour avoir été très présente lors de mon stage, toujours à l'écoute, et avoir tenu compte de mes suggestions. Merci de m'avoir accordé ta confiance pour ce stage. Je tiens également à remercier Isabelle Vidal pour sa gentillesse, son aide ainsi que son cadrage tout au long du stage.

Un merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées lors des entretiens pour leur disponibilité ainsi que leur partage de connaissances.

Merci à Gwenolé Le Velly, mon tuteur pédagogique, qui s'est montré très présent tout au long du stage, pour l'ensemble de ses conseils, pour son travail de correction et pour avoir répondu à l'ensemble de mes questions.

Je tiens à remercier Thierry Durand pour son soutien et son implication dans mon projet professionnel.

Je tiens également à remercier Pascal Saulay qui a partagé son bureau avec moi durant tous ces mois. Merci pour sa bonne humeur et pour tous les carreaux de chocolat !

Un grand merci à Mélanie Duppuï pour ses précieux conseils, ses encouragements et son soutien infailible tout au long de mon parcours d'études.

Un très grand merci à ma famille pour avoir cru en moi tout au long du stage et surtout tout au long de mes études.

Enfin merci aussi à toutes les personnes qui en dehors du cadre du stage m'ont conduit là aujourd'hui, pour leur soutien, leurs conseils, leurs encouragements, leur optimisme, leur énergie...

Table des matières

Résumé	4
Abstract.....	5
Remerciements	6
Table des matières	7
Table des figures.....	8
Table des photos	8
Table des tableaux.....	9
Glossaire.....	10
Sigles et acronymes.....	11
Introduction	12
I. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	13
1. Les Parcs nationaux	13
2. Le Parc national des Écrins.....	15
2.1. Présentation.....	15
2.2 Fonctionnement et organisation administrative.....	16
3. La charte du Parc national des Écrins	17
3.1. Définition.....	17
3.2. Conception et calendrier	17
3.3 Valeur juridique.....	18
3.4. Composition.....	19
3.5 Mise en œuvre.....	21
4. L'évaluation intermédiaire de la charte	21
4.1. Définition générale de l'évaluation.....	21
4.2. Dispositif de l'évaluation de la charte	21
4.3. Pilotage de l'évaluation.....	23
5. Contribution personnelle à l'évaluation.....	23
II. APPUI AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION	25
1. Développement d'outils pour la préparation de l'évaluation.....	25
1.1. L'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM) territoire.....	25
1.2. Le diagramme des objectifs	27
2. Mise en œuvre de l'évaluation : le dispositif d'évaluation	28
2.1. Description du dispositif d'évaluation	28
2.2. Collecte d'informations auprès des agents du Parc.....	30
2.3. Collecte d'informations auprès de partenaires extérieurs.....	31
2.4. Modifications générales apportées à la base de données	34
3. Élaboration du cahier des charges.....	35
4. Développement d'outils complémentaires à l'évaluation.....	37
4.1. EVA : un outil web de pilotage, de suivi et d'évaluation des chartes	37
4.2. Développement du module temps	37
III. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DES RÉALISATIONS	39

1. Milieux naturels	39
1.1. Objectifs et mesures de la charte.....	39
1.2. Évaluation.....	40
1.3. Conclusion.....	43
2. L'agriculture	43
2.1. Objectifs et mesures de la charte.....	43
2.2. Évaluation.....	44
2.3. Conclusion.....	47
3. Regard porté par les structures partenaires	48
3.1. Connaissance de la charte.....	49
3.2. Relations avec le Parc	49
3.3. Perceptions vis à vis du rôle du Parc	49
3.4. Un soutien important du Parc	50
3.5. Des réalisations en adéquation avec les mesures/orientations de la charte.....	50
4. Recommandations.....	50
4.1. Continuer cette démarche avec les EPCI.....	50
4.2. Accroître sa stratégie de communication	51
4.3. Dynamiser son fonctionnement	51
Conclusion.....	52
Bibliographie.....	53
Table des annexes	55
Annexes	56

Table des figures

Figure 1 : Extrait du Code de l'environnement.....	13
Figure 2 : Répartition géographique des différents parcs nationaux français.....	14
Figure 3 : Les différents secteurs propres au parc national des Écrins.....	15
Figure 4 : Organigramme du Parc national des Écrins	16
Figure 5 : Chronologie de l'évaluation	17
Figure 6 : Place de la charte en fonction de la typologie et du processus.....	19
Figure 7 : Extrait du Ministère en charge de l'écologie	21
Figure 8 : Logique d'action : des enjeux aux impacts.....	22
Figure 9 : Récapitulatif de certaines de mes actions	24
Figure 10 : Diagramme des objectifs	27
Figure 11: Schéma de conclusion sur la thématique milieux naturels.....	43
Figure 12 : Schéma de conclusion sur la partie agricole.....	48

Table des photos

Photo 1 : Lagopède alpin (photothèque du Parc)	41
Photo 2 : Cabane héliportable (photothèque du Parc).....	46

Table des tableaux

Tableau 1 : Organisation de la charte	20
Tableau 2 : Critères inhérents à la charte	22
Tableau 3 : AFOM du territoire	26
Tableau 4 : Extrait de la base de données, EPPNE	29
Tableau 5 : Extrait de la base de données, EPPNE	29
Tableau 6 : Extrait de la base de données, EPPNE	30
Tableau 7 : Thématiques abordées au cours des entretiens	32
Tableau 8 : Récapitulatif des objectifs visés et à atteindre	39
Tableau 9 : Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE.....	40
Tableau 10 : Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE.....	41
Tableau 11 : Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE.....	42
Tableau 12 : Récapitulatif des objectifs visés et à atteindre	44
Tableau 13 : Extrait de la base données sur les indicateurs, EPPNE	45
Tableau 14 : Extrait de la base de données de l'EPPNE	46
Tableau 15 : Extrait de la base de données de l'EPPNE	47

Glossaire

Aire d'adhésion : Territoire constitué des communes ayant choisi d'adhérer à la charte du parc national. La délibération est prise par le conseil municipal, une fois la charte approuvée par le Conseil d'administration de l'établissement public du parc puis par décret ministériel. Avant la loi du 14 avril 2006, le terme utilisé était « zone périphérique ».

Aire optimale d'adhésion : Ensemble du territoire constitué de toutes les communes qui ont vocation à adhérer à la charte.

Cairn : La première définition d'un cairn correspond à un amoncellement de pierres que l'on retrouve à proximité des sentiers. Dans le cas de l'évaluation de la charte, les cairns correspondent à des actions ayant été choisies comme des repères de réalisation ainsi que de progression de la charte. Au sein des documents tels que le bilan 2014-2016 de la charte, ces actions sont identifiées par un pictogramme représentant un entassement de pierres, faisant référence à la première définition du cairn.

Écoresponsabilité : Ensemble des démarches publiques et privées visant à réduire les impacts sur l'environnement telles que le développement d'alternatives aux énergies fossiles.

Marque parc national : La marque Esprit parc national est déposée au sein de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). L'utilisation doit respecter les règlements d'usage. De nombreux produits sont référencés tels que des produits agricoles ou des hébergements.

parc national : Il désigne l'espace géographique constitué du cœur ainsi que de l'aire d'adhésion.

Parc national : Il s'agit de l'entité de gestion correspondant à l'établissement public.

Sigles et acronymes

AFB	Agence Française de la Biodiversité
AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
ALCOTRA	Alpes Latines Coopération Transfrontalière
CERPAM	Centres d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
CD	Conseil Départemental
COB	Contrats d'objectifs
CV	Curriculum Vitae
DDT	Direction Départementale des Territoires
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPPNE	Établissement Public du Parc national des Écrins
ETP	Équivalent Temps Plein
FAI	Fédération des Alppages de l'Isère
GTE	Grand Tour des Écrins
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ONF	Office National des Forêts
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POIA	Programme Opérationnel Interrégional des Alpes
RE	Rando Écrins
RI	Réserve Intégrale
RUC	Règlement d'Usage Catégorique
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Introduction

Le concept de parc national émerge aux États-Unis dans les années 1870 et s'appuie sur la notion de *wilderness*, c'est-à-dire la conservation de l'état sauvage. Aujourd'hui, il existe 4 000 parcs à l'échelle mondiale, pour une superficie totale de 4,4 millions de km². En France, dix parcs ont été créés à partir du modèle de parc national français de 1960. Ce modèle proposé se compose de trois zones concentriques emboîtées : des réserves intégrales situées dans une zone centrale fortement réglementée, elle-même contenue dans une zone périphérique où se constituent les partenariats. Ce modèle, perçu comme un espace où seules les prérogatives réglementaires sont appliquées au détriment de l'émergence de démarches partenariales territorialisées, est rapidement bousculé. L'année 2006 est perçue comme un tournant majeur puisque la politique des parcs nationaux est réformée. Tout d'abord, le rôle de ces espaces autrefois limité à la protection des milieux naturels, s'étend aujourd'hui à la préservation des paysages ainsi que du patrimoine culturel. Ensuite, le nombre de sièges attribués aux élus locaux au sein des instances des parcs nationaux augmente. Enfin, cette réforme est à l'origine de la mise en œuvre des chartes, véritables projets communs associant l'État et les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans.

Le Parc national des Écrins, créé en 1973, a validé sa charte le 28 décembre 2012. L'évaluation de la charte répond à une obligation réglementaire qui découle de la réforme des parcs nationaux de France du 14 avril 2006. Le Parc national des Écrins s'est donc fixé comme objectif de réaliser l'évaluation intermédiaire de sa charte, via un prestataire extérieur, courant 2019. L'évaluation des politiques publiques apparaît comme un outil indispensable à toute stratégie. L'analyse des points forts, des difficultés, des échecs et des réussites qui en découlent permet de tendre vers plus d'efficacité ainsi que d'efficience au sein des projets.

Dans cet objectif, le Parc a mis en place un dispositif d'évaluation. Il comporte une base de données rassemblant l'ensemble des indicateurs et les questions évaluatives qui y sont associées. Dans le cadre de mon stage, j'ai ainsi participé à finaliser le dispositif d'évaluation. La première phase s'est organisée autour de l'appropriation de la base de données puis de la collecte des données quantitatives auprès des agents du Parc et des partenaires extérieurs. Au cours de la seconde phase, j'ai participé à l'élaboration du cahier des charges et de l'ensemble des documents nécessaires à l'externalisation de l'évaluation intermédiaire de la charte auprès d'un bureau d'études.

Dans ce mémoire, après une présentation du contexte général de l'étude, j'expose les différentes missions d'appui au processus d'évaluation que j'ai menées. Je détaille l'ensemble des modifications que j'ai apportées au dispositif d'évaluation en insistant sur l'élaboration du cahier des charges. Il s'agit d'un document qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'évaluation. Enfin, je présente une analyse de certaines thématiques vis-à-vis desquelles j'ai collecté les données.

I. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1. Les Parcs nationaux

Les parcs nationaux, créés par la loi n°60-708 du 22 juillet 1960, sont considérés comme des territoires exceptionnels, porteurs de valeurs symboliques très fortes. Ces espaces ont pour objectif la préservation de l'ensemble des ressources qui y sont présentes. Un parc national, tel qu'il est défini dans le Code de l'environnement (figure 1), manifeste une réelle volonté de protéger des espaces à forte valeur naturelle et culturelle tout en contribuant à sensibiliser le public.

« Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. »

Art L331-1 du Code de l'environnement

Figure 1 : Extrait du Code de l'environnement

Chaque parc national correspond à un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre en charge de l'écologie. Tout en étant gérés de manière autonome, les parcs se retrouvent fédérés par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Cette instance permet de maintenir les échanges entre les parcs et de mutualiser les outils nécessaires à la gestion ainsi qu'à la conservation de leurs territoires.

L'évolution des conceptions en matière d'aires protégées ainsi que le processus général de décentralisation qui a lieu depuis quelques années, ont amené à réformer le régime des parcs nationaux. Ainsi, la politique des parcs nationaux a été réformée suite à la loi du 14 avril 2006 en s'inspirant des parcs naturels régionaux.

La gestion des parcs devient moins centralisée, tenant compte et impliquant des compétences dévolues aux collectivités locales.

Cette dernière loi introduit de nouveaux concepts tels que les notions de « *caractère* » et de « *solidarité écologique* ». Elle instaure la mise en place d'une charte élaborée en concertation avec les acteurs du territoire (comme par exemple les communes situées en aire d'adhésion). Ces derniers se situent désormais au premier plan de la gouvernance. Bien que l'État détermine le périmètre effectif du cœur, il ne fait que délimiter celui de l'aire d'adhésion qui dépend du choix des communes « qui ont vocation à faire partie du parc ». Contrairement au Parc national des Cévennes, le Parc national des Écrins n'a pas étendu son aire d'adhésion au-delà du périmètre du parc défini lors de sa création.

Par ailleurs, la loi définit deux zones :

- **l'aire optimale d'adhésion**, zone concernée par la charte et précisée par le décret de

création du parc national des Écrins qui a été modifié en 2009 (décret n°2009-448 du 21 avril 2009). Au sein de cet espace, la charte établit des orientations détaillées en mesures de gestion. Le Parc contribue aux avis sur les SCOT, sur les PLU, sur la publicité¹ et sur les plans de circulation motorisée.

- le **cœur du parc**, zone réglementée au sein de laquelle sont définis des objectifs de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Pour conclure, cette loi de 2006 accroît le rôle des acteurs locaux (surtout les collectivités territoriales) au sein des instances du parc. Les collectivités territoriales participent à l'élaboration de la charte, siègent au conseil d'administration et elles peuvent développer des activités contractuelles avec le Parc si elles ont choisi d'adhérer à la charte. En plus de placer les acteurs locaux en premier plan de la gouvernance, de favoriser le développement de partenariats, la loi prévoit un élargissement des missions au patrimoine culturel et au développement local.

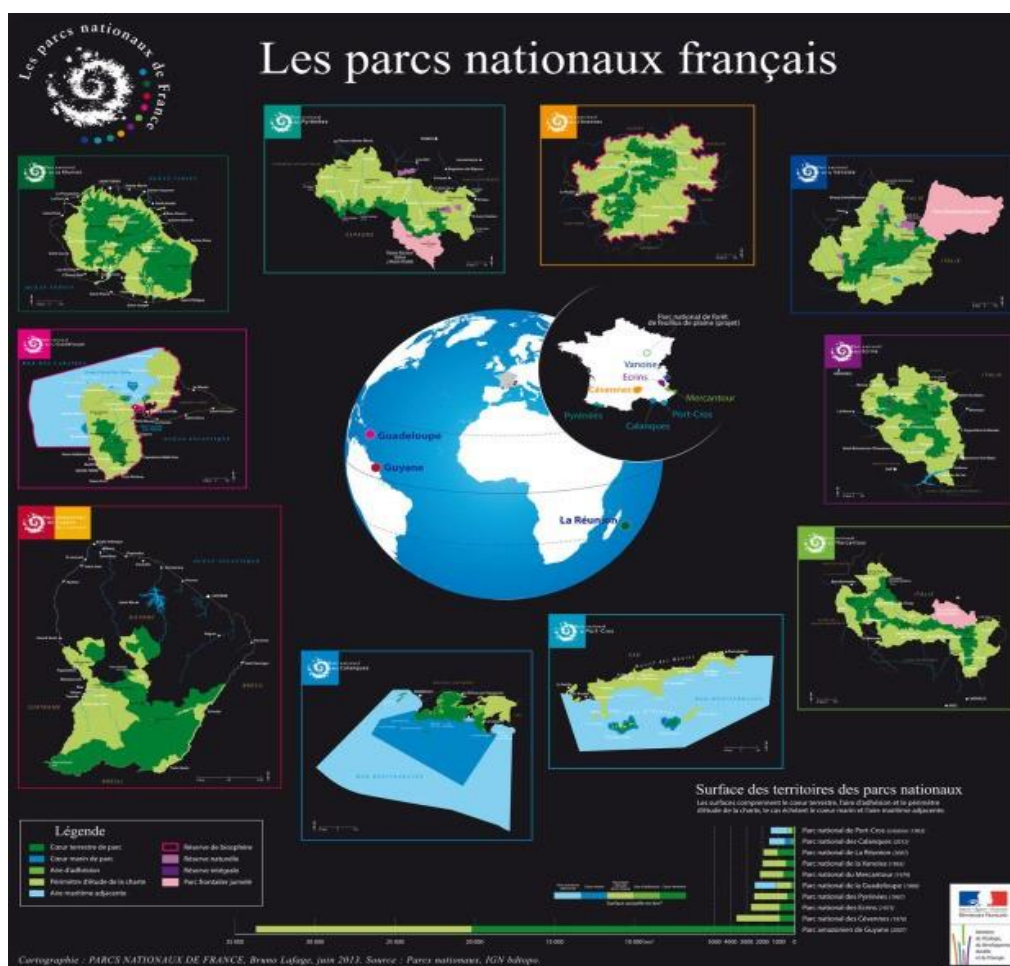


Figure 2 : Répartition géographique des différents parcs nationaux français (Source parcs nationaux)

¹ Si aucun plan local de publicité n'est mis en place, la publicité est interdite.

La France compte actuellement dix parcs nationaux dont sept qui sont situés sur le territoire métropolitain : la Vanoise (1963), Port-Cros (1963), les Pyrénées (1967), les Cévennes (1970), les Écrins (1973), le Mercantour (1979), les Calanques (2012) et trois qui sont situés sur les territoires d'outre-mer : la Guadeloupe (1989), la Guyane (2007) et la Réunion (2007).

Un onzième parc est en création au niveau des forêts de Champagne-Bourgogne (2018-2019).

2. Le Parc national des Écrins

2.1. Présentation

Le parc national des Écrins a été créé le 27 mars 1973 par décret selon les fondements de la loi de 1960 instituant les parcs nationaux. Il est situé au sud-est de la France, son territoire chevauche deux départements : les Hautes-Alpes et l'Isère. Le siège administratif est basé à Gap. Il y loge la direction, le secrétariat général ainsi que les trois services : aménagement, scientifique et communication. Par ailleurs, le territoire est subdivisé en 4 secteurs (Champsaur, la Vallouise-Briançonnais, l'Embrunais et l'Oisans-Valbonnais) qui comportent chacun une équipe de terrain décentralisée.



Figure 3 : Les différents secteurs propres au parc national des Écrins (source EPPNE)

Le parc s'étend sur plus de 270 000 hectares et s'élève de 667 (le Pont du Prêtre) jusqu'à 4102 mètres d'altitude (la Barre des Écrins). Cet espace regroupe une grande diversité de paysages (glaciers, alpages, vallées profondes, forêts, plaines agricoles et urbaines).

Sur ces 270 000 ha, 92 527 ha sont propres à la zone cœur tandis que 178 854 ha se situent en aire optimale d'adhésion. Le territoire du parc s'articule en 7 vallées glaciaires (le Briançonnais, la Vallouise, l'Embrunais, le Champsaur, le Valgaudemar, le Valbonnais et l'Oisans) qui rayonnent autour de la zone cœur (figure 3). Le parc comporte près de 1800 espèces végétales, 75 espèces de mammifères sauvages (chamois, bouquetins, et mouflons), 235 espèces d'oiseaux, 13 espèces de reptiles, 20 espèces de poissons et 10 espèces d'amphibiens.

En matière agricole, près de la moitié de la surface est valorisée avec 26 000 ha de surface agricole utile et 113 000 ha de domaine pastoral d'estive. L'élevage ovin y est prédominant, suivi par l'élevage bovin et enfin caprin.

2.2 Fonctionnement et organisation administrative

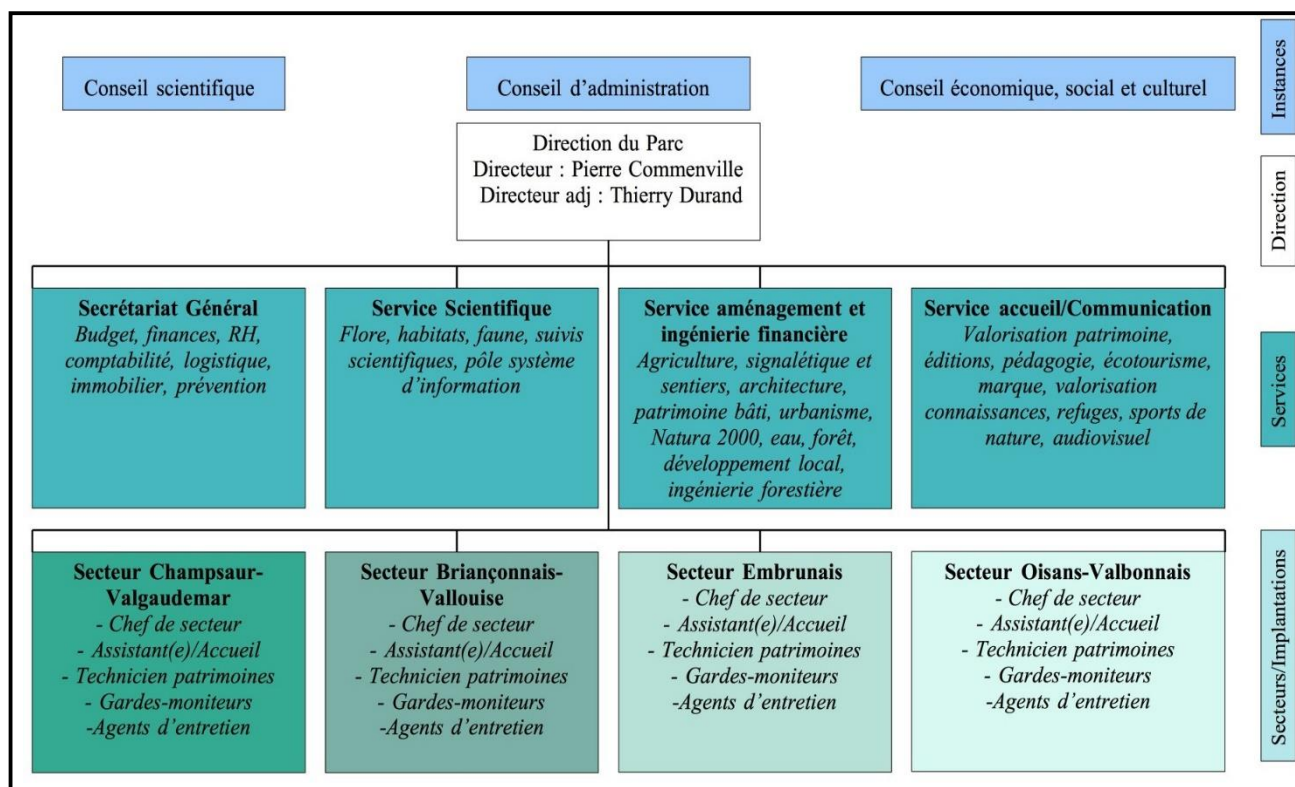


Figure 4 : Organigramme du Parc national des Écrins

L'Établissement Public du Parc national des Écrins (EPPNE) est organisé en plusieurs services (figure 4). Le territoire est organisé en quatre secteurs, chacun disposant d'une maison de Parc et de gardes-moniteurs. De plus, le Parc est constitué de différentes instances :

- le **Conseil d'administration** : celui-ci rassemble 52 membres dont les acteurs du territoire (élus, autres personnes qualifiées). Il arrête la politique du Parc national.
- le **Conseil scientifique** : ce dernier est composé d'une vingtaine de membres. Il s'agit

d'une instance de conseil dont l'avis est obligatoire pour tous les travaux qui concernent le cœur du parc.

- le **Conseil économique, social et culturel** : il a été créé suite à la loi de 2006. Il s'agit d'un lieu de concertation et débat rassemblant des membres du conseil d'administration et d'autres personnalités.

3. La charte du Parc national des Écrins

3.1. Définition

La charte, issue de la loi de 2006 correspond à un outil de gestion du Parc national. Elle exprime un projet commun de territoire autour du développement durable, de la protection et de la valorisation des patrimoines naturels, culturels ainsi que paysagers. Elle fédère ainsi un ensemble d'acteurs (collectivités territoriales, partenaires socioprofessionnels).

3.2. Conception et calendrier

En premier lieu, le projet de charte a été élaboré par le Parc et ses partenaires via l'organisation de nombreuses réunions thématiques. Il a notamment été présenté aux conseils municipaux des communes qui ont délibéré une à une pour son adoption. Les groupements intercommunaux ont quant à eux donné un avis simple.



Figure 5 : Chronologie de l'évaluation

La charte du parc a été approuvée par le Conseil d'Administration le 9 mars 2012. Elle est définie pour une période de 15 ans. Les communes n'ayant pas adhéré lors de la première sollicitation avaient la possibilité d'adhérer au terme d'une période de 3 ans suivant l'approbation de la charte, soit au plus tard le 28 décembre 2015.

3.3 Valeur juridique

Sa portée juridique, telle que définie par le Code de l'environnement, diffère entre le cœur et l'aire d'adhésion. Pour le cœur, elle définit des objectifs de protection (tableau 1) et précise la réglementation applicable telle qu'elle a été fixée par le décret du 21 avril 2009. Le cœur ne peut être sujet à aucune modification sauf autorisation spéciale de l'établissement. Toute utilisation d'hélicoptère, nécessaire par exemple à la réalisation d'un documentaire, requiert une autorisation de survol accordée par le Parc. Pour l'aire d'adhésion, la charte détermine les orientations du projet de développement durable qui engage l'ensemble des communes ayant adhéré à la charte du parc, soit 90 % des communes du territoire.

La charte rappelle et définit des règles qui s'inscrivent dans la hiérarchie des normes spécifique aux parcs. Ces règles ont une valeur supérieure aux normes de « droit commun » (Code de l'urbanisme, Code du patrimoine, Code forestier, Code de l'environnement) applicables sur le territoire du parc.

Ainsi par exemple d'après l'article L313-3-III du Code de l'environnement, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les orientations de la charte. La charte du parc s'impose au SCOT et lorsqu'une commune travaille sur la planification urbaine (et notamment le PLU), elle doit associer le Parc et intégrer la charte.

Deux autres contraintes réglementaires relatives à l'adhésion, en dehors des documents d'urbanisme cités précédemment, concernent la publicité ainsi que la circulation motorisée. Au sein du territoire couvert par le parc, la publicité est interdite au sein des agglomérations. Elle n'est autorisée que dans le cadre d'un règlement local de publicité. Le Parc s'engage à accompagner les communes souhaitant mettre en place ce règlement.

Par rapport à la circulation motorisée, les communes situées en aire d'adhésion doivent élaborer un plan de circulation motorisée. Ce dernier établit des règles de circulation des véhicules à moteur au sein des voies et des chemins communaux. Le Parc peut les accompagner dans cette démarche.

Pour conclure, la charte correspond à un **outil hybride**, disposant à la fois d'une partie réglementaire et d'une partie contractuelle (figure 6) qui s'inscrivent aussi bien dans un processus ascendant que descendant (N. Alban, G. Hubert, 2013). Le schéma ci-dessous situe la charte en fonction de la typologie (norme- projet) et du processus (ascendant-descendant).

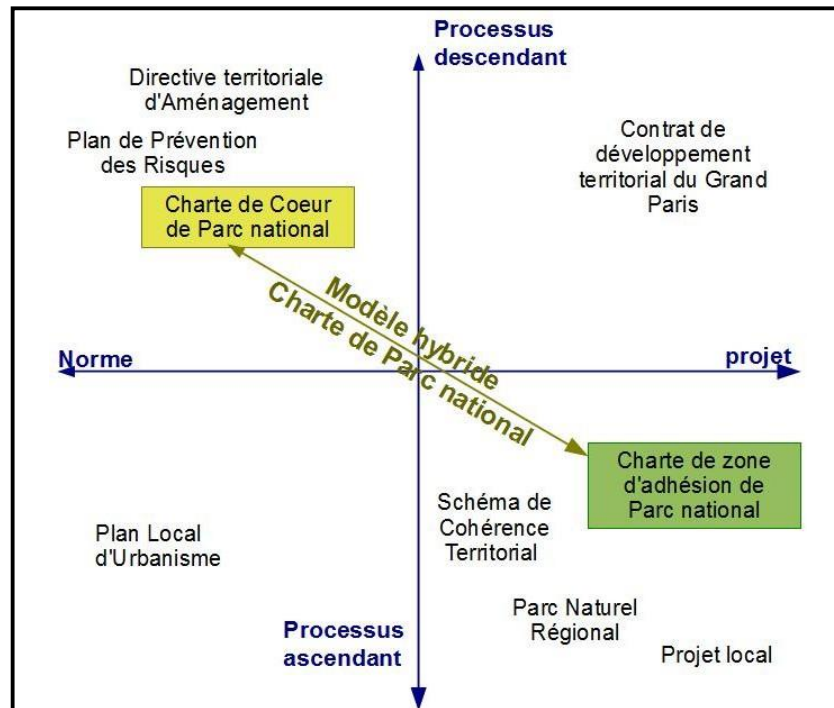


Figure 6 : Place de la charte en fonction de la typologie (norme-projet) et du processus (ascendant-descendant) (Source : N. Alban, G. Hubert, 2013).

3.4. Composition

La charte est constituée en premier lieu d'un diagnostic territorial centré sur les dimensions socio-économiques, environnementales et techniques. Ce diagnostic se conclue par la définition d'enjeux territoriaux ainsi que par une cartographie des vocations du territoire. Cette dernière traduit l'engagement de l'EPPNE et des communes adhérentes par rapport aux principaux enjeux. Dans le but de répondre à ces enjeux, la charte est composée de 17 orientations pour l'aire d'adhésion et de 7 objectifs spécifiques au cœur de parc. Les orientations sont constituées par 76 mesures et les objectifs par 22 modalités réglementaires qui devraient permettre une fois réalisées, d'atteindre les résultats escomptés.

Un chapitre final précise les modalités de gouvernance pour le pilotage de la charte qui est assuré par le Conseil scientifique, le Conseil économique, social et culturel, le Conseil d'administration et la direction de l'EPPNE. Il détaille d'autre part le dispositif nécessaire à la conduite de l'évaluation.

Ambition Cadre : Des valeurs et des projets partagés	
Axe 1 : Ambition de développer un espace de culture vivante et partagée	Axe 2 : Ambition de représenter un cadre de vie de qualité
Orientation 1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions Orientation 2. Faire vivre une culture commune Orientation 3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire Orientation 4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés	Orientation 1. Aménager un territoire durable Orientation 2. Préserver et valoriser le patrimoine le bâti rural Orientation 3. Développer l'écoresponsabilité
Axe 3 : Ambition de respecter les ressources et les patrimoines, ainsi que la valorisation des savoir-faire	Axe 4 : Ambition d'accueillir le public et la découverte du territoire
Orientation 1. Maintenir les paysages remarquables Orientation 2. Préserver les milieux naturels et les espèces Orientation 3. Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité Orientation 4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés Orientation 5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception Orientation 6. Soutenir la gestion globale des alpages	Orientation 1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire Orientation 2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil Orientation 3. Développer le partenariat avec les stations touristiques Orientation 4. Partager et valoriser l'image « Parc national »
Objectifs pour le cœur du parc	
Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance Objectif 2. Préserver le patrimoine du cœur Objectif 3. Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur Objectif 4. Faire du cœur un espace d'écoresponsabilité Objectif 5. Conserver les paysages, les milieux, et les espèces du cœur Objectif 6. Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières Objectif 7. Organiser la découverte du cœur	

Tableau 1 : Organisation de la charte

3.5 Mise en œuvre

Le partenariat entre les acteurs (principalement les communes) et le Parc, se traduit par la mise en place de conventions d'application. Au sein de ces conventions, le Parc s'engage à accompagner la commune sur des projets tandis que la commune s'engage à associer le Parc en amont, dès la réflexion sur ses projets.

La liste des opérations prévues pour une période de trois ans est jointe à ces conventions. Ces opérations constituent le programme d'actions triennal. Les actions peuvent, par exemple, concerner la rénovation des fours de village, le suivi des alpages ou encore la sensibilisation des scolaires. Dans certains cas, le Parc assure la maîtrise d'ouvrage tandis que pour d'autres cas, il intervient en tant que partenaire technique, partenaire financier ou simplement en tant que personne publique consultée.

La mise en œuvre de la charte s'effectue au travers des programmes d'actions triennaux définis par les partenaires impliqués. L'outil de gestion de projet EVA assure le suivi de la réalisation de ces programmes.

4. L'évaluation intermédiaire de la charte

4.1. Définition générale de l'évaluation

L'évaluation est une étape essentielle dans tout projet ou toute politique publique, qui rend compte des actions effectuées et de l'investissement financier ainsi qu'humain mis en place.

« L'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population. Elle doit également être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et de permettre leur évolution ».

Figure 7 : Extrait du Ministère en charge de l'écologie

4.2. Dispositif de l'évaluation de la charte

Au cours de ce stage, j'ai pris part au dispositif d'évaluation intermédiaire de la charte, qui doit avoir lieu en 2019. Cette évaluation a été demandée par le Conseil d'État.

Son but est de permettre le suivi de la charte, d'infléchir ainsi que d'améliorer sa mise en œuvre.

Un point de vigilance a été de bien distinguer l'évaluation de la charte de l'évaluation du Parc en tant que structure. Il ne s'agit pas d'une auto-évaluation de l'action du Parc.

La logique d'action, en partant des enjeux du territoire jusqu'à l'analyse des impacts, se décompose selon le schéma suivant :

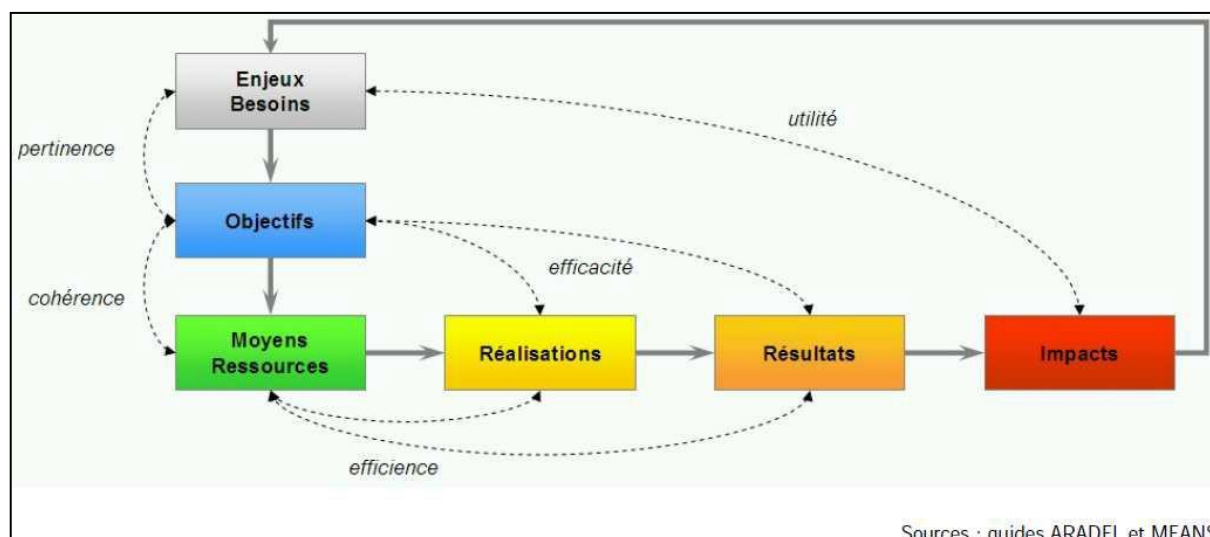


Figure 8 : Logique d'action : des enjeux aux impacts

Ce schéma permet d'illustrer les critères tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité et la cohérence (tableau 2) qui relient les enjeux, les objectifs ainsi que les moyens aux réalisations, aux résultats et aux impacts.

- ❖ **Réalisations** : ensemble de ce qui est financé et accompli avec les moyens alloués (correspondent aux actions) ;
- ❖ **Résultats** : cela correspond à tout ce qui est observable lorsque l'action est terminée (correspondent aux objectifs opérationnels) ;
- ❖ **Impacts** : conséquences qui apparaissent une fois les actions terminées (correspondent aux objectifs stratégiques).

Les critères choisis pour l'évaluation de la charte, que l'on retrouve au sein de la figure 8 sont décrits dans le tableau suivant :

Critères inhérents au suivi de la charte	Critères inhérents à l'amélioration de la charte
Efficacité des acteurs du territoire à mettre en œuvre les mesures de la charte Utilité de ces mesures pour assurer la progression sur les orientations/objectifs de la charte Efficience des moyens (humains, financiers) déployés	Pertinence des orientations/objectifs au regard des enjeux du territoire Cohérence des orientations/objectifs par rapport aux attentes des acteurs locaux (cohérence interne) et par rapport aux politiques régionales, nationales et européennes (cohérence externe)

Tableau 2 : Critères inhérents à la charte

Le suivi régulier de la charte est essentiel dans la mesure où cela apporte de la précision à l'évaluation. Au cours de cette évaluation, 12 cairns ont été définis comme sujets de référence. Ils sont utilisés pour évaluer la progression des objectifs/orientations de la charte. Ils seront l'objet d'études d'impacts spécifiques en 2027, au cours de l'évaluation finale. Le suivi des activités menées dans la Réserve Intégrale du Lauvitel est par exemple un cairn.

La charte du Parc est évaluée selon deux niveaux :

- niveau **stratégique** : afin de savoir d'une part si la charte tient compte des enjeux réels du territoire et d'autre part si le projet est cohérent et pertinent ;
- niveau **opérationnel** : afin de savoir si les projets menés dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels ont permis d'atteindre les objectifs.

4.3. Pilotage de l'évaluation

Un comité d'évaluation et de suivi de la charte a été créé et il comprend :

- deux personnes désignées par le Conseil d'administration ;
- deux personnes désignées par le Conseil scientifiques ;
- deux personnes désignées par le Conseil économique, social et culturel ;
- deux personnes désignées par l'association des élus du Parc national des Écrins.

L'évaluation intermédiaire est externalisée, elle va être confiée à un bureau d'études.

5. Contribution personnelle à l'évaluation

La mise en place du dispositif d'évaluation a été amorcée bien avant mon arrivée. Le stage de l'année dernière a permis de le consolider et de travailler sur le choix des indicateurs ainsi que des questions évaluatives. Ainsi à mon arrivée, le dispositif comprenait une série d'indicateurs, définis mais non renseignés, associée à une série de questions évaluatives.

L'objectif de ce stage était de proposer à l'équipe du Parc national des Écrins un appui méthodologique à l'évaluation intermédiaire de la charte. Ma mission se situe en amont de l'évaluation, durant sa phase de préparation.

J'ai ainsi organisé la collecte des données avec les différents agents, j'ai élaboré certains outils méthodologiques (schémas, tableaux d'analyses, diagramme des objectifs, guides d'entretiens). De plus, j'ai participé en collaboration avec ma tutrice de stage à l'élaboration du cahier des charges. L'ensemble du travail mené sera utilisé comme outil de base par le bureau d'études.

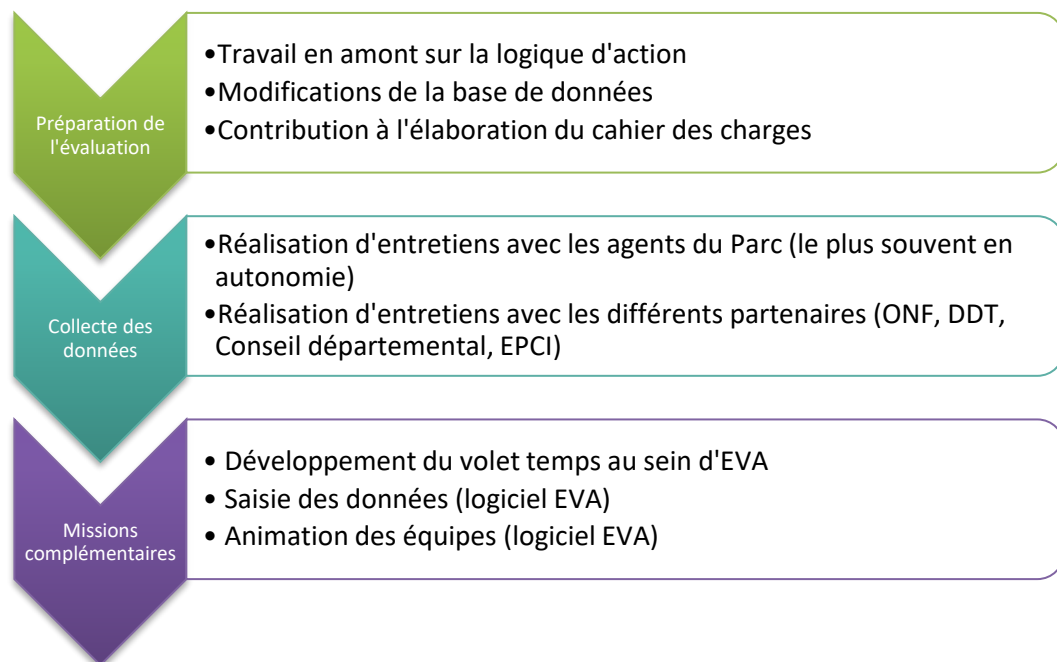


Figure 9 : Récapitulatif de certaines de mes actions

Par ailleurs, j'ai été impliquée dans d'autres missions complémentaires concernant le logiciel EVA. J'ai notamment travaillé sur le module temps.

N'ayant pas l'opportunité de prendre part au travail d'analyse qui sera mené à la suite de mon stage par un bureau d'études, j'ai souhaité inclure dans mon rapport un début d'analyse. Ainsi la dernière partie de mon rapport présente une analyse de deux thématiques : les milieux naturels ainsi que l'agriculture.

II. APPUI AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Lorsque je suis arrivée au sein du Parc, ma principale mission a été de fournir un appui au dispositif d'évaluation qui avait été élaboré. L'objectif a été de consolider ce dispositif ainsi que de préparer la commande publique via l'élaboration d'un cahier des charges associant le Parc au futur bureau d'études qui sera en charge de l'évaluation.

1. Développement d'outils pour la préparation de l'évaluation

La première phase de ma mission a consisté en une analyse du territoire ainsi qu'en une analyse de la logique d'intervention. Ce travail s'est principalement appuyé sur :

- la charte du parc national des Écrins ;
- le bilan 2014-2016 : la charte en actions ;
- les rapports d'activités 2012-2018 ;
- les Contrats d'Objectifs (COB) 2012-2018.

Un **contrat d'objectifs** matérialise les engagements qui se déclinent en grandes orientations entre le responsable du Parc et l'État. Le Parc s'engage à atteindre les objectifs fixés tandis que l'État s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires. Les présents contrats sont signés pour une période de 3 ans.

1.1. L'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM) territoire

La première partie de la charte comporte un diagnostic du territoire détaillant l'ensemble des éléments constitutifs du caractère du parc. À partir de ce diagnostic et dans un objectif de suivi de ce diagnostic, j'ai réalisé une AFOM du territoire. Cet outil d'analyse permet d'étudier les atouts et les faiblesses d'un territoire ainsi que les opportunités et les menaces liées à son environnement.

Ce travail vise bien à consolider le dispositif d'évaluation puisqu'il permettra de suivre l'évolution des enjeux sur le territoire du parc. La comparaison de cette AFOM avec une future AFOM, lors de l'évaluation finale en 2027, permettra de relier les actions ayant eu lieu sur le territoire à l'évolution du territoire. Le contexte et les enjeux du territoire sont des facteurs déterminants dans l'analyse de la pertinence de certaines orientations en aire d'adhésion.

ATOUTS	FAIBLESSES
Un environnement remarquable (milieux, biodiversité) Disponibilité de la ressource en eau (omniprésence de l'eau en altitude) Agriculture de caractère avec une diversification des systèmes de production Un marché du travail peu tendu (stations de ski, etc.) Fort attrait touristique Réseau d'entreprises et tissu associatif dynamiques Forte attractivité du territoire Savoir-faire ancrés dans la culture montagnarde (alpinisme, refuges d'altitude) Gouvernance locale de projets multi-acteurs Réseau d'acteurs dynamique pour l'éducation, la sensibilisation et la formation au développement durable	Accès difficile à certaines ressources Présence de nombreux risques naturels (crues, avalanches) Multiplicité des gestionnaires et des propriétaires fonciers Territoire isolé, éloigné de grandes agglomérations et se trouvant sur deux départements (05, 38) et deux régions Manque d'autonomie énergétique Nombreux déplacements voiture (domicile-travail) Situation de dépendance de l'emploi vers l'extérieur (plus de sortants que d'entrants) La moitié des communes du territoire ne disposent d'aucun service courant à la population Faible structuration des filières agricoles Cohabitation difficile entre espèces domestiques et sauvages Multiplicité des acteurs et des interlocuteurs Des réseaux d'informations qui se superposent
OPPORTUNITÉS	MENACES
La dynamique des politiques publiques (nationales, européennes) en faveur de la protection de la biodiversité et des espaces naturels Des schémas de cohérence territoriale dotés de trames vertes et bleues Partenariats avec l'Italie : pays limitrophe Mise en place d'une gestion partenariale et concertée des ressources Dynamisme public et associatif pour la conservation du patrimoine Apports migratoires (solde migratoire positif qui assure presque exclusivement la croissance démographique) Concentration en un même lieu des pôles d'activités et des pôles de consommation de biens et de services Situation géographique (deux régions) ce qui multiplie le nombre de partenaires Participation au réseau inter-Parcs Sentiment fort des habitants d'appartenance au territoire Développement d'initiatives locales (inventaire, protection du patrimoine)	Fréquentations estivales (été et hiver) « de masse » Évolution de l'usage du territoire (gestion sylvicole, pression accrue de la transhumance, urbanisation rapide et croissante) Fort développement démographique sans adaptation des services proposés Vieillesse de la population : la moitié des communes du parc ont une population vieillissante Accumulation d'aménagements dégradant le paysage Perte d'identité rurale du tissu socio-économique Insuffisance de gestion concertée (alpages, etc.) Non prise en compte des acteurs du territoire et des citoyens dans l'élaboration de projets du territoire Dégradation de l'environnement (cueillettes, pillages) Information transmise souvent incomplète

Tableau 3 : AFOM du territoire

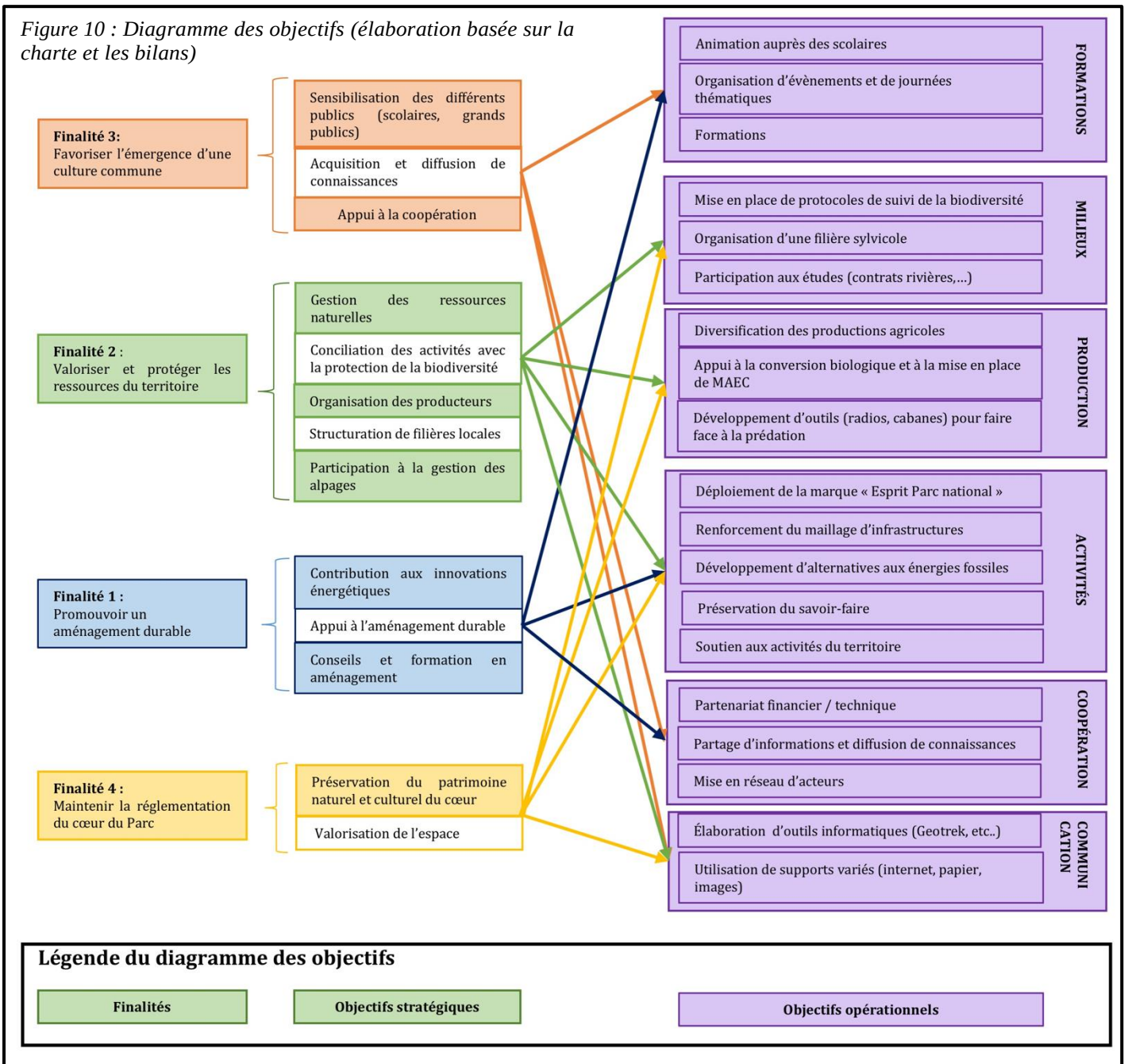
1.2. Le diagramme des objectifs

Ce diagramme fait partie du processus d'élaboration de la politique et constitue un élément constitutif de l'évaluation *ex ante*. Cependant, ce graphique n'ayant pas été conçu au cours de cette période, je l'ai « reconstitué » durant l'évaluation intermédiaire.

Cet outil permet :

- l'identification des finalités qui correspondent aux ambitions générales de la charte (effets à long-terme) ;
- la hiérarchisation des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels.

Figure 10 : Diagramme des objectifs (élaboration basée sur la charte et les bilans)



Les objectifs stratégiques constituent des déclinaisons des finalités selon plusieurs axes d'intervention. Les objectifs opérationnels correspondent à des déclinaisons de résultats nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques.

2. Mise en œuvre de l'évaluation : le dispositif d'évaluation

2.1. Description du dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation de la charte du parc national des Écrins comprend :

- **des questions évaluatives** qui traduisent les objectifs de la charte ;
- **des indicateurs** : des variables apportant une information quantifiée et intégrée sur un phénomène.

Trois types d'indicateurs ont été utilisés :

- (1) *des indicateurs de réalisation* nécessaires pour évaluer l'accomplissement des mesures de la charte ;
- (2) *des indicateurs de résultats*, rendant compte de la progression des objectifs/orientations de la charte ;
- (3) *des indicateurs de moyens* qui permettent de connaître les moyens humains et financiers ayant été attribués pour les résultats ainsi que les réalisations obtenus.

Ce dispositif prend la forme d'une **base de données**. Elle est constituée de plusieurs séries de colonnes, dont je vais expliciter l'organisation en prenant comme exemple l'indicateur ci-dessous :

« **Nombre de visites sur les plateformes tout public (internet) « Biodiv'écins, Géol'écins, Rando'écins, Biodiv'sport, ... »** »

Elle se compose de la façon suivante :

- ❖ une première série qui regroupe les **modalités** de chaque indicateur (méthode de calcul, définition de l'indicateur, etc.)

Libellé de l'indicateur	Nombre de visites sur les plate-formes tout public (internet) « Biodiv'écins, Géol'écins, Rando'écins (RE), Biodiv'sport, ... »
Définition de l'indicateur	Cet indicateur d'audimétrie suit la fréquentation globale des plateformes et des outils de partage d'information au grand public. Ces plateformes rendent publiques des informations intégrées dans les bases de données de l'EPPNE (Geonature, Geotrek, Geosite, etc.). On souhaite suivre ici l'audience de ces outils de communication, c'est à dire l'ensemble des individus exposés sur chaque plateforme (à préciser dans l'appréciation qualitative). L'appréciation qualitative pourra aussi préciser d'autres paramètres mesurables comme le temps moyen des visites afin d'affiner l'appréciation de l'indicateur.

Unité	Nombre (chiffre)
Méthode de calcul possible	Taux de variation (%) = (valeur absolue de la différence du nombre de visiteurs cette année et l'année dernière) * 100 / somme totale des visiteurs de cette année et de l'année dernière
Source de la donnée	EPPNE
Service concerné	Pôle informatique
Personne physique ou morale responsable	Camille Monchicourt

Tableau 4 : Extrait de la base de données, EPPNE

- ❖ une seconde série de colonnes constituant un ensemble d'**informations de référencement** (chaque indicateur est rattaché à des notions constantes telles que les orientations/objectifs et les thématiques inter-parcs).

Priorisation	1
Typologie d'indicateurs	Résultat
Axes	Axe 1 : Pour un espace de culture vivante et partagée
Mesures	1.1.5 : Faciliter le partage de l'information
Mesures cœur du Parc	
Cairns	Analyse d'outils de partage d'information en « opensource », étude de cas de Geotrek
Questions évaluatives	Comment a évolué l'acquisition et la mise à disposition des connaissances sur les thématiques inter-parcs relatives au patrimoine naturel et à la socio-économie ? Quelles sont les réalisations notamment d'outils pour rendre l'information accessible au grand public ?
Thématiques inter-parcs	Formation – Scolarisation – Éducation à l'environnement
Mots-clés de l'orientation	nature, faune, flore, milieux, données, changement climatique, société, anthropiques, programmes de recherche, scientifique, outils, information
Périodicité-pas de temps	Suivi annuel
Lien au COB	1-2 – Administration et diffusion des connaissances

Tableau 5 : Extrait de la base de données, EPPNE



- ❖ une troisième série de colonnes relative à la **collecte quantitative des données** allant de 2012 à 2017 (date de remplissage, personne concernée, commentaires et interprétations des données, pictogramme de satisfaction).

Date de remplissage	18/04/2018
Valeur 2012 → 2017	0 ; 24777; 89912; 142410 ; 187877; 235313
Liste d'acteurs impliqués	le pôle SI, les chargés de mission concernés, les garde-moniteurs qui saisissent les données
Moyens humains	Réalisation technique : Système Informatique Possibilité de travailler avec un prestataire informatique
Moyens financiers	Développement de l'outil : 10 000-20 000 euros Autres années : 5000 euros par an toute application confondue (temps agent compris)
Pictogramme de satisfaction	4/6
Interprétation	Les différents portails web connaissent une augmentation régulière de leur trafic. Mais les hausses significatives sont surtout liées à la mise en ligne de nouveaux portails. Certains portails web (RE et Grand Tour des Écrins (GTE)) sont accompagnés d'une application mobile
Commentaires	Plus il y a de nouvelles plateformes, plus le nombre de visites s'accroît, augmentant ainsi le partage d'informations. Biodiv Ecrins a été créé fin 2016 et Bouquetin fin 2013.

Tableau 6 : Extrait de la base de données, EPPNE

Une limite à ce dispositif concerne le manque de données spécifiques aux moyens humains et financiers. Il aurait été intéressant d'avoir pour chaque indicateur, le nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) concerné ainsi que le budget concerné. Cependant, ces données n'ont pas pu être fournies par les agents lors des entretiens menés.

2.2. Collecte d'informations auprès des agents du Parc

Une fois ce tableau de bord en mains, j'ai entrepris le remplissage ainsi que la modification des indicateurs. Pour ce faire, j'ai organisé des entretiens semi-directifs avec les chargés de missions de chaque service de l'EPPNE. L'objectif de chaque entretien semi-directif a été, dans un premier temps, de valider les indicateurs propres à chaque agent tout en y apportant des modifications (en supprimant ou en créant de nouveaux indicateurs). Dans un second temps, mon rôle a été de collecter des données quantitatives et d'y associer une interprétation qualitative.

Cette étape de collecte de données s'est révélée être essentielle et s'est souvent traduite par la réalisation de deux entretiens par agent. En effet, lors du premier entretien, j'ai été amenée en collaboration avec les différents agents, à modifier et à redéfinir certains indicateurs afin qu'ils

puissent être renseignés de manière régulière. Il est essentiel pour un agent de pouvoir compléter cette donnée assez facilement et de manière annuelle. Ainsi, j'ai souvent remplacé des indicateurs, tout en respectant les critères de l'indicateur et son lien avec les questions évaluatives, car leur suivi ne pouvait pas être assuré de manière régulière.

Lors du second entretien, j'ai accompagné chaque agent dans l'analyse des données annuelles renseignées. Chaque agent devait rédiger une interprétation et un commentaire pour chaque indicateur.

Il s'est avéré que certains indicateurs n'allaient pas, tels que le *nombre d'itinéraires de randonnées de qualité*. En effet, le terme qualité n'étant pas neutre, l'indicateur pouvait être interprété de manière subjective. La qualité peut référer à l'entretien de l'itinéraire, à la longueur du sentier, à l'environnement qu'il traverse. Ainsi, l'indicateur n'était pas assez spécifique.

Un autre exemple d'indicateur dont j'ai été amenée à modifier est le *nombre de personnes touchées par les supports de communication destinés au grand public*. J'ai scindé cet indicateur en deux indicateurs : *nombre de personnes touchées par les supports de communication informatiques destinés au grand public* et *nombre de personnes touchées par le journal du parc (support papier)* afin de distinguer l'évolution des supports de communication développés en fonction de leur format : papier ou informatique.

D'autre part, j'ai créé de nouveaux indicateurs tels que le *nombre d'alpages ayant bénéficié d'un héliportage de cabanes*. Cet indicateur reflète la pression des prédateurs sur la gestion des alpages. Face au coût très élevé de l'héliportage (environ 10 000€) et de la présence du loup, il est intéressant de savoir si ce moyen utilisé va perdurer et ainsi constituer un outil permanent visant à réduire la prédation.

Lors de ce travail, une difficulté rencontrée a été de sauvegarder le tableau de bord tel qu'il avait été conçu, c'est-à-dire associant des indicateurs de réalisation (gestion de projet) à des indicateurs de résultat (suivi et progression des objectifs). De nombreuses actions menées par l'EPPNE ne sont pas associées à des résultats mesurés ce qui constitue un frein pour le suivi des orientations/objectifs de la charte. En outre, ce travail à partir d'un dispositif établi a requis un certain temps d'adaptation et de familiarisation. De plus, cette mission s'est étalée sur plusieurs mois dans la mesure où il fallait voir chaque agent deux fois et organiser ces rencontres en fonction de leur disponibilité.

2.3. Collecte d'informations auprès de partenaires extérieurs

Suite à la collecte de données réalisée avec l'ensemble des agents du Parc, nous nous sommes rendu compte que certaines orientations de la charte étaient relativement peu renseignées par des indicateurs. C'est le cas de deux orientations, d'une part « **Développer l'écoresponsabilité** » et d'autre part « **Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité** ».

De plus, nous avons également souhaité rencontrer l'ensemble des communautés de communes afin d'échanger sur l'ensemble de leurs actions qui contribuent à la réalisation de la charte.

❖ Identification des acteurs à rencontrer

Afin de disposer d'indicateurs, nous avons ainsi rencontré des structures partenaires du Parc :

- la Direction Départementale du Territoire (DDT)
- l'Office National des Forêts (ONF)
- le Conseil départemental (CD)

Nous avons rencontré ces personnes travaillant sur les thématiques sélectionnées ci-dessous (tableau 7) dans l'objectif de réfléchir collectivement sur la définition d'indicateurs pertinents et d'apporter des informations ainsi que des précisions en lien avec les mesures de la charte concernées.

Thème 1 : La filière bois-forêt de montagne
• la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans la gestion courante de la forêt • le développement de modes de débardage² alternatifs • le regroupement d'actions sylvicoles • l'organisation de la filière bois-construction (acteurs, gouvernance, scieries, labels, utilisation du bois) • l'organisation de la filière bois-énergie (acteurs, gouvernance, chaufferie)
Thème 2 : l'énergie
• la sensibilisation aux comportements écoresponsables • le suivi de la consommation en énergie • la promotion de solutions alternatives à la mobilité • les démarches de progrès et mise en place de projets innovants • le recours approprié aux énergies renouvelables

Tableau 7 : Thématiques abordées au cours des entretiens (ONF, DDT, CD)

Par ailleurs, nous avons également conduit en parallèle des entretiens avec les communautés de communes afin d'échanger sur l'ensemble de leurs actions en lien avec la charte et ainsi définir des indicateurs communs. Nous avons rencontré les 7 communautés de communes : du Briançonnais, du Pays des Écrins, de Serre-Ponçon, de la Matheysine, de l'Oisans et du Champsaur-Valgaudemar.

² Le débardage consiste à transporter le bois coupé vers un emplacement de dépôt.

❖ Conduite des entretiens

J'ai ainsi participé aux entretiens semi-directifs avec 22 personnes à la fois sur le département de l'Isère ainsi que sur celui des Hautes-Alpes. Les entretiens semi-directifs ont duré en général de 1h à 1h30.

Selon les personnes rencontrées, certaines thématiques ont été abordées plus précisément. Par exemple, nous avons échangé en particulier avec le Conseil départemental de l'Isère sur la mobilité. À l'opposé, lors des entretiens réalisés avec les communautés de communes, nous avons énuméré l'ensemble des actions qu'elles portent en lien avec chaque orientation de la charte. Nous avons ainsi obtenu une vision globale des compétences ainsi que des projets gérés par chaque communauté de communes sur de nombreuses thématiques.

❖ Apport d'indicateurs et de données qualitatives

L'objectif de ces entretiens était d'enrichir le dispositif d'évaluation par l'ajout d'indicateurs suivis par des structures autres que le Parc. Ainsi, suite aux échanges et à l'ensemble des indicateurs définis, j'ai effectué un tri des indicateurs les plus pertinents et j'ai collecté les données quantitatives annuelles.

Les indicateurs ainsi constitués et concernant précisément les deux orientations sont par exemple :

- *La surface des forêts relevant du régime forestier faisant l'objet d'un document de gestion durable* : cet indicateur renseigne les surfaces forestières ayant un document de gestion de type plan simple de gestion. Il s'agit du pourcentage de surfaces dotées d'un aménagement valide, approuvé par l'État et les communes.
- *Le volume de bois désigné par rapport à la surface en sylviculture* : il s'agit d'un indicateur de gestion forestière qui permet de connaître et de suivre le potentiel de production de bois.

Les indicateurs concernant les communautés de communes sont par exemple :

- *Le nombre de kilomètres de sentiers de randonnée pédestre entretenus et disposant d'une signalétique, gérés par les communautés de communes* : cet indicateur suit le nombre de kilomètres de sentiers gérés par les communautés de communes. Cet indicateur est à analyser en complément de l'indicateur correspondant au nombre de kilomètres de sentiers gérés par le Parc.
- *Le nombre d'actions portées par les communautés de communes contribuant à la réalisation de la charte* : cet indicateur comptabilise annuellement le nombre de fois où la communauté de communes a mis en place un projet toutes thématiques ou mesures de la charte confondues. Il s'agit d'actions complémentaires à celles menées par le Parc.

❖ Difficultés et limites rencontrées

Une difficulté rencontrée lors de ce travail a été de définir des indicateurs homogènes et ayant la même signification au sein des deux départements. Par ailleurs, l'extraction de ces données ne devant pas être perçue comme un travail supplémentaire pour les agents sollicités, nous

avons essayé au mieux de choisir des indicateurs dont la donnée pouvait-être facilement extraite.

Ce travail mené avec les différentes structures a permis d'une part de recueillir des données externes au Parc et d'autre part de consolider la relation existante entre le Parc et la structure rencontrée. Lors de ces entretiens, peu de personnes connaissaient précisément la charte du Parc. Notre rôle a alors été de leur présenter la charte ainsi que les actions qui y sont liées. De plus, au cours de ces échanges, nous avons répondu à de nombreuses interrogations notamment sur le suivi des demandes de subvention.

2.4. Modifications générales apportées à la base de données

Les modifications qui suivent concernent l'ensemble des indicateurs qu'ils soient définis par le Parc ou qu'ils proviennent d'un partenaire ou d'un organisme de référence.

❖ Priorité des indicateurs

Au vu du nombre d'indicateurs très important, j'ai ajouté au sein de la base de données une colonne classant les indicateurs selon un degré de priorité allant de 1 à 3. Seuls les indicateurs de priorité 1 seront utilisés au cours de l'évaluation. Ils sont indispensables à l'évaluation tandis que les indicateurs de priorité 2 apportent un surplus d'information. Leur absence dans le dispositif n'est pas préjudiciable pour le reste de l'évaluation.

❖ Commentaires sur le pictogramme de satisfaction

La base de données comprenait initialement une colonne « pictogramme de satisfaction » qui correspond en fait à une note de 1 à 6 avec 6 la note maximale. Cette note représente l'avis de la personne interrogée quant à la question suivante : « *Pour vous, l'indicateur ainsi que les valeurs qui le qualifient satisfont-ils la mesure XX de la charte ?* »

J'ai ajouté la case commentaires par rapport à ce pictogramme afin d'explicitier la note et ainsi comprendre pourquoi, par exemple, la note est de 1/6 et non de 5/6. Une note sans commentaire peut être difficile voire mal interprétée. L'apport de ces renseignements complémentaires permet d'éviter toute interprétation subjective ou éloignée de la réalité.

❖ Méthode de calcul

De même que précédemment, le tableau de bord disposait initialement d'une méthode de calcul ainsi que de valeurs annuelles 2012-2018 calculées. Or, cette méthode de calcul laissait moins de marge de manœuvre au bureau d'études. En outre, cela pouvait orienter sa démarche.

J'ai suggéré de laisser cette méthode de calcul comme complément d'informations et de fournir les données brutes annuelles. Le bureau d'études sélectionné disposera éventuellement d'une méthode de calcul mais pourra également analyser ces données avec ses propres outils.

❖ Source des données

Au début de ma mission, le dispositif d'évaluation comportait de nombreux indicateurs devant être renseignés auprès de structures partenaires. J'ai effectué un tri de ces indicateurs afin de ne

garder que ceux pertinents. Par ailleurs, j'ai également ajouté des indicateurs définis à partir des entretiens réalisés.

3. Élaboration du cahier des charges

Au cours du stage, j'ai participé à l'élaboration ainsi qu'à la rédaction du cahier des charges puisque cette évaluation va faire l'objet d'un marché public défini par une procédure nationale (code des marchés publics).

D'après l'article 13 du Code des marchés publics, le cahier des charges est un document contractuel qui détermine et précise les conditions dans lesquelles les marchés sont exécutés. Cet outil est très important dans la mesure où il constitue le premier contact entre le maître d'ouvrage public ici le Parc et le prestataire de service : le futur bureau d'études sélectionné.

L'état d'avancement du cahier des charges était présenté lors de réunions avec ma maître de stage, la cheffe du service aménagement ainsi que le directeur du Parc. Ces réunions ont permis de recadrer certains points et de discuter du contenu. Les modifications ont porté principalement sur les parties suivantes :

❖ Les attendus

Ces attendus précisent ce que le bureau d'études devra réaliser dans le délai qui lui sera imparti. Nous avons longuement réfléchi sur le **nombre d'ateliers** et **les personnes à réunir** au sein de ces ateliers qui permettront de valider le constat de l'évaluation et ainsi déboucher sur un consensus. D'autre part, un autre attendu de cette évaluation est la réalisation d'un **scénario de recentrage des priorités** appliqué aux mesures de la charte. Ce scénario devra répondre aux interrogations suivantes : *Quelles sont les mesures qu'il faut renforcer ? Quelles sont celles à limiter ?* Par ailleurs, le bureau d'études devra compléter la base de données déjà existante notamment en proposant une autre méthode de calcul qu'il sera susceptible de d'expliciter par la suite.

❖ Les documents existants et les bilans informationnels

Il s'agit de l'ensemble des documents qui seront fournis en complément au bureau d'études. Ils apportent des précisions qui pourront être utiles pour analyser les données. Le bureau d'études aura donc accès à la base de données, à l'organigramme de l'établissement, aux travaux que j'ai réalisés (AFOM, diagramme d'objectifs), à une liste d'acteurs, à la charte, à la présentation du programme d'actions 2014, au bilan 2014-2016 de la mise en œuvre de la charte, aux rapports d'activités, aux contrats d'objectifs, au rapport de la Cour des comptes ainsi qu'aux numéros de l'Écho des Écrins (journal du parc national des Écrins).

Concernant la liste d'acteurs, j'ai rassemblé les coordonnées des acteurs suivants :

- les acteurs présents au sein du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil Économique Social et Culturel du Parc ;

- les acteurs rencontrés lors des entretiens menés avec les structures suivantes : DDT, Conseils départementaux et l'ONF ;
- les acteurs rencontrés lors des derniers entretiens que nous avons menés avec les communautés de communes.

❖ Les livrables

Ils regroupent l'ensemble des documents que le prestataire devra remettre. Ces derniers sont :

- un document de restitution complet de 80 pages maximum qui devra faire ressortir le bilan 2012-2018 ainsi que les priorités retenues en termes d'orientations/objectifs sur 2019-2027. Le document sera fourni sous format papier et numérique ;
- un document recensant l'ensemble des outils exploités. Il devra y répertorier l'ensemble des méthodes employées (ateliers, animation de groupes, échanges, journées, visites...) ;
- la base de données des indicateurs d'évaluation avec une mention particulière sur les indicateurs relatifs aux priorités retenues ;
- une synthèse communicante destinée à être diffusée auprès du « grand public » (maximum 6 pages) et qui pourra notamment être mis en ligne sur le site de l'EPPNE ;
- une analyse critique du dispositif d'évaluation comprenant éventuellement la reformulation de questions évaluatives et d'indicateurs, sous format papier et numérique.

Il est également notifié que le bureau d'études pourra être amené à intervenir lors de manifestations publiques ou d'autres événements.

❖ Le contenu des offres

Les propositions devront comporter :

- le calendrier prévisionnel de réalisation qui précise les étapes clés ainsi que les réunions avec le comité de pilotage ;
- les méthodologies proposées au regard de l'évaluation attendue ;
- des précisions sur les livrables envisagés ;
- le profil précis et le calendrier de mobilisation de chaque personne de l'équipe intervenant pour cette mission (CV du chef de projet et des chargés d'études) ;
- une proposition commerciale chiffrée avec le détail pour chaque étape.

Une attention particulière sera portée sur les méthodes proposées pour animer les ateliers et assurer l'émergence des priorités pour 2019-2027.

4. Développement d'outils complémentaires à l'évaluation

4.1. EVA : un outil web de pilotage, de suivi et d'évaluation des chartes

Cet outil EVA, qui est commun à l'ensemble des parcs nationaux mais également des parcs naturels régionaux, permet de capitaliser l'ensemble des informations nécessaires au suivi ainsi qu'à l'évaluation de la charte. Il comprend plusieurs modules qu'il est possible de déployer :

- le module évaluation de la charte : *non exploité au sein du Parc* ;
- le module suivi de projets: il renseigne des fiches projets/actions de mise en œuvre de la charte ;
- **le module suivi du temps** : module sur lequel j'ai travaillé ;
- le module suivi budgétaire : il assure la préparation du budget de l'année ;
- le module suivi des conventions : il recense l'ensemble des conventions cadre avec les communes adhérentes ;
- l'annuaire : il permet d'enregistrer les coordonnées des acteurs.

Le logiciel EVA permet de visualiser l'ensemble des activités de l'établissement. Il assure le partage d'informations sur les projets, sur leur état d'avancement ainsi que sur leur budget.

4.2. Développement du module temps

Le module temps permet de suivre le temps, consacré par les agents, aux projets cofinancés de type ALCOTRA (Programme de Coopération Transfrontalière entre la France et l'Italie), POIA (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes) et LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement). D'autre part, cette saisie du temps est également exigée dans le cadre du COB du Parc. Le suivi temps des projets permet de connaître le temps consacré aux différentes thématiques et d'en déduire la proportion du temps de travail.

A l'heure actuelle, le Parc n'exploite pas ce module. Par contre, le suivi temps est renseigné manuellement par chaque agent sur un fichier Excel commun aux différents agents.

Ainsi, développer ce module permettra de gagner du temps, de simplifier la procédure et de se familiariser avec les différentes fonctionnalités de l'outil EVA.

❖ Ma méthodologie

Pour réaliser ce travail, j'ai choisi d'interroger directement d'autres parcs nationaux susceptibles d'utiliser ce module temps. J'ai ainsi contacté :

- Cécile Fierdepied, chargée de mission en ingénierie financière du Parc national de la Vanoise ;
- Laurent Scheyer, directeur adjoint du Parc national du Mercantour.

J'ai ainsi eu l'occasion de discuter avec eux quant à l'utilité de ce volet temps, de comprendre sa fonction et de m'exercer directement sur l'outil, en m'enregistrant sur leur session.

Suite à ces échanges, j'ai effectué des essais de manière autonome afin d'essayer au mieux de tenir compte des difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'utilisation des fiches.

❖ Rédaction de fiches

Afin de permettre l'utilisation de ce module par les différents agents, j'ai réalisé deux fiches guides détaillant l'ensemble des étapes. Bien qu'une démonstration visuelle soit réalisée courant septembre, ces fiches représentent une aide technique, mises à la libre disposition des agents.

Ces fiches explicitent la saisie du temps. La méthode la plus simple concernant les projets cofinancés est de synchroniser la messagerie Zimbra³ des agents du Parc au logiciel EVA. Ainsi lorsque les agents renseignent leur organisation calendaire sur Zimbra, il est possible par synchronisation, de recueillir les données temps dans EVA sur les fiches concernées (par exemple les fiches LIFE).

❖ Limites d'un tel outil

Ce volet temps bien que très utile pour suivre le temps agent sur les projets, présente néanmoins certaines limites :

- les fiches de temps qui peuvent être extraites d'EVA, sous format Excel, doivent être configurées manuellement. Il serait intéressant de modifier la configuration du fichier d'export afin de pouvoir renseigner immédiatement les données voulues ;
- le logiciel EVA ne limite pas les erreurs possibles, c'est pourquoi il faut rester très vigilant. Par exemple, si un agent inscrit 66h au lieu de 6h, et malgré le fait que cela soit supérieur à 24h, la donnée sera enregistrée telle qu'elle. Il faut ainsi que les chefs de services effectuent un suivi hebdomadaire des fiches renseignées afin d'y apporter les corrections nécessaires ;
- les agents doivent renseigner régulièrement leurs fiches temps et ne doivent pas attendre la fin de l'année. Pour ce faire, il faut que les chefs de service s'assurent tous les deux mois de la saisie de la donnée.

Par contre, cet outil présente également des atouts, il permet un gain de temps et une meilleure organisation du rapportage temps. De plus, grâce à ce module, les moyens humains spécifiques à chaque indicateur et employés pour évaluer la charte, pourront être plus facilement renseignés.

³ Zimbra est un logiciel de messagerie open source utilisé par les parcs.

III. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DES RÉALISATIONS

L'évaluation intermédiaire de la charte du parc national des Écrins étant externalisée, j'ai souhaité dans le cadre de ce rapport, participer à un début d'analyse. J'ai ainsi orienté mon analyse par thématique puisque de nombreuses thématiques se retrouvent au sein des axes de la charte.

J'ai choisi deux thématiques : les milieux naturels et l'agriculture car d'une part, de nombreux indicateurs renseignés sont disponibles et d'autre part, leur analyse fait intervenir des données provenant des trois services (le service aménagement, le service scientifique ainsi que le service communication).

Cette analyse sera suivie d'une synthèse des entretiens menés avec les communautés de communes afin de mettre en avant les principales observations. Pour finir, en lien avec cette synthèse, des propositions et des recommandations seront émises.

1. Milieux naturels

1.1. Objectifs et mesures de la charte

Axes	OBJECTIFS		Orientations	
	Objectifs à éviter	Objectifs à atteindre		
Axe 1 : Pour un espace de culture vivante et partagée	Dégradation des milieux naturels	Mieux appréhender son environnement afin de permettre une meilleure prise en compte des richesses ainsi que des enjeux de conservation qui y sont associés Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de préservation	1.1	Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions
Axe 3 : Pour le respect des ressources et du patrimoine			3.2	Préserver les milieux naturels et les espèces
Objectif 1 : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance			3.4	Préserver la ressource en eau et les milieux associés
Objectif 5 : Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur				

Tableau 8 : Récapitulatif des objectifs visés et à atteindre en lien avec les orientations de la charte

1.2. Évaluation

❖ Connaissance

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
1.1 : Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions	Nombre de nouvelles espèces faune-flore observées sur le territoire (dont ATBI)	Cette augmentation entre 2016 et 2017 est expliquée par la venue de spécialistes d'espèces jusque-là non identifiées (Arachnides, mollusques, etc.) dans la réserve intégrale du Lauvitel et par le travail d'un chargé de mission sur les mollusques	3/6
1.1 : Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions	Nombre de visites sur les plateformes tout public (internet) «Biodiv'écrins, Géol'écrins, Rando'écrins, Biodiv'sport, ... »	Plus il y a de nouvelles plateformes, plus le nombre de visites s'accroît, augmentant ainsi le partage d'informations. Biodiv Écrins a été créé que fin 2016	4/6

Tableau 9 : Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE

L'augmentation du nombre de nouvelles espèces observées (tableau 9) s'explique tout d'abord par la conduite de suivis naturalistes avec plusieurs partenaires (Observatoire des galliformes de montagne, chercheurs, etc.).

Ensuite, cet essor s'explique notamment par la venue de scientifiques, dont les travaux de recherche sont spécifiques à certaines espèces jusque-là non identifiées (Arachnides, mollusques) et par le travail du chargé de mission « Faune Invertébrés ». Les invertébrés, les champignons (lichens) et plus largement la biodiversité commune constituent aujourd'hui les nouveaux champs d'exploration. Ces inventaires ont augmenté de manière conséquente à partir de 2015 et se sont consacrés notamment à la microfaune ainsi qu'aux bryophytes⁴.

D'autre part, la réserve intégrale du Lauvitel représente un puissant outil en matière d'apport de connaissances scientifiques puisqu'elle contribue à l'amélioration des connaissances relatives aux milieux terrestres. En 2017, 365 nouvelles espèces ont été identifiées contre 18 en 2012.

La transmission de la connaissance (tableau 9), qu'elle soit scientifique ou empirique, est un enjeu fondamental pour gérer un territoire de manière durable. Cela mérite donc une attention particulière, surtout dans un contexte où les habitants n'ont pas toujours conscience de l'extraordinaire richesse des milieux.

⁴ Il s'agit de végétaux dépourvus de système vasculaire, que l'on nomme également mousses.

❖ Gestion des espaces naturels et des espèces

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
3.2 : Préserver les milieux naturels et les espèces	Niveau d'effort de connaissance sur le lagopède alpin	Malgré les lacunes connues sur la connaissance de l'espèce, l'EPPNE s'est engagé à la fois avec ses propres moyens humains et financiers mais aussi dans le cadre de réseaux et de partenariats, qui ont été créés pour améliorer la connaissance sur le massif	4/6
3.2 : Préserver les milieux naturels et les espèces	Évolution de la population de la Reine des Alpes	Population de l'espèce stable dans le parc. La mission répond correctement à la directive européenne	6/6
3.2 : Préserver les milieux naturels et les espèces	Évolution du maintien des pelouses artico-alpines	Pelouse relativement stable pour le moment, mais assez dégradée. Le suivi sera particulièrement pertinent sur une période plus longue	6/6

Tableau 10: Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE

De nombreux projets sont dédiés aux suivis des espèces, à la gestion des milieux ainsi qu'à la protection, à la surveillance et à la restauration des milieux.

La stratégie scientifique du Parc comprend le suivi de plusieurs espèces dont le lagopède alpin (photo 1). Le Parc assure en partenariat avec l'Observatoire des galliformes de montagne le suivi de l'espèce en participant à des études de terrain dont le nombre est en constante augmentation (tableau 10).

De même le Parc assure le suivi des espèces florales telles que la Reine des Alpes et des milieux comme la pelouse artico-alpines (tableau 10).

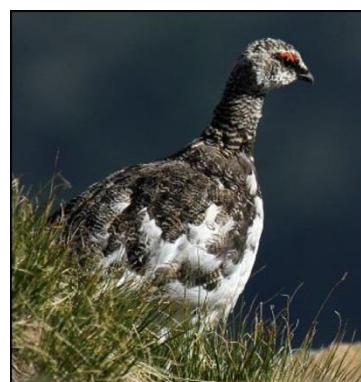


Photo 1 : Lagopède alpin
(photothèque du Parc)

Par ailleurs, le Parc travaille conjointement avec les communautés de communes pour protéger et gérer les réserves naturelles présentes sur le territoire. Il intervient en tant que partenaire et fournit des recommandations environnementales. Il assure l'animation de la Réserve intégrale du Lauvitel, toujours classée I.a (Réserve naturelle Intégrale) par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en partenariat avec des organismes de recherche tels que le Laboratoire d'écologie alpine.

❖ L'eau

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
3.4 : Préserver la ressource en eau et les milieux associés	Nombre de lacs suivis dans le cadre du programme « Lac sentinelle »	Cinq lacs sont suivis. Ce nombre n'est donc a priori pas variable. Le suivi est amené à se prolonger dans le temps	C
3.4 : Préserver la ressource en eau et les milieux associés	Bilan de masse du glacier blanc	Si la valeur est négative, cela signifie que le glacier a perdu de la masse. Cela dépend du climat : un hiver sec et un été sec signifient une plus forte perte de masse. Le critère qui semble avoir le plus d'impact est la période d'été, plus que la période d'hiver	5/6
3.4 : Préserver la ressource en eau et les milieux associés	Nombre de projets de restauration de milieux (ingénierie écologique) naturels dégradés	Augmentation du nombre de projets de restauration écologique des rivières	5/6

Tableau 11 : Extrait de la base de données sur les indicateurs, EPPNE

Le Parc est un acteur reconnu au sein du territoire par rapport aux problématiques liées à la gestion ainsi qu'à la protection de la ressource en eau. Il participe à trois contrats rivière et à deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui sont le SAGE « Drac-Romanche » décliné en deux contrats de rivière et le SAGE « Drac amont » (tableau 11). Il fournit également des recommandations environnementales.

Au niveau scientifique, il assure le suivi des lacs d'altitude et des glaciers. Le suivi des lacs d'altitude s'effectue dans le cadre du programme « Lac Sentinelle »⁵. Pour l'instant et ce depuis l'élaboration de la charte, quatre lacs sont suivis par le Parc et un lac est suivi par l'AFB en partenariat avec le Parc (tableau 11). Le suivi du glacier des Écrins, inclus dans le réseau mondial GlacioClim⁶, est assuré par le bilan de masse ainsi que la distance de recul du glacier.

⁵ Il s'agit d'un réseau rassemblant des acteurs variés (chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) qui travaillent sur l'apport de connaissance et sur la gestion des lacs d'altitude. Ce réseau est coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie. Les parcs nationaux des Écrins, du Mercantour et de la Vanoise interviennent en tant que partenaires du projet.

⁶ Ce réseau met à disposition l'ensemble des données, collectées au sein des glaciers, à des chercheurs du monde entier.

1.3. Conclusion

Pour conclure, le Parc agit en tant que producteur de connaissances, gestionnaire des milieux et animateur sur la protection des milieux. Grâce aux programmes investis par le Parc (notamment des programmes européens tels que LIFE, POIA ou ALCOTRA), il dispose de moyens financiers et humains en adéquation avec les objectifs ainsi que les orientations de la charte.

Par contre, bien que son action soit performante notamment sur le plan technique, elle n'est pas assez diffusée, c'est-à-dire transmise au grand public.

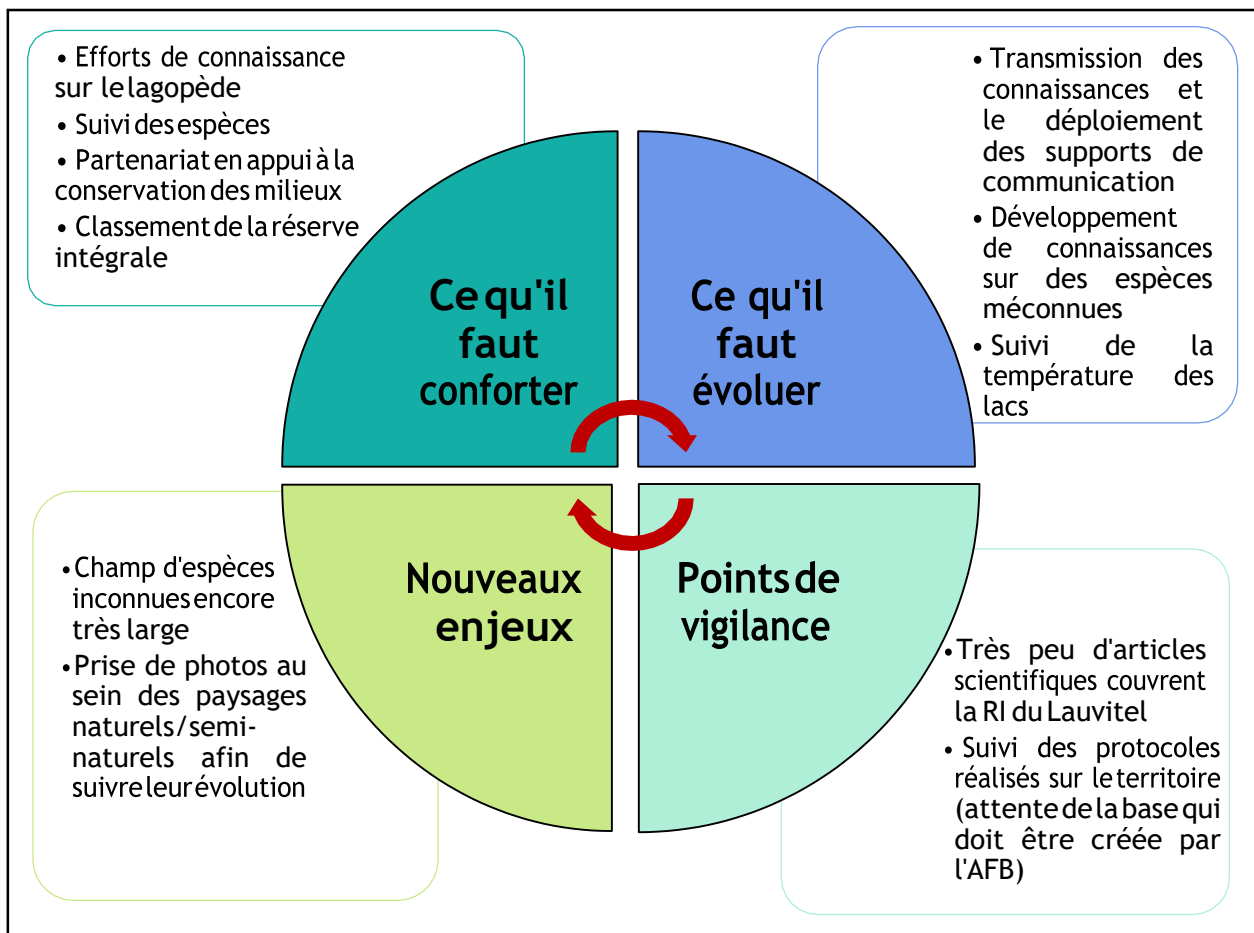


Figure 23: Schéma de conclusion sur la thématique milieux naturels

2. L'agriculture

2.1. Objectifs et mesures de la charte

Axe	OBJECTIFS		Orientations	
	Objectifs à éviter	Objectifs à atteindre		
Axe 3 : Pour le respect des ressources et du patrimoine	Perte de diversification Diminution drastique des exploitations Disparition des filières agricoles	Permettre à chacun de vivre et de travailler dans des bonnes conditions Territoire aux productions agricoles diversifiées et garant de savoir-faire local	3.5	Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception
	Gestion non adaptée des ressources en alpages Conduite pastorale inadaptée	Permettre à chacun de vivre et de travailler dans des bonnes conditions. Attractivité durable des espaces pastoraux Gestion équilibrée des ressources en eau/en herbe/ en surfaces pastorales. Gestion coordonnée des alpages	3.6	Soutenir la gestion globale des alpages
Objectif 6 : Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières	Absence de coordination ou de stratégie commune prédation-alpages			

Tableau 12 : Récapitulatif des objectifs visés et à atteindre en lien avec les orientations de la charte

2.2. Évaluation

❖ Les exploitations et leur environnement

Avec près de 500 exploitations agricoles au sein du territoire, l'agriculture représente une pôle économique important au sein des Écrins. Ces espaces ont un rôle écologique ainsi que paysager essentiel qu'il est important de préserver.

Le Parc national des Écrins travaille en partenariat avec les chambres d'agriculture ainsi que les éleveurs dans l'objectif de maintenir la durabilité des systèmes agricoles présents sur le territoire. Il incite notamment les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques environnementales adaptées et respectueuses par l'intermédiaire des contrats agro-environnementaux. De nombreuses exploitations ont contractualisé des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de différents types : « messicoles », « haies », « pâturage d'intersaison », « alpages » ou encore « prairies de fauche » (tableau 13).

Une mesure de la charte concerne exclusivement le maintien des fauches naturelles, elle répond à un souhait plus largement exprimé de conserver des prairies fleuries, véritable patrimoine paysager. La sauvegarde des prairies de fauche est assurée notamment par l'application de la

MAEC « prairie de fauche ». Le nombre d'exploitations ayant contractualisé une MAEC « prairie de fauche » est en augmentation (tableau 13) : il est passé de 57 en 2012 à 75 en 2017, soulignant une très bonne contractualisation (840 hectares en tout dans le cadre des MAEC). Bien que ce nombre souligne une évolution positive de la prise en compte des prairies de fauches en tant que patrimoine naturel à conserver, la réalisation et la qualité de ces contrats ne sont pas évaluées.

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
3.5 : Promouvoir une agriculture de qualité en lie avec un territoire d'exception	Nombre d'exploitations ayant contractualisé une MAEC « prairie de fauche »	Très bonne contractualisation (840 ha dans le cadre des MAEC) avec quelques prairies notamment situées en zone cœur	4/6
3.5 : Promouvoir une agriculture de qualité en lie avec un territoire d'exception	Nombre d'exploitations ayant contractualisé une MAEC « messicoles »	Bonne contractualisation dans le cadre des MAEC mais mesure compliquée	3/6
3.5 : Promouvoir une agriculture de qualité en lie avec un territoire d'exception	Nombre d'exploitations ayant contractualisé une MAEC « pâturage d'intersaison »	Bonne contractualisation mais absence de suivi	3/6

Tableau 13 : Extrait de la base données sur les indicateurs, EPPNE

❖ Diversification des productions-Marque « Esprit parc national »

Le déploiement de la marque permet de conserver un tissu économique diversifié dans le secteur agricole. Les enjeux relatifs au maintien de ce tissu, notamment en ce qui concerne le tourisme et l'agriculture sont abordés au sein de la charte. La marque incite la promotion d'une agriculture de qualité et soutient l'émergence de productions identifiées au territoire. En 2017, 76 produits étaient concernés par la marque « Esprit parc national », provenant de diverses filières agricoles : l'apiculture, l'élevage, l'arboriculture, le maraîchage et la production laitière/fromagère. Le nombre de candidatures ainsi que le marquage des produits sont en constante augmentation (tableau 14).

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
3.5 : Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception	Nombre de produits agricoles couverts par un règlement d'usage catégoriel de la marque « Esprit parc national »	Croissance continue des candidatures et des marquages	6/6

Tableau 14 : Extrait de la base de données de l'EPPNE

❖ La gestion des alpages

Les alpages qui représentent 40 % de la surface du parc, assurent l'alimentation de nombreux troupeaux au cours de la période estivale. La gestion éco-pastorale des alpages doit veiller à l'exploitation de la ressource en herbe de manière adaptée, c'est-à-dire sans compromettre sa régénération.

Le Parc, entouré de ses nombreux partenaires tels que le Centres d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) ainsi que les chambres d'agriculture, participe à la gestion de la ressource mais également à son respect. Pour ce faire, des plans de gestion éco-pastorales sont mis en place avec les éleveurs et les bergers dans le cadre de mesures agro-environnementales. Ce plan est la première étape nécessaire à la mise en place d'une MAE Alpage.

Ces plans intègrent des enjeux notamment liés aux espèces telles que le tétra lyre, la reine des alpes et le lagopède. De manière générale, le nombre d'alpages ayant mis en place un plan n'a pas varié (tableau 15). Ce document apporte des précisions sur les pratiques pastorales, les richesses de l'alpage et permet d'en déduire les « zones à enjeu ».

D'autre part, le Parc intervient en association avec les communes et les gestionnaires d'alpages dans le cadre des équipements pastoraux (rénovation, construction de cabanes). Par rapport à la prédation, le Parc apporte un appui aux éleveurs en réalisant par exemple des constats de dommages et en mettant à disposition des cabanes héliportables (tableau 15).

Par ailleurs, le Parc participe au programme « Alpages sentinelles » qui suit différents paramètres (physiques, biologiques, etc.) afin de mieux appréhender l'impact des aléas climatiques sur les alpages et ainsi d'initier une véritable dynamique d'échanges entre les 37 alpages concernés.



Photo 16 : Cabane héliportable (photothèque du Parc)

Orientation de la charte	Indicateurs déployés	Commentaires	Note de satisfaction (remplie par l'agent)
3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages	Nombre d'alpages ayant mis en place un plan de gestion éco-pastorale	Bon niveau de contractualisation et suivi en place	5/6
3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages	Nombre de cabanes pastorales rénovées, restaurées, construites sur les alpages	10 abris d'urgence sont mis à disposition par l'EPPNE dans l'attente d'une cabane pérenne. Beaucoup (+20) de projets sont en cours d'étude et d'instruction suite à l'appel à projet « Europe Équipements pastoraux »	5/6
3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages	Nombre d'alpages ayant bénéficié d'un hélicoptage de cabane	Opération consommatrice de temps mais très bien perçue par les éleveurs. Depuis 2012, le nombre de cabanes augmente (8 en 2016, 10 en 2017) Les demandes sont sélectionnées selon certains critères (prédation, projet de construction de cabanes bâties). Ce prêt de cabanes n'est pas destiné à remplacer à long terme le nombre de cabanes qui devraient être construites	6/6

Tableau 15 : Extrait de la base de données de l'EPPNE

2.3. Conclusion

Le Parc est un acteur important dans le domaine agricole. Il travaille conjointement avec de nombreux partenaires afin d'accompagner les agriculteurs présents sur le territoire. Il intervient surtout en tant que partenaire technique et financier. Du point de vue technique, il assure un contrôle et un appui aux agriculteurs. D'un autre côté, il procure également un appui financier soutenant les agriculteurs dans leur démarche. Ainsi, par exemple, depuis cette année, le Parc attribue une subvention aux producteurs souhaitant se convertir en agriculture biologique.

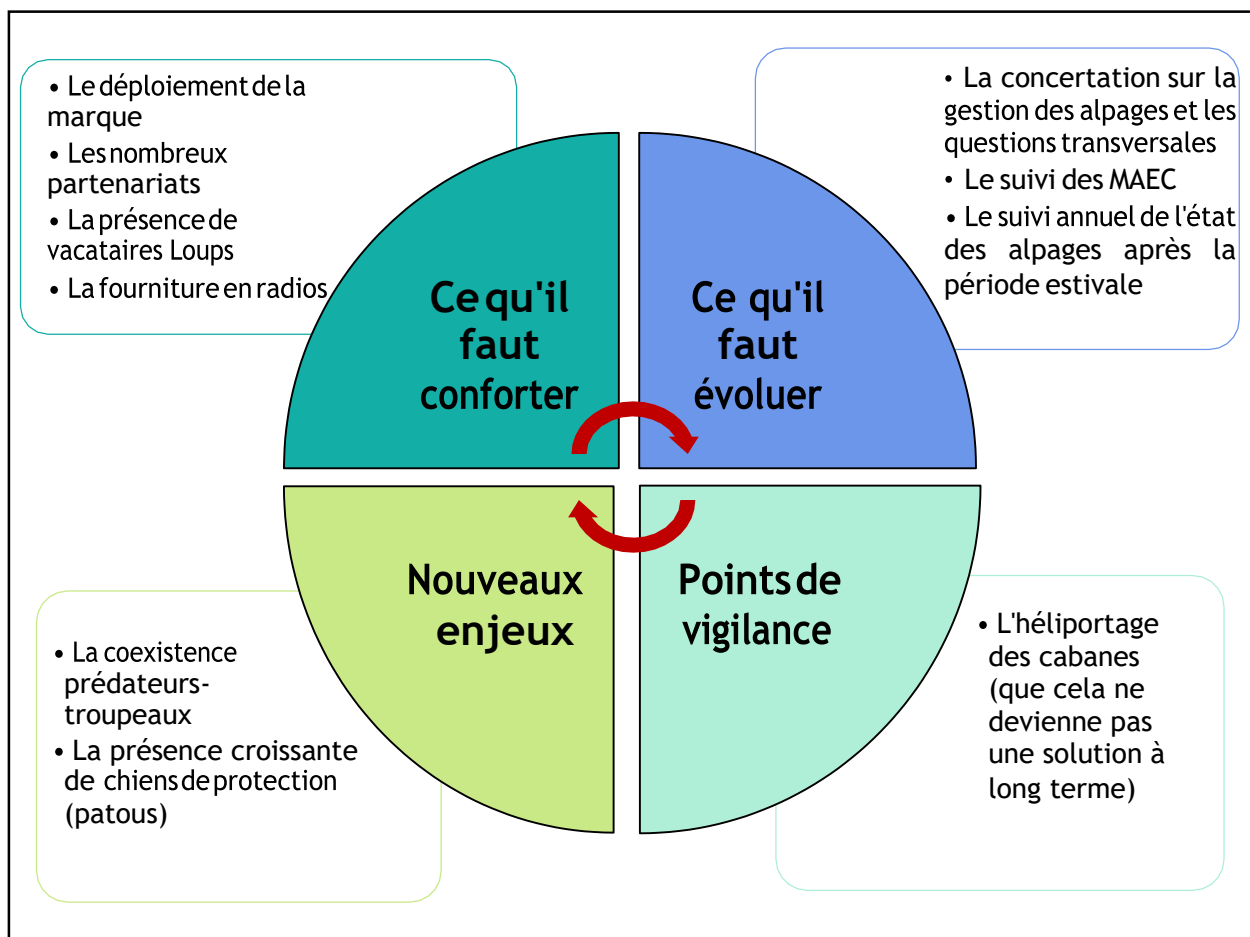


Figure 24 : Schéma de conclusion sur la partie agricole

3. Regard porté par les structures partenaires

Catherine Garin et moi-même avons réalisé des entretiens semi-directifs avec les 7 communautés de communes présentes sur le territoire du Parc national des Écrins :

- la communauté de communes de Matheysine avec 2 communes situées en aire d'adhésion ;
- la communauté de communes de l'Oisans avec 10 communes ;
- la communauté de communes du Briançonnais avec 3 communes ;
- la communauté de communes du Pays des écrins avec 6 communes ;
- la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar avec 18 communes ;
- la communauté de communes de Serre-Ponçon avec 9 communes ;
- la communauté de communes du Guillevin et du Queyras avec 2 communes.

Nous avons également rencontré comme cités précédemment :

- des agents de l'ONF ;
- des agents des directions départementales territoriales 05/38 ;
- des agents des conseils départementaux 05/38.

3.1. Connaissance de la charte

Au cours de chaque entretien, nous avons commencé par présenter la charte et l'ensemble des thématiques qui s'y rattachent. Selon les personnes rencontrées, le degré de connaissance de la charte varie. Dans certains cas, elle est méconnue, comme le cite un acteur : « *je la connais très mal* ». En outre, certaines personnes ont « *pris connaissance* » de la charte contrairement à d'autres qui « *en ont entendu parler* » au préalable. Cela dépend des acteurs rencontrés et de leur poste au sein des structures. Par contre, de manière unanime, l'ensemble des structures connaissent la charte.

Par ailleurs, comme seul un avis simple avait été demandé aux intercommunalités lors de la mise en œuvre de la charte, certaines communautés de communes ne se sont pas senties impliquées, « *cette charte est exclusivement basée sur les communes* ». Cela illustre un manque de travail complémentaire mené entre les différents échelons (communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), départements, régions).

3.2. Relations avec le Parc

Lors de ces entretiens, il a souvent été fait référence à une personne du Parc vis-à-vis de laquelle ils sont en contact. Ils ont tendance à discuter plus facilement avec les secteurs que les services du Parc, ce qui s'explique par la proximité des maisons de Parc. Concernant certains acteurs, le lien reste « *encore lointain* », « *on ne travaille pas assez ensemble* ». Ce ressenti a surtout été évoqué du côté isérois.

Bien que des élus siègent au sein des instances du Parc, « *ce n'est pas un partenariat qui se ressent localement* ». De plus, la diffusion d'informations des élus aux communautés de communes n'est pas forcément assurée, « *il n'y a pas de relais local* » de la part des élus.

Ces entretiens ont été l'occasion de « *resserrer les liens* », notamment avec les intercommunalités, en incorporant des indicateurs qu'ils suivent dans le dispositif d'évaluation. Le manque de communication existant entre certaines communautés de communes et le Parc, se traduit notamment par l'absence d'utilisation du logo de l'EPPNE au sein des flyers ainsi que des cartes produites par les EPCI. Cela concerne certaines communautés de communes dont celle ayant eu le plus faible taux d'adhésion à la charte.

A la suite de ces rencontres, certaines communautés de communes ont envoyé des demandes de subventions ou des demandes d'autorisations d'utiliser le logo du Parc, soulignant bien l'impact de l'entretien sur les relations avec le Parc et le partage d'informations. Cet échange a vraiment été très enrichissant des deux côtés. Nous avons acquis des connaissances sur les projets qui sont en cours au sein des territoires des communautés de communes et en contrepartie, nous avons informé les personnes rencontrées sur les projets menés par le Parc au sein de leur territoire. Cela a représenté une « *remise à niveau* » comme l'a décrit un acteur interrogé.

3.3. Perceptions vis à vis du rôle du Parc

Lors des rencontres effectuées avec les communautés de communes, je me suis aperçue que de nombreuses et fausses affirmations circulaient. En effet, certaines communautés de communes

pensaient que le Parc imposait une réglementation très stricte sur le patrimoine bâti ou imposait l'usage de matériaux lors des constructions, « *si on adhère à la charte du parc, on nous impose de construire comme ci comme ça* ». Or cette information n'est pas vraie. Il s'agit d'une vision qui s'est malheureusement transmise entre les communes durant la phase d'adhésion et qui a contribué à la décision de ne pas adhérer. Ce choix de non adhésion s'est expliqué par une véritable « *crainte* ». Ces communes ont assimilé la charte à un « *un frein* ».

Par ailleurs, le Parc est perçu comme un acteur qui contribue fortement à la valorisation ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Les échanges ont permis de mettre en avant la diversité des interventions effectuées par le Parc.

3.4. Un soutien important du Parc

Le Parc apparaît souvent comme un partenaire financier, participant aux investissements ou à la réalisation d'actions. Ce partenariat s'étend à différents domaines, de la rénovation du bâtiment à la promotion touristique. Il intervient également en tant que partenaire technique. L'architecte du Parc apporte des conseils lors de la rénovation du patrimoine ou de la requalification d'espaces urbains. L'établissement assure un appui aux différents partenaires et organise des formations auprès des artisans. Il permet ainsi « *de développer des opportunités* », et agit comme un véritable levier « *pour monter en compétence les professionnels du bâtiment* ».

Le Parc est très présent auprès des scolaires. Les gardes effectuent des actions de sensibilisation à l'environnement et à la nature. Ils échangent sur des sujets en rapport avec les programmes pédagogiques comme les étages de végétation ou la fragilité de la faune sauvage en hiver. Cette action « un garde/une classe » n'est pas restreinte aux seules communes adhérentes dans la mesure où le Parc agit auprès de groupes scolaires. Pour ces acteurs, cette sensibilisation « *a du sens* » et permet d'informer des publics variés.

3.5. Des réalisations en adéquation avec les mesures/orientations de la charte

Toutes les communautés de communes mènent des actions en lien avec les thématiques de la charte et en complémentarité avec le Parc. Ces actions contribuent donc à la réalisation de la charte. C'est le cas par exemple de la communauté de l'Oisans qui intervient auprès des scolaires sur la gestion de l'eau ou encore sur le gaspillage. La communauté de Serre-Ponçon, quant à elle, en assurant un appui financier à l'abattoir de Guillestre, encourage la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire. À de nombreuses reprises, le Parc intervient comme un partenaire technique ainsi que financier au sein de ces projets, soit en tant qu'initiateur du projet, opérateur ou encore animateur.

4. Recommandations

Ces entretiens ont permis d'émettre un certain nombre de recommandations destinées à consolider les partenariats existants et à accroître le partage d'information au sein du territoire.

4.1. Continuer cette démarche avec les EPCI

Cette évaluation de la charte a été l'opportunité de travailler conjointement autour d'un projet territorial. Il apparaît très important de poursuivre les échanges et de maintenir le lien avec les

intercommunalités. Suite à la réforme issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les intercommunalités ont gagné en compétences dans les domaines touristiques, économiques et également en aménagement du territoire. Dans ce contexte, la signature de conventions avec le Parc (comme ce qui est mis en place actuellement avec les communes) apporte un premier élément de réponse et tient compte de cet enjeu. Par ailleurs, cette montée en compétences des intercommunalités ne doit pas pour autant mettre à mal la collaboration Parc-communes existante, car cette dernière permet de rester au plus près des habitants ainsi que des initiatives locales.

4.2. Accroître sa stratégie de communication

Malgré un fort attachement de la part des citoyens ainsi que des structures au Parc, la vision d'ensemble du Parc reste méconnue et restreinte au côté réglementaire de la zone cœur. Le Parc doit essayer le plus possible de consolider les relations, en étendant la portée de ses actions, en transmettant ses connaissances ainsi que ses valeurs et enfin, en maintenant une communication privilégiée avec les habitants du territoire. La communication doit englober tous les acteurs du territoire, des acteurs privés aux structures publiques. Ces dernières ne doivent pas réfléchir quant à l'utilisation ou non du logo au sein de leurs documents touristiques. Cela devrait être un automatisme reflétant l'existence d'un partenariat solide entre les deux structures. Le Parc doit agir en tant qu'animateur du territoire et ainsi fédérer les acteurs autour de la charte, véritable projet de territoire. Il doit consolider son rôle de catalyseur et facilitateur de dynamique collective.

Pour ce faire, il peut encourager la mobilisation citoyenne et s'associer à des initiatives qui s'inscrivent au sein de ses domaines d'intervention.

4.3. Dynamiser son fonctionnement

Suite à la validation de la charte courant décembre 2012, le Parc avait mené un travail de proximité. Ce travail avait été relayé par quatre chargés de missions « développement local », en appui aux chefs de secteurs. Des rencontres avec l'ensemble des communes avaient été organisées afin de définir et d'explicitier le processus d'adhésion. Malheureusement, aujourd'hui ces postes ont été supprimés et certaines missions ont été confiées aux chefs de secteur. Pourtant, ce travail de proximité se révèle être aujourd'hui déterminant. Il serait intéressant de renforcer cette mission soit par l'ouverture d'un poste, soit par l'appui d'un service civique afin de suivre les conventions, l'avancement des actions et maintenir le lien entre le Parc et ses partenaires.

En somme, le Parc est un acteur central au sein du territoire. Il mène de manière autonome ou partenariale de nombreuses actions, il assure un appui technique et financier, il anime des manifestations et il sensibilise le grand public à la protection de l'environnement. Il conduit des projets variés, notamment sur le patrimoine, les espèces, les milieux, le tourisme et l'agriculture. Il fournit des données destinées à améliorer la connaissance relative aux milieux et au patrimoine culturel. Cependant, il doit renforcer la transmission de ses connaissances et il doit accroître les échanges avec l'ensemble des structures du territoire afin de développer de nouveaux projets collectifs et complémentaires.

Conclusion

À l'issue de ce stage, le Parc dispose d'un tableau de bord qui comporte environ quatre-vingt indicateurs renseignés. Ces indicateurs permettent de suivre les actions portées par la charte. Ainsi, l'étude de ces indicateurs et des données qui y sont associées permet d'analyser la charte dans sa globalité, mesure par mesure. La plupart des données proviennent du Parc. Cependant, certains indicateurs ont été définis par des structures partenaires telles que des communautés de communes. Cet apport a renforcé la dynamique partenariale et le lien existant entre les acteurs du territoire. En outre, cela a été l'occasion d'échanger tous ensemble sur un projet de territoire.

Au sein de cette évaluation externalisée, mon rôle a été d'apporter un appui en contribuant à la réalisation du dispositif d'évaluation et en participant à la rédaction du cahier des charges. La procédure doit être lancée à partir de janvier 2019, une fois le bureau d'études sélectionné pour aboutir à un résultat final en juillet 2019. Des ateliers réunissant l'ensemble des acteurs rencontrés ainsi que des instances du Parc sont prévus au mois de janvier. Ces ateliers feront notamment participer les acteurs rencontrés. En outre, l'objectif principal de cette évaluation est d'aboutir à un rapport distinguant les mesures prioritaires de la charte de celles secondaires. Cette demande a été définie explicitement au sein du cahier des charges. De plus, il faut tenir compte du contexte politique de l'évaluation qui tend vers une réduction des moyens humains et financiers au sein du Parc. Par conséquent, les résultats d'analyse permettront au Parc d'adapter ses actions aux moyens qu'il dispose et d'anticiper l'émergence de nouveaux défis. Il est essentiel que le Parc maintienne l'ensemble de ces actions puisqu'elles incitent les acteurs du territoire à lancer des démarches écoresponsables et respectueuses de l'environnement. C'est le cas par exemple, d'une subvention accordée par le Parc qui soutient les exploitants au cours de leur période de conversion à l'agriculture biologique.

Pour finir, ce stage qui a constitué ma première expérience en termes d'évaluation m'a permis de mettre à profit l'ensemble des connaissances acquises cette année. J'ai ainsi eu la chance de pouvoir allier deux aspects très intéressants. D'une part, j'ai participé à la mise en place des outils indispensables à l'évaluation et d'autre part, je me suis retrouvée très rapidement à devoir collecter des données afin de renseigner les indicateurs du dispositif. J'ai beaucoup apprécié la diversité des entretiens que j'ai pu mener au cours de ce stage. La thématique ayant évolué, je devais au début rencontrer seulement les agents du Parc afin de renseigner les données produites par le Parc. Puis au cours des mois, mes missions se sont étendues et j'ai été amenée à participer aux entretiens avec des structures partenaires telles que l'ONF et dans un dernier temps avec les intercommunalités. J'ai ainsi eu la chance de rencontrer une grande variété d'acteurs et d'échanger sur des thématiques liées à l'environnement.

Il aurait été intéressant de participer à l'évaluation afin de suivre l'analyse des données collectées et de contribuer à la définition des priorités. Ma mission s'est arrêtée avant cette analyse, laissant place à une grande curiosité quant aux futurs résultats.

Bibliographie

- Filoché Geffroy, 2007. La réforme des parcs nationaux français. Diversification des acteurs, redéfinition des compétences et des outils de gestion. *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, n°3, p. 309-320. Disponible sur Internet : https://www.persee.fr/doc/reden_1283-8446_2007_num_11_4_1983 [Consulté le 10/06/2018]
- Nicolas Alban et Gilles Hubert, 2013. Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 13 Numéro 2. Disponible sur Internet : <https://journals.openedition.org/vertigo/14081> [Consulté le 17/07/2018]
- Les membres du Conseil d'analyse économique, 2013. Évaluation des politiques publiques. *Notes du conseil d'analyse économique* n°1, p.1-12. Disponible sur Internet : <https://www.cairn.info/revue-notes-du-conseil-d-analyse-economique-2013-1-page-1.htm> [Consulté le 9/04/2018]
- Laurent Barbut, Annie Fouquet, Bernard Perret, 2012. L'évaluation des politiques publiques : quelles pratiques pour quels enjeux ? *NESE* n° 36, p. 123-144
- Parc naturel régional Normandie-Maine, 2015. *Rapport d'évaluation à mi-parcours-Charte 2008-2020*. Disponible sur internet : http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/actualites/evaluation-a-mi-parcours-de-la-charte_154.html [Consulté le 18/04/2018]
- MTES, août 2013. *Projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux*. 31p. Disponible sur Internet : <http://www.cerdd.org/> [Consulté le 18/07/2018]
- Mc2 Consultants, 2005. *Bilan-Évaluation de l'action du syndicat mixte gestionnaire du Parc de Morvan*. Disponible sur Internet : <http://www.parcumorvan.org> [Consulté le 18/04/2018]
- Biotope, 2016. *Évaluation environnementale du projet de Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime*. Disponible sur Internet : <http://www.baiedesomme3vallees.fr> [Consulté le 18/04/2018]
- Syndicat mixte de gestion du Parc, 2008. Cahier des charges. *Révision de la charte du parc naturel régional de Camargue : Élaboration de l'avant projet de charte agenda du Parc naturel régional de Camargue*. Disponible sur Internet : <http://www.parccamargue.fr/> [Consulté le 11/06/2018]
- MTES, 2017. *La charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale*. Disponible sur Internet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-dengagement-des-bureaux-detudes> [Consulté le 23/05/2018]
- Sophie Suel, 2014. *Rapport d'évaluation intermédiaire – Parc naturel régional du Verdon*. Disponible sur Internet : <https://www.parcduverdon.fr> [Consulté le 7/05/2018]
- Epices, 2011. *Rapport évaluation de la mise en œuvre de la charte, parc naturel régional Oise*. Disponible sur Internet : <http://www.parc-oise-paysdefrance.fr> [Consulté le 19/04/2018]

Aude de Amorim, Bernadette Cavelier, Michael Ruleta, Yves Yard, 2005. Guide de l'évaluation, p 73.

FRANCE. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2011. *Méthodes d'évaluation des politiques publiques actes du séminaire*. Disponible sur Internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-public/> [Consulté le 19/04/2018]

Groupe-ressource en évaluation de l'Espace Régional de Santé Publique, 2008. *L'évaluation en 9 étapes, document pratique pour l'évaluation des actions santé et social*. 36p. Disponible sur Internet : <http://www.pepsal.org/2014/01/08/evaluation-en-9-etapes-document-pratique-pour-levaluation-des-actions-sante-et-social/> [Consulté le 26/04/2018]

Parc national des Ecrins, 2013. *Charte du Parc national des Ecrins*. Disponible sur Internet : <http://www.ecrins-parcnational.fr/> [Consulté le 27/03/2018]

Parc national des Ecrins, 2017. *Bilan 2014-2016 : la charte en actions*. Disponible sur Internet : <http://www.ecrins-parcnational.fr/> [Consulté le 16/04/2018]

Parc national du Mercantour. *La charte*. Disponible sur Internet : <http://www.mercantour-parcnational.fr/> [Consulté le 18/04/2018]

Parc national des Pyrénées. *La charte*. Disponible sur Internet : <http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-pyrenees/> [Consulté le 19/04/2018]

Ministère de la Transition Énergétique et Solidarité. *Biodiversité et paysages*. Disponible sur Internet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/biodiversite-et-paysages/> [Consulté le 03/05/2018]

Parcs nationaux de France. *Des actions*. Disponible sur Internet : <http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-actions> [Consulté le 27/03/2018]

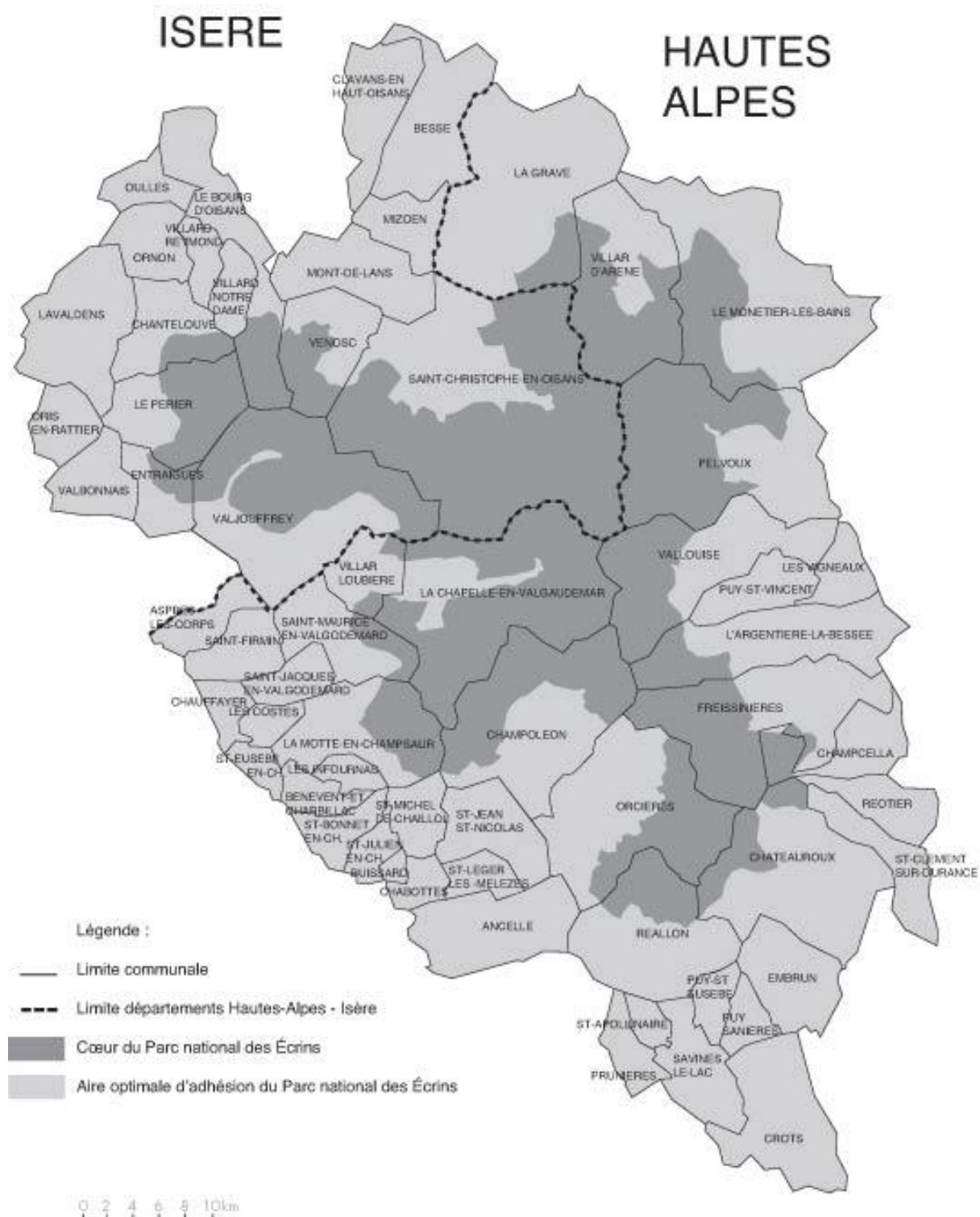
Le service public de la diffusion du droit. *Code de l'environnement*. Disponible sur Internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/> [Consulté le 03/07/2018]

Table des annexes

Annexe 1 : Carte du Parc national des Écrins	56
Annexe 2 : Exemples de comptes rendus d'entretiens	57
Annexe 3 : Cahier des charges (non définitif).....	67
Annexe 4 : Liste des acteurs fournie dans le cahier des charges (fichier Excel).....	80
Annexe 5 : Guide utilisation du volet Temps EVA.....	88

Annexes

Annexe 1 : Carte du Parc national des Écrins



Annexe 2 : Exemples de comptes rendus d'entretiens

Entretien

Florent Malterre, Directeur général des services du siège de la communauté de communes. Le 01/08/2018 à la communauté de communes de l'Oisans, Bourg d'Oisans.

Variables clés et facteurs

Description de la structure	
Structure	Communauté de communes
Typologie	
Fonction de l'acteur	Directeur général des services du siège de la communauté de communes
	La communauté de communes comporte 19 communes dont 10 situées sur le territoire du Parc. Ils travaillent actuellement sur un projet de territoire (communes, EPCI) qui pose la question d'organisation des services publics en lien avec le SCOT. Ils essaient de décliner ce projet en plan d'actions avec plusieurs Maîtres d'Ouvrage afin d'optimiser le service public. Ils ont organisé des ateliers où siégeaient des personnes du Parc. Actuellement, ils sont en train de rédiger des fiches Actions. Cela fait 2 ans que la démarche a été lancée. Ce projet s'organise autour de 4 axes : - social, services auprès de la population - environnemental - aménagement du territoire - tourisme, économie et agriculture
Thématiques abordées	
Orientation 1.1 Approfondir et partager la connaissance du territoire	Il souhaiterait mettre en place un observatoire sur la biodiversité, l'économie et d'autres thématiques. Cela constituerait un observatoire du territoire autour de thématiques transversales. Ils vont d'ailleurs adhérer à l'OFPI (Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère) car ils ne peuvent construire un observatoire seul. Il serait intéressant de développer des indicateurs qui co-intéressent à la fois l'EPCI et l'EPPNE. Il souhaiterait connaître des indicateurs suivis par le Parc qui pourraient être utiles pour la création d'un observatoire territorial unique.
Orientation 1.2 : Faire vivre une culture commune	Ils travaillent sur le réseau de médiathèques de l'Oisans. Il s'agit d'un projet de reprise intercommunal des réseaux de coordination des fonds documentaires des médiathèques (animation avec la Médiathèque Départementale de l'Isère, partage des fonds documentaires). Dans ce contexte, le Parc peut fournir les codes pour utiliser les ressources de la photothèque.

Orientation 1.3 : éducation à l'environnement et au territoire	Ils travaillent aussi avec les cristalliers : il s'agit d'un travail collaboratif autour de la réalisation et du suivi d'une charte. Ils interviennent de différente manière auprès des scolaires (primaires) : - sur le tri avec des troupes de théâtre - sur la gestion de l'eau avec une technicienne rivière-contrats rivière Romanche. (Ils effectuent aussi des interventions culturelles autour de la musique avec l'école de musique). Il a été présenté les interventions des gardes auprès des groupes scolaires : 1 garde pour 1 classe.
Orientation 2.1 : Aménager un territoire durable Orientation 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural	La première version du SCOT a été abandonnée. Ils avaient reçu un avis du Parc qui ne les avait pas « enthousiasmé ». Pas de RPL. Il y a une réflexion qui est menée sur la marque « Oisans » qui doit amener à repenser la signalétique des Relais d'Information Service (RIS) qui sont à refaire. Ils ne répondent plus au besoin. Il s'agit de travailler sur la cohérence globale de communication notamment sur la voie verte. L'objectif est de développer une voie verte reliant la vallée du Rhône au Écrins en partant de Venosc et en se rattachant aux réseaux cyclables de la métropole grenobloise. Une question qui a été posée : « Doit-on adapter la signalétique au territoire ? ». Une autre question posée concerne la signalétique publicitaire, relève-t-elle des communes ? Cela peut être intercommunal. L'EPCI Pays des Écrins a fait une étude intercommunale qui pourrait les aider à définir les RIS. Il s'agit surtout d'un appui financier (subventions équipement) aux petites communes. Le budget annuel est de 100 000€. Cela peut permettre d'aider des travaux sur les fours, le patrimoine bâti. Avant ils avaient un budget de 60 000€. Par contre avec ce budget, ils peuvent intervenir sur tout type de bâtiments.
Orientation 2.3 : Développer l'écoresponsabilité	Ils ont un plan Climat Énergie Territoire, il est issu d'une démarche volontaire de l'EPCI. Ils n'ont pas d'indicateurs de suivi lié à ce plan. Ce volet a été développé lors de l'entretien avec Sandrine Reynaud. L'EPCI est inscrite au sein de deux démarches de territoire TEPOS et TEPCV. Ils ont des espaces dédiés à la transmission d'informations sur les énergies où ils effectuent notamment des permanences. Le compostage est très dynamique au sein de l'EPCI. Ils effectuent beaucoup de compostage de quartier avec une organisation autour de 120 sites sur le territoire. Le compostage permet à l'EPCI « de gagner des sous » et d'effectuer des économies. Ils ont effectué des études de potentiel Énergie sur le territoire. Ils favorisent les initiatives privées et s'associent

	avec des projets publics de microcentrales avec des communes qui ont des difficultés financières. Ils pourraient être facilitateurs dans l'établissement d'un cadastre solaire, dans la disposition de foncier pour le développement des énergies Ils souhaitent être vraiment accompagnateur dans la démarche. Le Parc quant à lui intervient plus en aide/appui en amont de ces projets pour assurer la protection des milieux (intervention à Ornon, Mizoën, etc.). Sur la mobilité, ils font des voies vertes. Ils souhaiteraient réfléchir sur le transport en commun avec le département. Ils ne se lancent pas sur le covoiturage, ils vont faire des aires de covoiturage. Ils n'ont pas forcément besoin de panneaux car cela est déjà organisé. Les lieux sont déjà aménagés.
Orientation 3.1 : Maintenir les paysages remarquables	Cela concerne les paysages de type (canaux, murets, terrasses).
Orientation 3.2 : Préserver les milieux naturels et les espèces	Ils ne sont « pas très bons » concernant les milieux naturels et les espèces. Ils font des études et souhaiteraient s'associer avec d'autres acteurs tels que le Parc afin de faire des études récurrentes sur le territoire de l'Oisans (prospector les espèces) pour finaliser les documents d'urbanisme. Ils souhaitent développer une complémentarité. Ils n'ont pas encore discuté avec le secteur.
Orientation 3.3 Soutenir la filière bois	Ils effectuent un travail collectif avec la Matheysine-Trièves). Ils vont être inclus dans la stratégie forestière (Lscrimgeour et M.Chenevier).
Orientation 3.4 : Préserver la ressource en eau	Ils s'occupent du SACO : syndicat d'assainissement du Canton de l'Oisans. Ils ont également récupéré la compétence GEMAPI. Ils mènent des études sur les zones humides (via le volet MA des Contrats Rivières). Ils interviennent notamment sur les Grandes Rousses et à Aumont-Aubrac. Il y a peu de programmes, ils essaient plus de mettre en place des plans de gestion au niveau de ces zones (rivières, etc.). Ils ont un schéma directeur d'aménagement eau potable, un schéma directeur d'assainissement. Ils ont un zonage du SAGE à prouver.
Orientation 3.5 : Promouvoir l'agriculture	Accompagnement des agriculteurs dans le cas des MAEC. Ils essaient de maintenir l'abattoir, ils apportent un soutien financier.
Orientation 3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages	Ils ont un plan pastoral territorial
Orientation 4.1 : Promouvoir les activités touristiques	Ils agissent pour assurer une diversification touristique. Ils ont été lauréats de l'Espace Valléen en 2015. Cela va bientôt se terminer. Pierrick intervient notamment lors des comités de pilotage. Ils souhaitent effectuer un panneau d'offres locales

Orientation 4.2 : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

pour recenser les prestataires dans le cadre de la Place de Marché. Ils ont une route des savoir-faire. Trois points d'accueils sur sept se situent dans le Parc (St Christophe en Oisans, Bourg-d'Oisans, dans la vallée du Ferrand).

Sur le PDIPR, les élus ont souhaité que les panneaux signalétiques soient entourés de bois : ils ont une lame jaune entourée d'un cadre de bois. L'étude refuge est en cour, elle est co-financée par le Parc.

Orientation 4.3 : Développer le partenariat avec les stations touristiques

4 stations ont gardé leur promotion touristique (2 Alpes, Alpes d'Huez, Oze). Au sein de l'EPIC, ils ont des bureaux de promotion touristique et ils assurent la valorisation touristique. Pour ce faire, ils disposent d'un budget de 1 millions par an. Des études avaient été menées notamment impliquant le Parc, sur les sédiments des Alpes (Parc et EPCI ont financé).

Proposition d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'élèves primaires du territoire ayant bénéficié d'une animation pédagogique
 Nombre de projets pédagogiques élaborés en collaboration avec un enseignant du Ministère de l'Éducation nationale
 Nombre de manifestations publiques organisées ou soutenues par l'EPCI ouvertes au grand public.
 Nombre de projets d'aménagement sur des éléments du patrimoine construit accompagnés par une expertise technique
 Nombre de km de sentiers de randonnée entretenus
 Nombre de km de sentiers de déplacement doux (VTT, etc.) entretenus.
 Autres indicateurs relatifs aux nombres de contributions à la réalisation de la charte.

Indicateurs qualitatifs

Possibilité d'intervenir en cas de besoin avec le bureau d'études ?

Nouvelles Personnes à contacter

Précisions :

Dès le début de l'entretien, Mr Malterre souligne le fait de ne pas avoir assez de contacts avec le Parc. Cela se sent qu'il y a moins de personnes du Parc qui viennent lors des concertations. Ils reçoivent des courriers comme des « couperets ». « On ne travaille pas assez ensemble ». Il a travaillé avec Pierrick sur la diversification ainsi que la promotion touristique. Un autre commentaire concerne la charte, qu'il trouve « beaucoup basée sur les communes ».

Entretien avec Mr Mazoyer, Mr Cales et Mr Blanchard

ONF 05, le 17/07/2018

Variables clés et facteurs

Description de la structure	
Structure	ONF 05
Typologie	
Fonction de l'acteur	Mr Mazoyer : Responsable du service développement des territoires Mr Cales : responsable plan de gestion Mr Blanchard : accueil public, animations
<i>La filière bois : soutien de la filière bois dans le respect de la biodiversité</i>	
Prendre en compte les équilibres écologiques dans la planification forestière Intégrer des enjeux de biodiversité dans la gestion courante des forêts, dialogue préalable à la rédaction des plans d'aménagement forestier et des PSG, implication renforcée des propriétaires dans les démarches de qualité, voire certification <u>Actions menées</u> <u>Partenariat avec d'autres acteurs</u>	Critère d'arbres habitat : critère interne. Sur l'indicateur X ha d'arbres habitats/biologiques (= arbres morts et sénescents) sur X ha de forêts : il faut faire attention au dénominateur ici correspondant au X ha de forêts. Cet indicateur correspond à une donnée fixe : il ne bougera pas beaucoup. L'ONF fait du martelage petit à petit et cet indicateur le rapporte à une grande surface. Cet indicateur semble moyennement intéressant. L'ONF ne passe pas partout et si aucune coupe n'est effectuée au sein du Parc, aucun arbre ne sera marqué. Donc l'indicateur va fluctuer des années selon qu'il y ait beaucoup de coupes ou non. Cet indicateur potentiel de gestion environnemental de l'office mais incapable à l'heure actuelle de fournir cette donnée de manière rigoureuse. Pas de suivis n'a été mis en place. Il reste quand même intéressant de suivre si l'ONF respecte le nombre d'arbres habitats par ha (1 arbre mort et 2 sénescents). Il s'agit d'une démarche de préservation d'un certain nombre d'arbres habitats à l'intérieur d'une zone qui peut être exploitée. Les arbres biologiques ne sont comptabilisés que dans la zone de la sylviculture. Comment fait-on de la zone hors sylviculture ? Cette directive nationale demande aux agents de repérer et marquer les arbres avant le martelage. Cette directive a été conçue pour les espaces de plaines. Or en montagne, ce prend trop de temps. Les agents n'ont pas la peinture ou de GPS lors du martelage donc ils laissent les arbres sans les pointer. Cette directive est plus tournée vers les forêts de plaine productives. En montagne, des secteurs sont laissés d'où un réservoir de biodiversité plus important. Il faudrait reporter cet indicateur en Surface sylviculture : surface parcourue □ Nombre d'arbres bio laissés / surface réellement parcourue (par exemple, si 10ha étaient prévus en coupe, ils n'en font que 8 : les 8 sont notés en tels que tels et c'est cette

surface qu'il faut prendre en compte). Cette surface parcourue en retour de martelage est connue.

Surface de la forêt subdivisée en plusieurs surfaces :

- de la surface totale
- de la surface boisée
- de la sylviculture

40 % de la surface boisée est classée hors sylviculture. La S en sylviculture est très bien connue lors de l'aménagement. Dans cette zone, sont prévues des actions dans les 20 ans à venir.

Il existe des secteurs de forêts où l'ONF mène des actions sylvicoles et d'autres parties de non intervention : hors sylviculture. Il existe un plus gros potentiel biologique dans la partie hors sylviculture. Avec cet indicateur on se focalise sur ces 3 arbres alors qu'il existe des surfaces conséquentes hors sylviculture ou des parcelles qui sont trop difficiles d'accès. Il est difficile d'avoir une cartographie avec toutes les surfaces pour le privé.

Il est difficile d'avoir une qualification de la surface non exploitée (vieux arbres, jeunes arbres).

D'autres aspects sont pris en compte lors de l'aménagement (adapter au milieu, etc.). Il faut une cartographie fine d'un enjeu et d'être capable de mesurer ce que l'on a fait pour répondre à cet enjeu.

Aménagement : nombre de forêts ayant un document de gestion.

Est-ce que 100 % des forêts situées en cœur et en aire d'adhésion ont un plan de gestion ?

100 % domaniale et 95 % communal (objectif national 95 % et ONF 05 100%). Par rapport à cet objectif de la charte, on ne peut pas dire que cette gestion intégrée est mise en œuvre à 100 % car ils n'ont pas de documents validés. C'est un indicateur très macros sur l'aménagement, facile à mobiliser ? Ce n'est pas un indicateur acquis d'avance, cela peut ne pas être pérenne du fait des moyens techniques. Sur la zone parc en communal il pourrait être de 100 %.

Définition de cet indicateur : **taux de surfaces aménagées = surface des forêts relevant du régime forestier faisant l'objet d'un document de gestion durable (PSG, aménagement, règlement type de gestion)**. Il s'agit du taux de surface doté d'un aménagement valide, approuvé par l'État et les communes. Il y a un document par commune et pour domanial il y en a plusieurs. Une domaniale peut avoir son plan de gestion approuvé, conforme et une domaniale peut ne pas l'avoir ou être périmé (en instance d'être renouvelé).

A l'intérieur de ce document, il y a des diagnostics détaillés selon les enjeux (Natura 2000). La directive des 3 arbres :
-elle est appliquée d'office dans les forêts domaniales
- dans les forêts communales, ce sont les propriétaires qui s'engagent (jamais refusé à présent)

Les phases d'inventaires ne font pas parties de la base du régime forestier, ils doivent être financés. Les enjeux environnementaux sont listés. Ils intègrent dans les documents de gestion toutes les informations disponibles. Ces enjeux environnementaux là sont systématiquement renseignés/listés dans les aménagements. Il y a une évaluation d'incidence (comme pour Natura 2000).

Le Parc donne :

- un avis conforme concernant le cœur
- un avis simple pour l'aire d'adhésion (avis consultatif pour l'aire d'adhésion)

Si avis défavorable, aménagement ne se fait pas, la rédaction doit être réadaptée.

Indicateur : proportion d'aménagement qui porte un diagnostic écologique et qui précise de façon synthétique les enjeux : proportion de surfaces dotées d'un aménagement en vigueur. Ils sont normalement tous pris en compte.

Modes adaptés d'exploitation et de desserte forestières

Règles de gestion, sensibilisation des propriétaires, regroupement d'actions sylvicoles

Développement de modes de débardage alternatifs au réseau de pistes secondaires

Actions menées :

Partenariat avec d'autres acteurs

La gestion c'est un tout, assurer le renouvellement de la forêt, consolider la filière.

Concernant le mode de débardage :

Volume de bois sorti par méthode douce, alternative (chevaux, câblage). Cela peut donner une tendance.

Il peut y avoir un peu du lançage.

Les plans d'aménagements territoriaux : hors sujet dans ce paragraphe de la charte. Les PAT sont des outils mis en œuvre par les communes forestières auquel l'ONF participe en phase d'étude. Le PAT n'est pas un schéma de desserte, c'est une évaluation de la ressource. Il s'appuie par construction sur les documents d'aménagement. Le PAT enrichit ses données par l'apport de données privées. Le PAT c'est très lié à l'évaluation de la ressource dans le cadre bois, énergie. C'est plus du point de vue économique.

On s'intéresse là plus au débusquage c'est-à-dire à la recherche de réseau secondaire : traînes. Cela n'a rien à voir avec les PAT. Il y a un aspect : Mobiliser plus (politique Carbone) ainsi qu'un aspect environnemental : gestion adaptée au milieu. Le mode alternatif se justifie si l'aménagement ne peut pas se faire autrement. Il s'agit d'une solution très marginale. Qu'est ce qui serait le mieux adapté ? Des fois la mécanisation de la coupe

est mieux adaptée que par la voie traditionnelle. L'important de savoir qu'est ce qui serait mieux adapté ?

Le câble permet d'éviter la création de la desserte (aspect environnemental) et aspect technique. La désignation des bois est différente selon que l'on est en câble ou pas. Par contre, peu de sites s'y prêtent et peu d'entreprises. Cela est très délicat. Cela dépend aussi des politiques (soutien des politiques, subventions).

Dans l'aménagement, ils peuvent proposer plusieurs scénarios. Par exemple à Villar-Lourbière, deux scénarios avaient été gardés. Pour le câble cela peut s'étudier techniquement en amont. Il peut être bloqué pour l'aspect paysager. Il a été discuté d'un indicateur sur le nombre de dossiers traités en concertation concernant le développement de mode d'exploitation. Des coupes sensibles sont identifiées lors de l'établissement du plan de gestion.

Peu de sites se prêtent au câblage.

Cette notion d'adapté est très délicate.

C'est plus un débriefe sur des dossiers particuliers qu'un véritable indicateur. Il s'agirait de voir le nombre de dossiers traités en concertation : il s'agirait plus d'un indicateur qualitatif. L'aménagement ne donne pas de règles opérationnelles. C'est au moment de faire l'action, que le mode d'exploitation, le meilleur scénario est choisi. Des parcelles peuvent ne pas poser problème lors de l'aménagement et des problèmes non anticipés par l'aménagement peuvent surgir des années futures. Un problème de cet indicateur est de ne pas connaître le potentiel de départ. S'il n'y a pas de potentiel, on va arriver à une réalisation de 0 mais pour autant il n'y avait pas initialement de potentiel. Si on a 0 au final on a 0 surfaces qui pourraient être intéressantes pour faire du débardage alternatif. Si pas de potentiel, il y a 0 car cela n'avait pas été mis en œuvre du fait du manque du potentiel.

Après cet indicateur permettrait de montrer une tendance.

Favoriser la transformation et la valorisation locales

2 filières : organisation des filières, animation des filières, gouvernance des filières

Bois de construction

Actions (nombre de scieries, labels, essences locales, qualité du bois, utilisation de bois local par les entreprises locales du bâtiment)

Bois d'énergie (nombre de personnes travaillant au sein de la

Concernant la production, un indicateur important est le niveau de réalisation :

Volume mobilisé réalisé/ Volume mobilisé prévu

Par exemple, si on a mobilisé que 60 % de ce que l'on pensait mobiliser, pourquoi ? Pourquoi on a fait moins ?

- pas assez de désertes

- moins de coupes

On est ici plus sur l'aspect filière.

L'indicateur **Volume Désigné/ Surface en sylviculture** ne peut pas être utilisé comme tel car la surface en sylviculture est fixe.

filière, organisation de la filière, nombre d'acteurs concernés, gouvernance de la filière, quantités de bois mobilisables définies ? ; nombre de chaufferies, points de vente, organisation de l'affouage)

Actions menées

Partenariat avec d'autres acteurs

Il touche à 2 niveaux et il faut l'utiliser en complément de celui en fonction de ce qui était prévu. C'est un indicateur de situation initiale de la forêt. Cela donne un potentiel. Sur une grande surface, il est neutre par contre sur une petite, il n'est pas forcément neutre. Cela traduit l'état de la forêt. En 5 ans, combien de bois a été désigné sachant que l'on ne parcourt que 10 % de la surface ? Si on racle tout que sur 10 % de la surface...Cet indicateur n'est pas suffisant. Pas de réseau frêne en 05. Tout dépend ce que l'on veut montrer. Sur l'aspect de préserver le patrimoine, la forêt on ne racle pas. Par contre si on regarde la filière bois, on ne produit pas assez.

L'ONF ne maîtrise pas l'aval de la filière.

Un autre indicateur : Ratio **Boisé sylviculture/boisé hors sylviculture** : indicateur de gestion du moyen terme : permet de connaître la proportion de boisé en sylviculture. Si on veut dynamiser, il faudrait trouver des financements d'accès à la ressource. Le boisé hors sylviculture est lié à des enjeux économiques

Mesure 3.2.4 : Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines

Rapport Gibier/forêt ou taux d'abroutissement. L'ONF assure des suivis de pressions de gibier sur la flore mais pas dans le Parc mis à part Boscodon. Il s'agit d'un enjeu très stratégique. Par contre on ne peut pas utiliser les chiffres de Boscodon car le protocole de suivi n'est pas encore validé. Il s'agit d'un protocole unique différent des 3 autres sites hors Parc. Ce sont des protocoles assez lourds (15j/ an pour le site). Il n'est pas sûr que le suivi à Boscodon perdure. Ce chiffre n'est pas extrapolable sur le territoire de proximité. Cet indicateur de pression floristique effectué et suivi par l'ONF est très fiable, néanmoins la fédération de chasse donne sa priorité sur d'autres comptables : 'comptage nocturne) moins fiables. Il est difficile de réaliser et suivre des protocoles forêts en zone de montagne (projet plus de faire un protocole enclos, en dehors enclos). Mais pour l'instant, il n'y a pas d'outils en montagne par rapport à la problématique sur la pression. Les indicateurs qui seraient intéressants de voir avec la fédération de chasse sont :

- Évolution du nombre de gibiers
- Taux de réalisation du plan de chasse

Proposition d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'arbres bio laissés / surface en sylviculture réellement parcourue en retour de martelage (attention car cet indicateur ne semblait pas pertinent dans la mesure où si on augmente le nombre de surface parcourue et donc de martelage par an, forcément le nombre d'arbres bio laissés sera plus important).

Surface des forêts relevant du régime forestier faisant l'objet d'un document de gestion durable (indicateur macro, robuste)

Proportion d'aménagement qui porte un diagnostic écologique et qui précise de façon synthétique les enjeux : proportion de surfaces dotées d'un aménagement en vigueur

Volume de bois sorti par méthode douce, alternative (chevaux, câblage)

Volume mobilisé réalisé/ Volume mobilisé prévu avec l'indicateur V désigné/surface en sylviculture Boisé sylviculture/Boisé hors sylviculture

Fédération de chasse

- Évolution du nombre de gibiers
- Taux de réalisation du plan de chasse

CRPF

Surface dotée d'un PSG/S forêt privée boisée par contre attention aux terrains communaux qui ne font pas partie du régime forestier. Expliquer que le chiffre dépend du contexte et de ce qui avait été prévu.

Indicateurs qualitatifs

Possibilité d'intervenir en cas de besoin avec le bureau d'études ?

Nouvelles Personnes à contacter

Commentaires : Entretien très complet avec de nombreux indicateurs définis.

Annexe 3 : Cahier des charges (non définitif)



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application des articles 28 et 77
du Code des Marchés publics

Cahier des Clauses Techniques Particulieres **CCTP**

OBJET : Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet
l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre
de la charte du territoire du parc national des Écrins

Marché n° 2018-XX

XXX 2018

Date limite de remise des offres : XX XXXX 2018 à 12h00

Parc national des Ecrins	:	Domaine de Charance • 05000 Gap
	:	Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
	:	www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Sommaire

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE.....	1
1. Présentation.....	3
1.1. Le dispositif d'évaluation de la charte du parc national des Ecrins	3
1.2. Gouvernance	3
1.3. Le champ de l'évaluation	4
1.4. Les questions évaluatives et les indicateurs	4
1.5. Les différents temps de l'évaluation.....	4
2. Outils et éléments de méthodologie	6
2.1. Objectif de l'évaluation.....	6
2.2. Les attendus	6
2.3. Pilotage.....	6
2.4. Modalités de suivi	7
2.5. Documents existants et bilans informationnels	7
2.6. Calendrier	7
2.7. Livrables	8
2.8. Contenu des propositions	8
2.9. Conditions concernant les prestataires.....	8
2.10. Modalités de paiement.....	9
2.11. Compétences attendues des consultants.....	9
3. ANNEXES	10
3.1. Annexe : Les questions évaluatives.....	10
3.2. Annexe : Liste des 12 CAIRNS	12
3.3. Annexe : Nomenclature de l'évaluation.....	13
3.4. Annexe : Description du tableau de bord d'évaluation	14
3.5. Annexe : Tableau de bord	16
3.6. Annexe : Liste des acteurs.....	17
3.7. Annexe : Documents complémentaires.....	18

1. Présentation

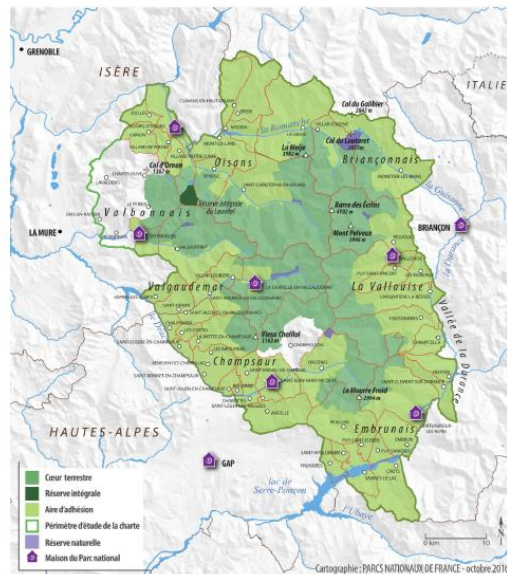
Le territoire du parc national s'étend sur un vaste espace de 1848 km². Zone réglementée, le cœur du parc s'étend sur 92 527 hectares, dont 700 sont dédiés à la réserve intégrale de Lauvitel. Les 923 hectares situés en périphérie du cœur constituent les espaces de développement et les lieux de vie permanente.

L'altitude du parc national est comprise entre 667 et 4102 mètres avec une mosaïque de paysages composée de hauts sommets, glaciers, parois, vallées profondes, plaines agricoles et urbaines.

En 2017, on dénombre sur le territoire 6400 taxons patrimoniaux et protégés : près de 3300 espèces végétales, 3100 animaux.

Le parc national des Écrins a pour objectifs de protéger les patrimoines exceptionnels de son territoire et de favoriser son développement durable.

La charte a été validée le 28 décembre 2012, elle associe l'État et les collectivités territoriales autour d'un projet de territoire défini pour les 15 prochaines années. Ce projet intègre des objectifs de protection pour le cœur de parc et des orientations de développement durable pour la zone périphérique à ce cœur, aujourd'hui appelée aire d'adhésion. Son écriture a été réalisée collectivement avec les différents acteurs du territoire.



49 communes du territoire, dont 4 communes nouvelles, (53 en 2015) ont choisi d'adhérer à la charte issue de la loi de réforme des parcs nationaux de France du 14 avril 2006. Cela représente 90 % des communes de l'aire optimale d'adhésion, s'engageant à mettre en œuvre la charte sur leur territoire.

Pour cela, des conventions de mise en œuvre de la charte ont été signées avec chacune des communes, assorties de la liste des opérations prévues pour les 3 ans suivants.

L'ensemble de ces opérations prévues constitue le **programme d'actions triennal**. La réalisation des opérations est suivie (mesures de la charte, thèmes, avancement, subventions de l'établissement Parc national) grâce à un outil web de gestion de projets, EVA, outil développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et partagé avec les parcs nationaux.

1.1. Le dispositif d'évaluation de la charte du parc national des Écrins

L'évaluation de la charte répond à une obligation réglementaire (cf. L 331-3-II du Code de l'Environnement : [...]) l'établissement public du Parc national évalue l'application de la charte et délibère sur l'opportunité de sa révision 12 ans au plus après son approbation [...]).

L'évaluation de la charte a pour objet de rechercher si les moyens mis en œuvre permettent de produire les effets attendus et d'atteindre les objectifs visés. Elle doit permettre d'aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité des résultats au regard des objectifs initiaux, sur les facteurs de succès et freins éventuels afin de nourrir les réflexions pour d'éventuelles révisions de la charte en 2027.

L'évaluation n'est pas un audit ou un contrôle diligenté par une institution extérieure. Ce n'est pas un simple recueil de constats ou d'observations assortis de jugements à caractère intuitif sur les résultats et objectifs de la charte. Ce n'est pas non plus un rapport d'activité.

Le dispositif d'évaluation de la charte détermine la gouvernance, le champ de l'évaluation, les questions évaluatives, les indicateurs, les périodes de référence.

1.2. Gouvernance

Un comité de suivi et d'évaluation prévu par le code de l'Environnement a été mis en place en 2014 (Résolution n°2014/9), présidé par le président du conseil d'administration du Parc national. Il se compose de deux représentants de chacune des instances : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil économique social et culturel. Le secrétariat est assuré par l'établissement public du parc national.

Le comité de suivi est chargé de : valider le choix de questions évaluatives et indicateurs, examiner les résultats des évaluations intermédiaires, formuler des appréciations sur les actions conduites et des recommandations, contribuer à la valorisation de la charte et de son évaluation. Il doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il s'est réuni le 5 décembre 2016, 6 juillet et 7 novembre 2017 pour travailler et valider les questions évaluatives, la méthodologie de construction des indicateurs, la sélection des projets « témoins » de l'avancement de la charte baptisés « cairns », le bilan 2014-2016.

1.3. Le champ de l'évaluation

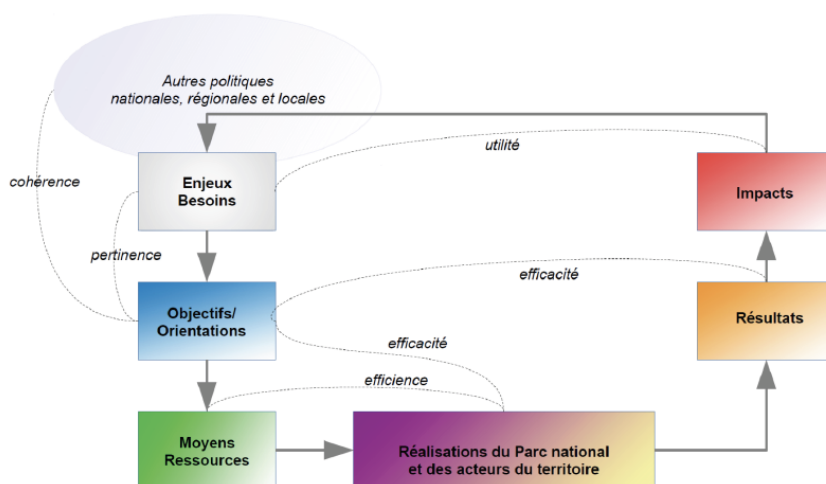
Le champ de l'évaluation porte sur l'application de la charte sur tout le territoire du Parc (cœur et zone d'adhésion). Il concerne donc les actions réalisées par l'ensemble des partenaires dans le cadre des programmes d'actions triennaux successifs et les conditions de leur mise en œuvre.

Un premier bilan 2014-2016 : la charte en actions a été réalisé. Il permet de dresser un premier bilan du premier programme d'actions de la charte du Parc national des Écrins. Ce programme d'actions est constitué des projets contribuant à la réalisation de la charte. Fin 2016, le Parc ainsi que les communes ont mené les « revues de projets » afin d'estimer le niveau de réalisation des actions en fin de programme. A l'issue de ce bilan, 22 % des actions sont estimées réalisées à moins de 20 %, 12 % sont estimées réalisées entre 20 et 80 % et enfin 66 % sont estimées réalisées à plus de 90 %. Ce niveau d'estimation tient compte de la maturité du projet et de la définition du pilotage partenarial.

1.4. Les questions évaluatives et les indicateurs

Les questions évaluatives ont été définies avec les instances du parc national au départ de la mise en œuvre de la charte (cf. annexe 1). Des indicateurs de réalisation, résultat et moyen ont été élaborés de manière opérationnelle avec les pilotes d'opérations (agents de l'établissement public du parc national), avec des acteurs partenaires de la charte et en prenant en compte la nécessité de s'inscrire dans le Contrat d'objectif avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi qu'en cohérence entre parcs nationaux, via l'Agence française pour la Biodiversité.

Les indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs. L'articulation questions/indicateurs (cf. schéma ci-dessous) permet de s'interroger sur : la pertinence des orientations/objectifs de la charte par rapport aux enjeux du territoire, la cohérence externe de la charte au regard des autres projets conduits sur le territoire par d'autres acteurs, l'efficacité des actions et leur efficacité. Des études d'impact sont prévues à l'étape d'évaluation finale, sur les projets relatifs à 12 thèmes (« cairns »), choisis comme repères prioritaires de mise en œuvre de la charte (cf. liste des cairns en annexe 2).



Les indicateurs de réalisation, de résultat et de moyen sont réunis dans un tableau de bord (cf. annexe 3). L'évaluation de la charte sera mise en œuvre à partir des données et mesures collectées avec l'outil EVA : volet suivi de projet, suivi financier, suivi des temps, suivi des indicateurs.

1.5. Les différents temps de l'évaluation

L'évaluation de la charte comprend trois phases : chemin faisant, intermédiaire, finale.

L'évaluation chemin faisant est mise en œuvre à travers les suivis annuels et des bilans triennaux réalisés par l'EPPNE (cf. « La charte en actions – bilan 2014-2016 de mise en œuvre de la charte »).

Par suivi, on entend :

- suivi de l'activité de l'établissement, (réalisation du programme d'actions affichées au budget : actions en maîtrise d'ouvrage et gestion des subventions attribuées par l'établissement) ;
- suivi de l'avancement des actions réalisées par les partenaires et l'établissement du parc national (affichées dans les conventions de partenariat).

Les évaluations intermédiaire et finale auront lieu respectivement en 2019 et 2027. Elles seront externalisées.

2. Outils et éléments de méthodologie

2.1. Objectif de l'évaluation

L'évaluation intermédiaire devra permettre de mesurer la réalisation des orientations et des objectifs de la charte. Elle doit également permettre aux différents acteurs du territoire de pouvoir dresser un bilan de leurs actions et être force de proposition à l'amélioration de l'appui technique. Elle montrera l'implication de chacun des acteurs dans cette réalisation. Elle permettra de donner des priorités aux mesures de la charte sur un périmètre de réalisation plus circonscrit, correspondant aux moyens estimés pour les années à venir. Au delà d'une évaluation globale, l'évaluateur devra être force de proposition si le dispositif ayant été mis en œuvre s'avère perfectible.

L'évaluateur devra recenser l'ensemble des outils qu'il aura exploité et rassemblé. Par ailleurs, il devra également répertorier les différentes méthodes employées (ateliers, animation de groupes, échanges, journées, visites,...).

2.2. Les attendus

Il s'agira de répondre à la question centrale : « A quoi a servi la charte dans sa période de mise en œuvre 2013-2017 ? » ainsi qu'aux questions évaluatives données. L'année de référence prise pour l'évaluation est 2012. Compte tenu du dispositif défini par le CA du 27/11/2017, les travaux porteront sur :

- définition d'une **méthode d'évaluation** qui permettra d'associer les agents de l'établissement, de mobiliser les partenaires par différents moyens, ceci dans un temps et des moyens contraints,
- **compréhension du dispositif** d'évaluation
- **actualisation du diagnostic** territorial et des enjeux,
- **analyses quantitatives et qualitatives** à partir de :
 - **réponses aux questions évaluatives et aux indicateurs** pour les années 2012-2017, en utilisant le tableau de bord déjà complété pour les indicateurs maîtrisés par l'EPPNE. Il restera à compléter les indicateurs faisant intervenir les partenaires. Prévoir des rendez-vous-entretiens afin de récolter ces données auprès des partenaires (liste en annexe) ; Les données de chaque indicateur sont brutes, aucun calcul n'a été effectué. Cependant, une méthode de calcul est proposée. L'évaluateur pourra l'utiliser ou employer une autre méthode de calcul si besoin, en explicitant et en notant bien la méthode employée.
 - **état de mise en œuvre des orientations et des objectifs de la charte** (activité de l'établissement public du Parc national des Écrins, réalisation des conventions d'application de la charte avec les communes, contribution des acteurs à la réalisation de la charte). L'évaluation vise à analyser les premiers résultats obtenus afin de suivre la progression de la mesure par rapport aux objectifs initiaux ;
 - **animation de 4 ateliers** (interne à l'établissement et externe regroupant des représentants des partenaires). Il est question de deux ateliers au maximum par thématique et d'un atelier final de synthèse. Ces ateliers permettront de valider le constat de l'évaluation quantitative et qualitative et de déboucher sur un consensus commun ;
 - **confronter** ce qui ressortira de l'analyse **quantitative** avec l'analyse **qualitative**.
 - réalisation d'un **scénario de recentrage des priorités** appliqué aux mesures : Cette évaluation sera l'occasion de retravailler la priorisation de certaines orientations/objectifs qui ont pu évoluer au regard du contexte. Quelles sont les mesures qu'il faut renforcer ? Quelles sont celles à limiter ?

2.3. Pilotage

Le Comité de Suivi et d'Évaluation de la charte est l'instance qualifiée pour l'évaluation intermédiaire. Le directeur est le pilote de l'évaluation intermédiaire.

Le Service Aménagement Développement - Pôle Développement local et ingénierie financière assure l'animation et la coordination de l'évaluation intermédiaire.

2.4. Modalités de suivi

L'ensemble des opérations de suivi seront conduites par le Comité de pilotage (COFIL) de la charte. Le Copil sera impliqué dans le choix ainsi que la validation du prestataire. Il sera informé régulièrement de l'avancement des travaux.

Le prestataire devra rendre compte de l'avancement des travaux en remettant en cours de mission, un rapport intermédiaire selon les modalités définies en accord avec le Copil.

Il est demandé à l'évaluateur de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des organes cités ainsi que de l'ensemble des services de l'État concernés. Il devra fournir des synthèses régulières afin d'informer le comité de l'avancement du travail, et préciser d'éventuelles difficultés rencontrées.

Le bureau d'étude chargé de l'évaluation est désigné par Mr. Le Directeur du Parc national des Écrins dans le cadre d'une procédure **XX** avec une procédure de mise en concurrence simple.

2.5. Documents existants et bilans informationnels

Un détail des sources disponibles est précisé en annexes. Toutefois, ces éléments ne sauraient constituer une base suffisante pour réaliser l'évaluation. L'évaluateur devra mener toutes les investigations qu'il jugera utiles et indispensables pour l'obtention d'informations complémentaires. Pour ce faire, il aura notamment à réaliser des ateliers avec des partenaires.

Le titulaire aura accès à :

En annexe :

- les questions évaluatives ;
 - La nomenclature du tableau de bord ;
 - La description du tableau de bord ;
 - Le tableau de bord renseigné en 2018 lors d'une campagne d'entretiens effectués auprès des pilotes internes à l'établissement et des principaux partenaires identifiés ;
 - Une liste des acteurs impliqués dans la charte du territoire du Parc national qui peuvent être consultés ;
 - L'organigramme de l'établissement.
- _ Compléments : travaux réalisés par une stagiaire M2 en 2018 : une analyse AFOM ; un tableau d'objectifs.

En documents joints et numériques :

- la Charte,
- la présentation du programme d'actions 2014 « La charte en actions » ;
- le bilan 2014-2016 de la mise en œuvre de la charte « La charte en actions » ;
- Les rapports d'activité et de Contrat d'objectif ;
- Le Rapport de la Cour des Comptes ;
- Les numéros de l'Echo des Ecrins, journal du Parc national, pendant la période 2014-2017.

2.6. Calendrier

La mission devra démarrer à partir du mois de décembre 2018 et s'achèvera au plus tard fin mai 2019. Une restitution intermédiaire aura lieu en février 2019. Le budget maximal attribué à cette mission est de 40 000 € (HT)

Un calendrier de réunions sera programmé, en accord avec le prestataire retenu afin de réaliser un état régulier d'avancement du processus d'évaluation et valider les résultats.

L'évaluation comportera deux parties distinctes : une partie quantitative et une partie qualitative.

Publication de l'offre

Publication de l'appel à propositions : XX xxxx 2018

Les propositions devront être envoyées au format électronique au plus tard le xxx à :

- Monsieur Pierre Commenville, Directeur du Parc national des Écrins : pierre.commenville@ecrins-parcnational.fr
- Madame Isabelle Vidal, Chef du Service Aménagement : isabelle.vidal@ecrins-parcnational.fr

Après pré-sélection des dossiers, le Copil auditionnera le XX/XX/XX les cabinets sélectionnés.
Le choix du prestataire final sera notifié au plus tard le XX/XX/2018.
La réunion de lancement et de préparation opérationnelle de la démarche d'évaluation se déroulera le XX à ...

2.7. Livrables

A l'issue de sa mission et après validation par le comité de pilotage de la charte, le prestataire remettra :

- Un document de restitution complet le plus pédagogique et détaillé possible : rapport final d'évaluation papier sous format papier et numérique reprenant tous les points analysés (processus d'évaluation, état des lieux synthétiques, analyse des suites réservées aux résultats de l'évaluation, analyse de thématiques ciblées (CAIRNS), une synthèse de l'évaluation externe, des propositions et/ou préconisations avec un calendrier de mise en œuvre) ;
- Un résumé de l'évaluation intermédiaire à destination des instances et du Ministère, comprenant les zooms sur les cairns ;
- le tableau de bord initial priorisé par mesure, qui servira pour l'évaluation finale ;
- une synthèse communicante destinée à une diffusion large « grand public » : ce support sera notamment destiné à être mis en ligne sur le site de l'EPPNE.

Le prestataire pourra être amené à participer à la restitution des résultats de l'étude lors d'une manifestation publique ou lors d'un autre type d'événement,

N.B : Tous les documents présentés et remis au comité d'évaluation devront être fournis en X exemplaires et en version numérique (clé USB). Sur tous les documents devront figurer les logos du Parc.

2.8. Contenu des propositions

Les propositions devront présenter :

- le calendrier prévisionnel de réalisation précisant les étapes clés et les échéances de réunions avec le comité de pilotage ;
- les méthodologies proposées au regard de l'évaluation attendue ;
- des précisions sur les livrables envisagés ;
- le profil précis de chaque personne de l'équipe intervenant pour cette mission (CV du chef de projets et des chargés d'étude) ;
- une proposition commerciale chiffrée avec le détail pour chaque étape. Ce devis devra indiquer :
 - les prix et la durée détaillée (nombre de jours) pour chaque étape,
 - préciser le nombre de journées consultants (préciser les différences susceptibles d'exister selon le type d'intervenant),
 - présenter les frais de déplacements (en équivalent/journées consultant).

2.9. Conditions concernant les prestataires

Le commanditaire des travaux d'évaluation se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues dans le cadre de ce cahier des charges. Ils s'engagent à garder confidentielles les offres reçues.
Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que bien-fondé de la décision des commanditaires.

Les commanditaires ne sont engagés qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

2.10. Modalités de paiement

A l'issue de la désignation du prestataire, un acte d'engagement sera signé entre le prestataire et l'EPPNE.
Cet acte précisera les modalités de collaboration et les conditions de règlement des factures, sous réserve que

les productions aient fait l'objet d'une validation par le Copil.

2.11. Compétences attendues des consultants

Les consultants doivent être en mesure de :

- présenter des compétences similaires menées (références de missions d'évaluation / accompagnement avec contact) ;
- proposer une méthode adaptée au contexte et à la commande ;
- présenter un calendrier détaillé type diagramme de Gantt avec le détail des intervenants ;
- proposer une offre correspondant aux moyens alloués, soit XX XXX € ;
- faire preuve de réactivité pour une réponse adaptée aux délais ;
- montrer leur capacité d'animation d'ateliers / entretiens / enquêtes ;
- présenter des exemples de restitutions originales et pédagogiques.

Ils devront posséder une expérience confirmée en évaluation de projet de territoire. Des références de travaux auprès de gestionnaires d'espaces naturels seront appréciées.

A COMPLETER

A, le

Lu et Approuvé par le candidat
(Signature + cachet)

3. ANNEXES

3.1. Annexe : Les questions évaluatives

La charte de territoire est-elle un outil pertinent pour répondre aux enjeux du territoire ?	Pertinence
Le mode de gouvernance, les modalités de mise en œuvre et d'organisation sont-ils efficaces : permettent-ils d'obtenir de bons résultats sur le territoire (qualité du partenariat, nombre d'actions) ?	Efficacité
Les orientations/objectifs de la charte sont-ils en cohérence avec les politiques portées par l'État, les Régions, les départements sur les thématiques de l'acquisition et du partage des connaissances, de l'aménagement et du cadre de vie, du respect des ressources et des patrimoines, de l'accueil du public et de la découverte du territoire ?	Cohérence
Les orientations/objectifs de la charte sont-ils toujours cohérents avec les grandes	

8/13

problématiques du territoire ?	
Les actions mises en œuvre ont-elles permis de répondre aux orientations/objectifs sur l'acquisition et le partage des connaissances, l'aménagement et le cadre de vie, le respect des ressources et des patrimoines, l'accueil du public et la découverte du territoire ? cf sous-questions	Efficacité
Quels résultats ont été obtenus ? CAIRNS sur 12 actions phares.	
Quels sont les effets sur le territoire du Parc ? CAIRNS sur 12 actions phares.	Utilité
Les moyens sont-ils adaptés aux enjeux ?	Efficiency

Code couleur des types de questions

Pertinence : orientations/objectifs de la charte par rapport aux enjeux du territoire	
Efficacité : mesure les résultats obtenus / objectifs identifiés	
Cohérence : externe de la charte au regard des autres projets conduits sur le territoire par d'autres acteurs	
Impact : sur les projets relatifs à 12 thèmes (« cairns »), choisis comme repères prioritaires de mise en œuvre de la charte	
Efficiency : mesure les résultats obtenus / moyens (financiers, humains) mis à disposition	

Questions évaluatives détaillées pour les tests d'efficacité, classées par orientations de la charte

1.1 : Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions
Comment a évolué l'acquisition et la mise à disposition des connaissances sur les thématiques inter-parcs relatives au patrimoine naturel et à la socio-économie ? [COEUR] : Comment a évolué l'acquisition de connaissances au sein de la réserve intégrale de Lauvitel ?

1.2 : Faire vivre une culture commune
Comment a évolué l'acquisition et la mise à disposition des connaissances sur les thématiques inter-parcs relatives au patrimoine culturel ?

1.3 : Développer l'éducation à l'environnement
Comment a évolué la mise à disposition des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels auprès de la société civile ?

1.4 : Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés
Comment ont évolué les échanges d'informations et la mutualisation entre les gestionnaires d'espaces protégés ?

2.1 : Aménager un territoire durable
Comment a évolué la prise en compte des connaissances sur les patrimoines naturel et culturel dans l'aménagement du territoire ?

2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural
Comment a évolué la prise en compte des connaissances sur le patrimoine culturel pour préserver le patrimoine bâti rural ? [COEUR] : Comment a évolué la préservation des sites archéologiques du cœur ? Comment a évolué la prise en compte des connaissances dans l'aménagement des hameaux du cœur (Confolens et Dormillouses) ?

2.3 : Développer l'éco-responsabilité
Comment a évolué la prise en compte des enjeux du territoire par la société civile (démarches éco-responsables sur l'énergie, l'eau et déchets) ?

3.1 : Maintenir les paysages remarquables
Comment a évolué la prise en compte des connaissances pour maintenir les paysages remarquables (sites majeurs et paysages agricoles) du territoire ?

3.2 : Préserver les milieux naturels et les espèces
Comment a évolué la prise en compte des connaissances sur le patrimoine naturel pour maintenir la fonctionnalité des écosystèmes ? [COEUR] Comment évolue les tendances et observations sur les espèces faune-flore et les milieux ?

3.3 : Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité
Comment a évolué la prise en compte des connaissances dans les pratiques des exploitations sylvicoles ?

3.4 : Préserver la ressource en eau et les milieux associés
Comment a évolué la prise en compte des connaissances pour préserver la ressource en eau (qualité + quantité) du territoire ?

3.5 : Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception
Comment a évolué la prise en compte des connaissances du patrimoine culturel et naturel dans les pratiques des exploitations agricoles en vallées ? [COEUR] : Comment a évolué le maintien des prairies naturelles dans le cœur du Parc ?

3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages
Comment a évolué la prise en compte des connaissances du patrimoine culturel et naturel dans les pratiques agricoles en alpage ?

4.1 : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire
Comment a évolué la prise en compte des connaissances sur les patrimoines naturel et culturel dans le développement d'une offre éco-touristique accessible à tous (PMR) ? [COEUR] : Comment a évolué la fréquentation (effectif + pratiques) d'alpinistes sur le territoire ?

4.2 : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil
Comment a évolué le développement des itinéraires et d'une itinérance touristique sur le territoire ? [COEUR] : Comment a évolué la prise en compte des connaissances dans le fonctionnement des refuges du cœur ?

4.3 : Développer le partenariat avec les stations touristiques
Comment a évolué la prise en compte des connaissances sur les patrimoines naturel et culturel dans l'aménagement et le fonctionnement des stations touristiques (hiver/été/nautique) ?

4.4 : Partager et valoriser l'image « Parc national »
Comment a évolué le partage d'une valeur commune autour des grandes vocations du territoire ?

Modalités réglementaires
Comment évolue l'application réglementaire administrative en cœur de parc ?
Comment évolue la nécessité de l'action de police dans les secteurs ?

Objectif 1 : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance

Qu'est ce que nous apprennent les études menées à la RI du Lauvitel ?
 Objectif 2 : Préserver le patrimoine culturel du coeur
 Comment a évolué la fréquentation d'alpinistes sur le territoire et son adaptation aux enjeux actuels notamment au regard du retrait des glaciers ?
 Qu'est-ce-que nous apprennent les études menées sur les sites des 6 cabanes et de Faravel ?
 Objectif 3 : Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du coeur
 Le petit patrimoine construit est il toujours en bon état et visible en coeur de parc ?
 Les cabanes dans le coeur de parc respectent-ils le caractère des lieux ?
 Les hameaux dans le coeur de parc respectent-ils le caractère des lieux ?
 Les refuges dans le coeur de parc respectent-ils le caractère des lieux ?
 Objectif 4 : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité
 Comment a évolué la fréquentation automobile dans le coeur de parc ?
 Les activités menées en coeur de parc sont elles certifiées ? Quel est le niveau de cette certification ?
 Les hébergements tendent ils vers l'autonomie dans leurs modes de fonctionnement ? Le bouclage des cycles des ressources est-il assuré ?
 Les infrastructures et notamment les équipements dans le coeur sont ils réversibles ?
 Objectif 5 : Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur
 Comment a évolué la cartographie des habitats et espaces sensibles ou vulnérables ?
 Objectif 6 : Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières
 Comment a évolué la représentation (en hectare) des prairies naturelles fauchées dans le coeur ?
 Comment a évolué le développement de l'agro-écologie au sein des alpages ?
 Comment a évolué le développement des filières sylvicoles et l'intégration de l'écologie dans les pratiques ?
 Objectif 7 : Organiser la découverte du coeur
 Comment a évolué qualitativement l'offre touristique du territoire ?
 Comment évolue l'appropriation du coeur par la société civile ?
 Comment ont évolué les infrastructures de développement de l'offre touristique ?

3.2. Annexe : Liste des 12 CAIRNS

12 « CAIRNS » ont été définis en comité de suivi et d'évaluation comme sujets de référence pour évaluer la progression sur les objectifs/orientations de la charte à mi-chartre (2019) et au stade final (2027). Ces 12 CAIRNS permettront de faire ressortir certaines actions sous la forme de « zooms ». Ils font référence à l'image du cairn : empilement de cailloux érigé au grès des passages de randonneurs en montagne. Liste des cairns :

- refuges sentinelles,
- réserve intégrale du Lauvitel,
- outils de partage de la connaissance (biodiv' Ecrins, Géotrek)
- atelier paysages
- aménagement durable des grands sites d'accès en coeur de parc (Gioberney, Pré de Mme Carle, La Bérarde),
- recours approprié aux énergies renouvelables
- paysages agricoles (vignoble, bocage, terrasses)
- démarche de promotion des produits agricoles,
- pastoralisme et prédation,
- les activités de pleine nature au regard du caractère du parc national,
- le Grand tour des Ecrins,
- la marque Esprit parc national volet tourisme.

3.3. Annexe : Nomenclature de l'évaluation

3.4. Annexe : Description du tableau de bord d'évaluation

Le dispositif d'évaluation est synthétisé dans un tableau à deux entrées. Les colonnes correspondent aux champs de l'évaluation (indicateurs, valeurs ou données, référentiels constants) ; les lignes correspondent aux indicateurs. L'ensemble a été concerté en interne et en externe.

Voici ci-dessous la description détaillée du tableau/dispositif.

Nom du champs (colonne)	Description
Partie 1 : Indicateurs	
<Libellé de l'indicateur>	Renseigne sur le nom de l'indicateur résumé en une phrase courte.
<Définition de l'indicateur>	Donne précisément la signification de l'indicateur. Apporte des éléments de précision sur le choix de cet indicateur et les modalités d'appréciations qualitatives (entretiens avec agents de l'EPPNE ou acteur, stratégie scientifique, COB, diagnostic territorial, ...)
<Unités ou figures>	Les indicateurs sont le plus souvent quantitatifs et on précise ici l'unité du calcul réalisé (taux de variation annuel, taux de réalisation, nombre, m ³ , etc.) . Parfois l'indicateur est davantage qualitatif et on précisera alors le type de figure qui le concerne (cartographie, tableau, diagramme, ...).
<Méthode de calcul>	Cette colonne décrit la formule mathématique à utiliser pour le calcul de l'indicateur. Il est précisé « qualitatif » dans les cas où l'indicateur est une figure et pas un chiffre.
<Source de la donnée>	Cette colonne indique d'où provient l'idée de cet indicateur, cela peut être issu d'un entretien avec les agents des services (SSC, SCOM, SAM, Pôle informatique), du diagnostic de la charte (rétro-calcul possible), d'autres documents internes ou alors du travail bibliographique.
<Niveau de maîtrise>	Le niveau de maîtrise indique si la donnée est maîtrisée par l'EPPNE, si la donnée existe auprès d'un partenaire ou organisme externe, si la donnée n'existe pas et qu'il faut la faire produire (étude d'impact, diagnostic territorial).
<Personne physique ou morale responsable>	Cette colonne donne le nom de la personne (pilote) à contacter en interne (EPPNE) pour avoir la mesure de l'indicateur ou l'organisme externe susceptible de pouvoir fournir la donnée.
<Contact>	Cette colonne rassemble des informations relatives au contact de la personne ou de l'organisme source de la donnée (mail agent de l'EPPNE, lien site internet)
Partie 2 : Valeurs	
<Date de remplissage>	Sert uniquement à renseigner la date de remplissage, cela permettra au cours du temps d'affiner les périodicités des indicateurs.
<Valeur de référence>	Cette valeur peut être de plusieurs origines, soit c'est une valeur précise fixée dans le cadre d'une mission ou d'un objectif (taux de réalisation) soit c'est la dernière valeur mesurée disponible (taux de variation annuelle). Dans le cas des indicateurs qualitatifs il faudra mettre la référence de la dernière figure (carte, diagramme, courbe, ...) réalisée.
<Valeur mesurée>	Cette valeur est celle directement mesurée au moment du remplissage de la fiche indicateur. C'est un chiffre par année. Le champ n'a pas besoin d'être renseigné pour les indicateurs qualitatifs.
<Calcul>	Cette colonne renseigne le résultat du calcul réalisé à partir de la mesure de l'indicateur. Cela peut être un taux de variation annuelle ou un taux de réalisation. Une référence peut être mise dans le cas des indicateurs qualitatifs.
<Listes des acteurs impliqués>	Plus pertinent pour les indicateurs de réalisation, on renseigne ici l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans la réalisation d'une mesure en précisant entre parenthèse le rôle assuré (MOA/MOE/, ...)
<Indicateur de moyens temps>	Plus pertinent pour les indicateurs de réalisation cette colonne doit être renseignée a minima en interne (EPPNE) en précisant sur une base commune les moyens humains déployés pour telles ou telles réalisations (nombre d'heures, ETP, nombre de jours homme, d'agents sur cette mission). Une somme peut être faite pour l'ensemble des mesures d'une orientation.

<Indicateur de moyens financiers>	On comptabilise ici des euros (subventions, investissement) dépensés pour telles ou telles réalisations. Une somme peut être faite pour l'ensemble des mesures d'une orientation.
<Pictogramme de satisfaction>	Ce pictogramme est une évaluation qualitative du résultat de calcul obtenu. Une note comprise entre 1 et 6 est attribuée à dire d'expert. Plus la note est élevée, plus la satisfaction est grande. Il s'agit de la satisfaction relative à l'indicateur.
<Appréciations à dire d'expert>	Cette colonne permet pour chaque indicateur d'ajouter une interprétation qualitative sous la forme d'un texte en s'appuyant ou non sur les informations renseignées dans la colonne <Définition de l'indicateur>. Les pictogrammes et appréciations qualitatives des indicateurs de résultats sont renseignées par les pilotes.
Partie 3 : Références constantes	
<Axes> ; <Orientations> ; <Mesures>	Ces trois niveaux correspondent à la déclinaison des quatre axes de la charte en orientations pour l'aire d'adhésion et objectifs pour le cœur du parc national puis en mesures (niveau le plus détaillé). Les indicateurs sont reliés au chapitre auquel on s'intéresse.
<Mesures_coeur de parc>	L'ensemble des orientations sont valables pour le cœur comme pour l'aire d'adhésion. Dans la partie « D : Les objectifs pour le cœur de parc » des mesures x.x.c spécifiques au cœur sont détaillées. En ce qui concerne les indicateurs, un certain nombre s'applique pour l'aire d'adhésion et sont valables également pour le cœur. Les modalités réglementaires sont évaluées à part.
<CAIRNS>	Les CAIRNS sont des sujets « phares » qui ont été choisis en COPIL pour l'objet d'une étude d'impact plus ou moins approfondie lors de l'évaluation intermédiaire (si possible) ou finale. Dans le tableau de bord certains indicateurs sont identifiés comme des CAIRNS.
<Questions évaluatives>	Ce sont les questions posées au démarrage de la mise en œuvre de la charte. Elles sont au nombre de 8.
<Questions évaluatives détaillées>	Ce sont les questions posées par orientations de la charte pour permettre les tests d'efficacité.
<Thématiques inter-parcs>	Les thématiques inter-parcs sont au nombre de 28 et résultent d'un travail réalisé à l'AFB. Il s'agit du croisement entre toutes les chartes de tous les parcs nationaux. L'intérêt de rattacher chaque indicateur à une thématique inter-parcs est double : (i) cela permet de pouvoir comparer les évaluations entre parcs nationaux ; (ii) cela permet d'avoir des domaines d'action constants même au-delà de la première charte puisqu'il est peu probable que de nouvelles thématiques viennent s'ajouter à celles-ci.
<Typologies d'indicateurs>	Permet de trier le tableau de bord entre indicateurs de réalisation (matériels et méthodes mobilisés pour réaliser les mesures) et indicateurs de résultats (effets recherchés dans l'objectif/orientation).
<Périodicité>	La périodicité renvoie à la fréquence d'actualisation de la donnée voire à la complexité de l'obtenir ou de la produire. Cette colonne renseigne si l'indicateur est suivi annuellement, lors des bilans triennaux, lors de l'évaluation intermédiaire (2019) ou en fin de charte (2027). Ces informations sont à affiner et ajuster au cours de l'utilisation du dispositif.
<Tests évaluatifs>	Cette colonne peut paraître redondante avec la typologie des indicateurs, notamment car les indicateurs de réalisation sont à mobiliser pour le test d'efficacité et les indicateurs de résultat pour le test d'utilité. En revanche elle a un apport d'information concernant les tests de cohérence interne et externe puisque certains indicateurs peuvent se prêter à la réalisation de ces tests.
<Priorisation>	Les indicateurs sont priorisés sur la base de plusieurs critères : disponibilité des données, utilité des données, intérêt des données. LE cumul de ces critères aboutit à un niveau de priorité : (1) priorité élevée ; (2) priorité modérée ; (3) non prioritaire.
<COB>	Cette colonne lie chaque indicateur à un objectif x-x du contrat d'objectif de l'EPPNE (COB)
<Personne physique ou morale responsable>	Cette colonne donne le nom de la personne (pilote) à contacter en interne (EPPNE) pour avoir la mesure de l'indicateur ou l'organisme externe susceptible de pouvoir fournir la donnée.
<Contact>	Cette colonne rassemble des informations relatives au contact de la personne ou de l'organisme source de la donnée (mail agent de l'EPPNE, lien site internet)

3.5. Annexe : Tableau de bord

3.6. Annexe : Liste des acteurs

3.7. Annexe : Documents complémentaires

Annexe 4 : Liste des acteurs fournie dans le cahier des charges (fichier Excel)

Acteurs : Maîtres d'Œuvre des programmes

Nom de la structure

Abbaye de Boscodon
ACCA Chaillollet
Agriculteurs
Ancelle
Ancelle, La Grave, Orcières, Reallon, Saint-Leger-les-Melezes, Saint-Michel-de-Chaillol
ASCOPARG, Mines de Douai
Aspres-les-Corps
Association 2818 Canal de Malcros
Association artistique La roulotte bleue
Association Aspres Autrefois
Association Fonciere Pastorale
Association Génépi
Association Le Grand Baz'Arts
Association Montagnes et Sciences
Association Syndicale d'Arrosage
Association Tabaze musique
Besse-en-Oisans
Besse-en-Oisans, Clavans-en-Haut-Oisans, Ornon, Oulles, Saint-Clement-sur-Durance, Valjouffrey, Villar-d'Arenne, Villard-Notre-Dame
Buissard
Centre de l'Oralité Alpine
Chabottes
Chambres d'agriculture
Champcella
Champoléon
Chateauroux-les-Alpes
Chauffayer
Clavans-en-Haut-Oisans
CLE
Club Alpin Français - Gap, Chapelle-en-Valgaudemar (la)
CNRS
Communauté de communes de l'Embrunais
Communauté de communes de l'Oisans
Communauté de communes de Serre-Ponçon
Communauté de communes du Briançonnais
Communauté de communes du Champsaur
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar
Communauté de communes du Pays des Ecrins
Communes forestières des Hautes-Alpes
Conseil départemental de l'Isère
Conseil départemental de l'Isère, Conseil départemental des Hautes-Alpes
Conseil départemental des Hautes-Alpes
Conservatoire du Littoral
Crots
Denis Lavenant

ECC Festival de Chaillol
EDF
Editions Biotope
EDYTEM
Embrun
Entraigues
Entraigues, Valjouffrey
ERDF
Fédération des chiens de traineau des Hautes-Alpes
FFCAM
Freissinières
Groupements pastoraux
Groupements pastoraux, Châteauroux-les-Alpes, Groupement pastoral
Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie
Jean-Michel Bertrand / adr productions
L'Argentiere-la-Bessee
La Chapelle-en-Valgaudemar
La Grave
La Grave, Parc national des Ecrins, UNION EUROPEENNE, REGION PACA, FNADT
La Grave, Reallon, Villar-d'Arene
La Motte-en-Champsaur
Laboratoire d'Ecologie Alpine
Lavalens
Le Bourg-d'Oisans
Les Costes
Les Deux-Alpes (Venosc-Mont-de-Lans)
Les Vigneaux
Mandement de Savines
Météo France
Mizoën
Mizoen, La Grave
Monêtier-les-Bains (le)
Mont-de-Lans
Nomade Production
Observatoire des Galliformes de Montagne
Oisans Tourisme
ONF
Orcières
Ornon
Ornon, Parc national des Ecrins
Oulles
Parc national des Ecrins
Pays du Grand Briançonnais
Prunières
Puy-Saint-Eusebe, Puy-Sanieres, Prunieres

Puy-Saint-Vincent
Reallon
Réotier
S.I.E. du Valgaudemar
Saint Maurice-en-Valgaudemar
Saint-Apollinaire
Saint-Bonnet-en-Champsaur
Saint-Christophe-en-Oisans
Saint-Clement-sur-Durance
Saint-Eusèbe-en-Champsaur
Saint-Firmin
Saint-Jacques-en-Valgaudemar
Saint-Jean-Saint-Nicolas
Saint-Julien-en-Champsaur
Saint-Leger-les-Melezes
Saint-Maurice-en-Valgaudemar
Saint-Michel-de-Chaillol
Saint-Michel-de-Chaillol, Parc national des Ecrins
Savines-le-Lac
SIE du Valgaudemar
SIGDEP
SMADESEP
Société des Touristes du Dauphiné
Stéphanie & David Allemand
SYEP de l'Embrunais-Savinois
USEP
Valjouffrey
Vallouise-Pelvoux
Venosc
Villar-d'Arene
Villar-d'Arene, Le Monetier-les-Bains
Villar-Loubière
Villard-Notre-Dame
Villard-Notre-Dame, Parc national des Ecrins
Villard-Reymond

Acteurs rencontrés au sein des communautés de communes

Comcom	Personne rencontrée	Poste	Téléphone	Email
Serre-Ponçon	Emeric VERCOUTRE	Chargé de mission développement économique, touristique et activités de pleine nature	0492437641	e.vercoudre@ccserreponcon.com
Pays des écrins	Nicolas PONS	Directeur du pôle aménagement durable de l'espace et mobilité	0492232058 – 0686309062	n.pons@cc-paysdesecrins.com
	Julie PRIVAT	Directrice du tourisme	0492232010 – 0685198683	j.privat@cc-paysdesecrins.com
du Briançonnais	Pierre DE MONTMORILLON	Directeur Général Adjoint Développement et Aménagement du Territoire	04 92 21 35 97	p.demontmorillon@ccbrianconnais.fr
	Stéphane BARELLE	Chef du pôle Aménagement du Territoire Espaces naturels, milieux aquatiques, développement	04 92 21 35 97	s.barelle@ccbrianconnais.fr
Oisans	Florent MALTERRE	Directeur Général des Services	04.76.11.20.91 – 0612741760	f.malterre@ccoisans.fr
Champsaur-Valgaudemar	Anne EYMARD	Administration générale et tourisme	04 92 50 78 86	a.eynard@champsaur-valgaudemar.fr
Guillestrois-Queyras	Emmanuelle TUILIERE	Directrice du Développement Economique	04 92 45 36 62	emmanuelle.tuilier@comcomgq.com
Guillestrois-Queyras	Gabrielle MARTIN	SCOT	04 92 45 59 90	gabrielle.martin@comcomgq.com
Matheysine	Nathalie NAHUM	Directrice générale des services	04 76 81 18 24 – 06 86 03 65 04	n.nahum@ccmatheysine.fr
	Carole DRUART	Chef de service Développement du territoire et tourisme	04 76 81 18 24	c.druart@ccmatheysine.fr

Liste de structures partenaires sur les thématiques de la forêt et de l'énergie

Acteur	Poste	Structure	Tel/email	Email	Vu
Laurence Guichon	Directrice	CA 05	04 92 52 53 00		Non
Catherine Montrozier	Chef de service	CA 05	04 92 52 53 15	catherine.montrozier@hautes-alpes.chambagri.fr	Non
	Secrétariat de direction	CA 38	04 76 20 68 68		
Jean-Louis Goutel		CA 38		jeanlouis.goutel@isere.chambagri.fr	Oui
Marc Fiquet	Chef du service eau, environnement, forêt	DDT 05	04 92 51 88 16		Non
Marc Petiteau	Aménagement forestier	DDT 05	04 92 51 88 25		Oui
Daniel Discours	Filière Bois	DDT 05	04 92 51 88 19	daniel.discours@hautes-alpes.gouv.fr	Non
Philippe Blanc	Chef Unité Energie et Bâtiment	DDT 05	04 92 40 35 28		Oui
Philippe Vivière	Chargé de mission Climat Energie	DDT 38	04 56 59 45 71		Oui
Michel Collin	Forêt	DDT 38	04 56 59 42 35	michel.collin@isere.gouv.fr	Oui
Elsa Rivaud	Forêt	DDT 38		elsa.rivaud@isere.gouv.fr	Oui
Michel André	Service Energie, Forêt, Climat	CG 05	04 86 15 33 66	m.andre@cg05.fr	Oui
Mr Prud'homme	Service Forêt	CG 38	04 76 00 33 21		Non
Axel Riaillé	Service Forêt	CG 38		axelle.riaille@isere.fr	Non
Marie Chenevier	Forêt	CC du Trieves		l.scrimgeour@cdctrieves.fr	Oui
Laurie Scrimgeour	Forêt	CC du Trieves		m.chenevier@cdctrieves.fr	Non
Anne Vauclaire	Chef de projets énergie-climat Direction de l'aménagement	CG 38	04 76 00 33 12		Non
Yvan Martinod	Service nouvelles mobilités (covoiturage)	CG 38	04 76 00 31 49		Oui
Elodie Duchêne		Trans'Isère		elodie.duchene@isere.fr	
Sandra Reynaud	Energies renouvelables, éco-respo	Com Com de l'Oisans		s.reynaud@ccoisans.fr	Oui
Erik Salvatory		ONF 38 oisans	06 18 36 67 53		Non
Frédéric Tuillière	Correspondant DSF	ONF 05	06 27 22 86 87	frederic.tuilliere@onf.fr	Non
Frédérique Zelmire	Chef de service	ONF 38	04 76 86 39 56 - 06 21 84 57 40 04 92 53 25 54 - 06 18 16 96 91	frederique.zelmire@onf.fr	Oui
Lionel Mazoyer	Responsable du service développement territorial	ONF 05		lionel.mazoyer@onf.fr	Oui
Laurent Blanchard	environnement	ONF 05	04 92 53 19 29 - 07 78 57 88 07	laurent.blanchard@onf.fr	Oui
Guy Cales	Responsable du service forêt	ONF 05	04 92 53 87 17	guy.cales@onf.fr	Oui
Nicolas Stach	adjoint au Serfobe et chef de pôle compétitivité filière	DRAAF/SERFOBE	04 78 63 13 63	nicolas.stach@gariculture.gouv.fr	Non
Véronique Jabouille	Dynamique bois-fonds châteaur	CRPF	04 79 81 42 74 - 06 16 70 28 49	veronique.jabouille@crpf.fr	Non
Maxime Seelig	Document de gestion durable forêt privée : Règlement	COFORET	06 88 39 66 99	mseelig@coforet.com	Non
Jea-Philippe Lefebvre	IGN Département Relations extérieures Centre-Est Ly	DIR centre Est Lyon	04 37 64 25 12		Non
Frédéric Berger	Données géographiques sur les forêts à fonction de protection		04 76 76 28 00	frederic.berger@irstea.fr	Non
Aymeric Montanier	Technicien aménagement foncier rural	CG 38 réglementation des boisements	04 76 00 33 23	aymeric.montanier@isere.fr	Non
Marc Gailllet	mission recensement des biens vacants et sans maître	SAFER	04 72 76 13 10	mgalllet@saferall.com	Non
Olivier Perin	animation auprès des propriétaires forestiers	CA 38	06 74 94 74 39	olivier.perin@isere.chambagri.fr	Non
Christophe Chauvin	réseau FRENE : forêt rhône alpines en évolution naturelle	REFORA		christophe.chauvindroz@gmail.com	Non
Jean André	réseau FRENE : forêt rhône alpines en évolution naturelle	REFORA		je.andre@free.fr	Non
Guy Charron (président) et Clara Rougier (Chargée de mission)		Association des Communes Forestières de l'Isère	04 76 17 22 65	isere@communesforestieres.org	Non
PEFC Auvergne Rhône Alpes					Non
FSC Certification des forêts					Non
Bruno Valet	Défrichements et coupes en deçà des seuils (données p	DRAAF/SERFOBE	04 78 63 13 85	bruno.valet@agriculture.gouv.fr	Non
Alain ROQUES	piégeages d'insectes au Col de Montgenèvre	INRA Orléans			Non
Simon BROCHIER	réseau entomologie de l'ONF	ONF 05		simon.brochier@onf.fr	Non
Patrick MAURY	réseau mychologie	ONF 05			Non
Jean-Baptiste DAUBREE		DRAAF-PACA/SRAL/SRAL-ANT84		jean-baptiste.daubree@agriculture.gouv.fr	Non
Sonia Coin	Conseillère territoriale Oisans	Chambre agriculture 38	04 76 20 68 44		Non
Hervé Weisbrod	Conseillère territoriale Trièves-Matheysine	Chambre agriculture 38	04 76 20 68 82		Non
Bénédicte Frier Marcien	En charge de l'animation de la MISEN	DDT 05	04 92 51 88 10		Non
David Billaut	dessertes et les chantiers de massification	Chambre agriculture 38		david.billaut@isere.chambagri.fr	Non
Drac Nature	Protection de l'environnement	Association	04 76 81 36 76		Non
Sylv'actes	Finance des actions favorables au stockage de Carbone	Association			Non
Adeline gimenez	Conseillère Info Énergie	AGEDEN	04 76 14 00 10	agimenez@ageden38.org	Non
Pascal Piffard	Déchets, Compostage	Comcom Oisans			Non

Liste des acteurs membres des instances du Parc

Groupe	Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Conseil d'Administration	M.	ALLUIS	Daniel	Maire
Conseil d'Administration	Mme	ARNOUX	Josiane	Maire
Conseil d'Administration	M.	BACHELLERIE	Bernard	Contrôleur Financier Régional
Conseil d'Administration	M.	BALME	Pierre	Maire
Conseil d'Administration	M.	BARBIER	Jean-Pierre	Président du Conseil départemental Isère député de la 7 ^e circonscription de l'Isère et Conseiller département sur le canton
Conseil d'Administration	M.	BARRAL	Jean-Marie	Maire
Conseil d'Administration	M.	BEFFRE	Lionel	Préfet
Conseil d'Administration	Mme	BELLON	Marie	Maire
Conseil d'Administration	M.	BERNARD	Jean-Marie	Président
Conseil d'Administration	Mme	BERTINI	Mauricette	Maire
Conseil d'Administration	M.	BETH	Thomas	Habitant du Parc
Conseil d'Administration	M.	BLANQUET	Pascal	Chef de l'Unité Biodiversité
Conseil d'Administration	M.	BONENFANT	Raphaël	
Conseil d'Administration	Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice
Conseil d'Administration	M.	BURAUD	Jean-Pierre	Membre départemental de la Commission nationale de Protection de la Montagne de la FFCAM
Conseil d'Administration	M.	CARLIAN	Guillaume	Délégué Militaire Départemental
Conseil d'Administration	M.	CATELAN	Jean-Claude	Maire
Conseil d'Administration	M.	CHAIX	Yvan	Directeur
Conseil d'Administration	M.	CHAMEL	Michel	Vice-Président
Conseil d'Administration	Mme	CHAUVET	Carole	Conseillère départementale déléguée à la jeunesse
Conseil d'Administration	M.	COIPLÉ	Jean-Jacques	Directeur
Conseil d'Administration	M.	CONREAU	Jean	Maire et représentant du PNE au Pays "Grand Briançonnais"
Conseil d'Administration	M.	COSSON	Amaud	Sociologue
Conseil d'Administration	M.	COURT	Philippe	Préfet
Conseil d'Administration	Mme	CRUVEILLE	Marie-Hélène	Directrice déléguée à l'évaluation, présidente du conseil scientifique du Parc national des Ecrins
Conseil d'Administration	M.	de BRAQUILANGES	Martial	Gouverneur Militaire de Lyon - Général Commandant la région Terre Sud-Est
Conseil d'Administration	M.	DENTANT	Cédric	Chargé de mission flore habitats
Conseil d'Administration	M.	DRUJON D'ASTROS	Cyrille	Maire
Conseil d'Administration	M.	DUSSERRE-BRESSON	Alban	Responsable
Conseil d'Administration	M.	DUVERNEY	Jean-Michel	Directeur d'agence
Conseil d'Administration	Mme	EHRINGHAUS	Barbara	
Conseil d'Administration	M.	ERNOUL	Christophe	Chargé de mission pour les affaires européennes et les politiques territoriales
Conseil d'Administration	M.	ESCALLIER	Pierre-Lucien	Maire
Conseil d'Administration	Mme	EYMEOUD	Chantal	Maire
Conseil d'Administration	M.	FANTI	Bernard	Président
Conseil d'Administration	M.	FONS	Olivier	Maire
Conseil d'Administration	Mme	FORGEUX-DAMARIUS	Anne-Marie	Maire
Conseil d'Administration	Mme	GASCHOT	Astride	
Conseil d'Administration	M.	GIRAUD	Joël	Conseiller Municipal
Conseil d'Administration	M.	GLEIZE	Jean-Louis	Maire
Conseil d'Administration	M.	GOURREAU	Jean-Marie	Membre du CNPN
Conseil d'Administration	M.	GUERIN	Philippe	Directeur Général
Conseil d'Administration	M.	HARET	Alain	Agriculteur
Conseil d'Administration	M.	HERITIER	Bernard	Maire & Président du CA du PNE
Conseil d'Administration	M.	HOCDE	Yves	Secrétaire Général-Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
Conseil d'Administration	M.	HOLLEVILLE	Patrick	Maire
Conseil d'Administration	Mme	KLEM	Delphine	
Conseil d'Administration	M.	LABANDE	François	Vice-Président de la Commission accueil/pédagogie/culture du PNE
Conseil d'Administration	M.	LAVAUDANT	Jean	Maire
Conseil d'Administration	M.	MAGNAN	Richard	Maire

Conseil d'Administration	M.	MAHEU	Philippe	Directeur Inspecteur des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
Conseil d'Administration	M.	MAIRE	Philippe	Directeur Adjoint
Conseil d'Administration	M.	MARTINEZ	Gérald	Maire
Conseil d'Administration	M.	MEIGNAN	Aurélien	Président
Conseil d'Administration	M.	MICHEL	Bernard	Maire
Conseil d'Administration	Mme	MICHEL	Marine	9e Vice-Présidente & Conseillère Départementale
Conseil d'Administration	M.	MINELLI	Jean-René	Guide de Haute Montagne
Conseil d'Administration	M.	MITTEAULT	François	Directeur de la Direction de l'eau et de la biodiversité
Conseil d'Administration	Mme	MORDANT	Nadine	Commissaire Général à l'Egalité des Territoires
Conseil d'Administration	M.	MOTTE	Pierre-Yves	Président de la Chambre d'Agriculture
Conseil d'Administration	M.	MULYK	Fabien	Conseiller départemental du canton de la Matheysine et Vice-Président délégué à la filière bois aménagement des
Conseil d'Administration	M.	MURGIA	Amaud	Conseiller départemental
Conseil d'Administration	M.	NICOLAS	Bernard	Maire
Conseil d'Administration	Mme	NOARS	Françoise	Directrice Régionale
Conseil d'Administration	M.	OLLIEU	Eric	Garde-moniteur
Conseil d'Administration	M.	OUGIER	Jean-Rémy	Maire
Conseil d'Administration	M.	PHISEL	Michel	Responsable
Conseil d'Administration	Mme	POYAU	Aurélié	Conseillère Départementale
Conseil d'Administration	Mme	PUISSANT	Eliane	2ème Adjoint au Maire
Conseil d'Administration	Mme	PUISSAT	Frédérique	1ère Vice-Présidente & Conseillère du Canton de la Matheysine-Trièves
Conseil d'Administration	Mme	QUIGNARD	Laure	Conseillère Départementale du canton de Oisans-Romanche
Conseil d'Administration	M.	RAFFIN	Jean-Pierre	
Conseil d'Administration	M.	RICOU	Patrick	Maire et Conseiller départemental du canton de Saint-Bonnet
Conseil d'Administration	Mme	ROSSI	Valérie	Maire
Conseil d'Administration	M.	RUSSAC	Patrice	Directeur Régional
Conseil d'Administration	M.	SALVETTI	André	Maire
Conseil d'Administration	Mme	SENDRAINE	Isabelle	Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon
Conseil d'Administration	M.	SEVREZ	Jean-Pierre	Maire
Conseil d'Administration	M.	SIAUD	Alain	
Conseil d'Administration	Mme	THEYSSET	Chantal	Maire
Conseil d'Administration	M.	THONON	Daniel	Coordinateur L.P.O.
Conseil d'Administration	Mme	TOURASSE	Corinne	Directrice régionale DREAL PACA
Conseil d'Administration	M.	VEDEL	Sylvain	Directeur Départemental
Conseil d'Administration	M.	VIOSSAT	Marc	7e Vice-Président & Conseiller Départemental
Conseil d'Administration	M.	WAUQUIEZ	Laurent	Président
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	ARNAUD	Fabien	Chargé de Recherche
Conseil scientifique PNE 01 (	Mme	BERNARD-LAURENT	Ariane	Ecologue
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	BOURDEAU	Philippe	Professeur de Géographie à l'Université Joseph Fourier - Grenoble 1
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	BREUILLE	Luc	Architecte
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	CASTAN	Alain	
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	CAVALLI	Laurent	Maître de conférence département Entes
Conseil scientifique PNE 01 (	Mme	COCHET	Hubert	Professeur
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	COSSON	Amaud	Sociologue
Conseil scientifique PNE 01 (	Mme	CRUVELLE	Marie-Hélène	Directrice déléguée à l'évaluation présidente du conseil scientifique du Parc national des Ecrins
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	DUSOULIER	François	Directeur
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	GAILLARD	Jean-Michel	Directeur de Recherche au Laboratoire de Biométrie génétique et biologie des populations
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	GAILLET	Jean-Roch	
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	GOURREAU	Jean-Marie	Membre du CNPN
Conseil scientifique PNE 01 (	Mme	GRANET-ABISSET	Anne-Marie	Historienne & directrice déléguée
Conseil scientifique PNE 01 (	Mlle	LAVOREL	Sandra	Chercheur
Conseil scientifique PNE 01 (	M.	LEGEARD	Jean-Pierre	

Conseil scientifique PNE 01 (Mlle	MOCCI	Florence	Archéologue en milieu rural et alpin
Conseil scientifique PNE 01 (M.	PECHER	Arnaud	Professeur
Conseil scientifique PNE 01 (M.	PONCET	Laurent	
Conseil scientifique PNE 01 (M.	RAFFIN	Jean-Pierre	
Conseil scientifique PNE 01 (M.	TATONI	Thierry	Directeur
Conseil scientifique PNE 01 (M.	VAN-ES	Jérémie	Botaniste Ecologue
Conseil scientifique PNE 01 (M.	VINCENT	Christian	Glaciologue
Conseil scientifique PNE 01 (M.	YOCOZ	Nigel-Gilles	Département de Biologie
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	BONET	Richard	Chef de Service
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	BRANCAZ	Emmanuelle	Chargée de mission partenariat Champsaur-Valgaudemar et représentante suppléante du PNE au Pays "Gapençais"
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	BRIOTET	Daniel	Chef de Secteur
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	CATELAN	Jean-Claude	Maire
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	COURT	Philippe	Préfet
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	CRUVEILLE	Marie-Hélène	Directrice déléguée à l'évaluation présidente du conseil scientifique du Parc national des Ecrins
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	DE CHASTELLIER	Sandrine	Chef de Service
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	DURAND	Thierry	Directeur Adjoint
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	FEUVRIER	Jean-Pierre	Vice-Président de la Commission patrimoines du PNE
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	FONS	Olivier	
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	FORGEUX-DAMARIUS	Anne-Marie	Maire
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	GARIN	Catherine	Chargée de mission Embrunais
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	GIRAUD	Joël	Conseiller Municipal
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	HERITIER	Bernard	Président
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	LABANDE	François	Vice-Président de la Commission accueil/pédagogie/culture du PNE
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	LEGEARD	Jean-Pierre	
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	MARTIN	Pierre	Président
COPIL Mise en oeuvre et éval M.	MOTTE	Pierre-Yves	Président de la Chambre d'Agriculture
COPIL Mise en oeuvre et éval Mme	VIDAL	Isabelle	Chef de Pôle

Annexe 5 : Guide utilisation du volet Temps EVA

PNE- Notice utilisateur EVA n°6 : Volet temps - p1

Notice utilisateur n°6 : Utilisation du Volet temps pour les projets co-financés (LIFE, POIA, ALCOTRA,...)

Fiche – module Temps

La saisie des temps dans EVA a pour objectif de réaliser les reportages exigés dans le cadre de ces projets.

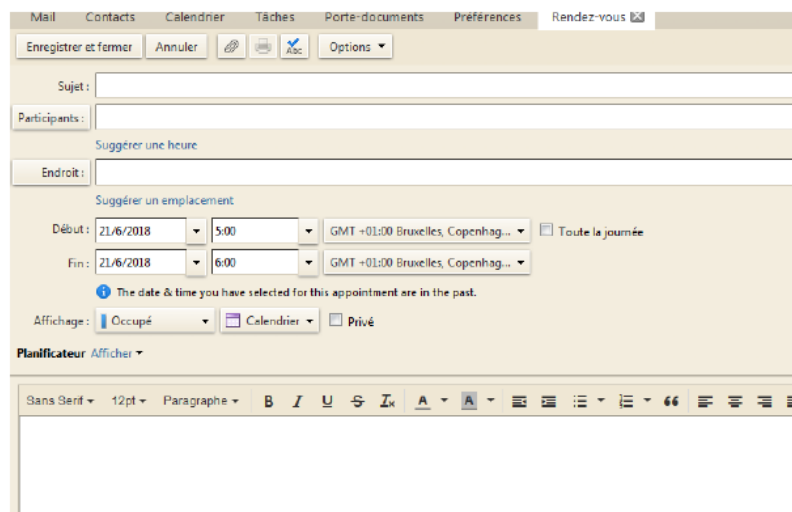
La méthode la plus simple pour saisir le temps dans ce cas est d'utiliser la messagerie Zimbra.

1) Inscription du rendez-vous sous Zimbra

Connectez-vous sur Zimbra puis allez dans calendrier.

Sélectionnez le jour correspondant au rendez-vous et cliquez en haut à gauche sur « Nouveau rendez-vous ».

La fenêtre suivante s'ouvre :



Remplir de la façon suivante :

- (1) **Sujet** : mettre uniquement le code de la fiche entre crochets (exemple [8-112-CCLIMATT])
- (2) Indiquer la **plage horaire** correspondant à votre temps de travail par rapport au projet (exemple de 15h à 16h30)
- (3) **Description** : insérer dans cette partie une description cohérente avec le programme co-financé le cas échéant

2) Ajout par synchronisation Zimbra

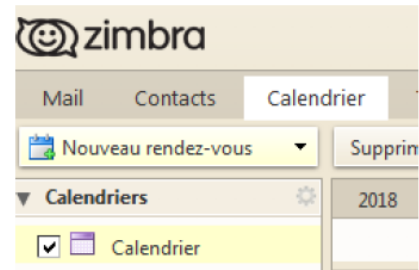
La synchronisation permet d'utiliser directement l'agenda pour importer le temps directement dans EVA sur les fiches concernées.

La synchronisation est possible avec : google, zimbra et phoenix.

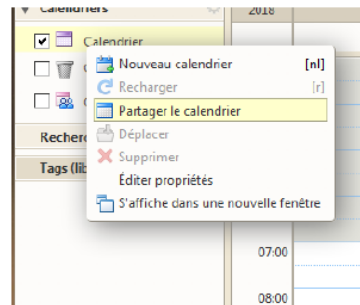
1.1) Ajouter une synchronisation avec Zimbra

Pour ajouter une synchronisation avec Zimbra :

- (1) aller sur la messagerie Zimbra
- (2) sélectionner l'onglet « calendrier » une fois connecté
- (3) Faites un clique droit sur « calendrier »



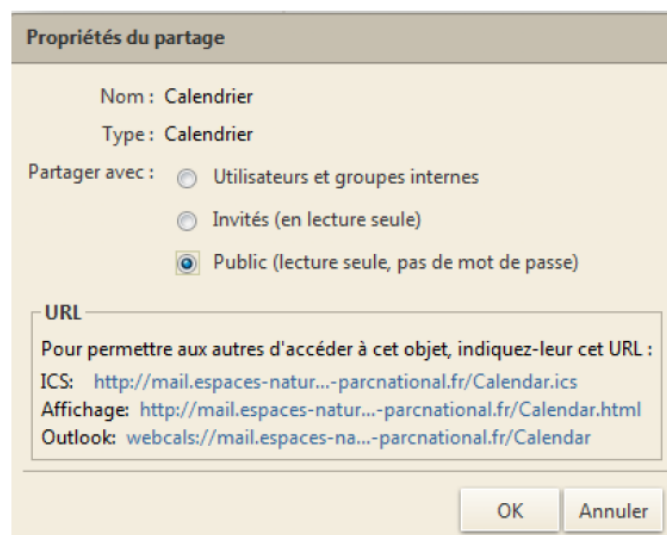
- (4) Dans le menu qui s'affiche cliquer sur « Partager le calendrier »



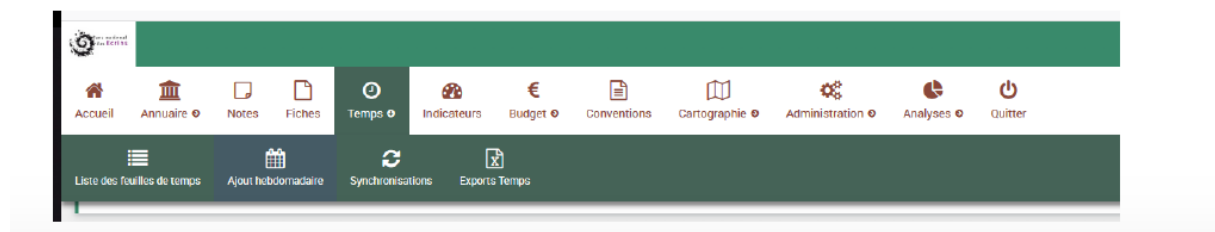
- (5) Une fenêtre « Propriétés du partage » s'ouvre, sélectionnez partager avec...Public (lecture seule, pas mot de passe)

Copier le lien ICS qui s'affiche en URL ⇒ clique droit
« Copier l'adresse du lien »

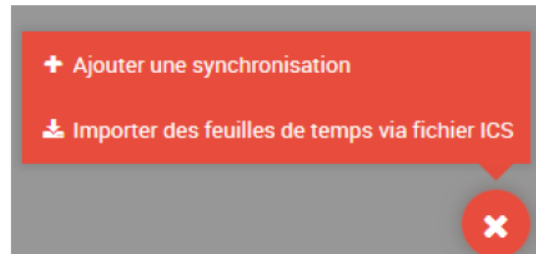
Cliquer sur OK pour autoriser le partage de données



Maintenant dans EVA : Sélectionner le volet transversal Temps



Cliquer sur synchronisation puis sur le logo rouge en bas à droite
Choisir « + Ajouter une synchronisation »



Synchronisation

Ajouter une synchronisation

Titre *

Lien *

Type *

JOINTURE À LA FICHE

Champ utilisé

Caractère(s) d'entourage

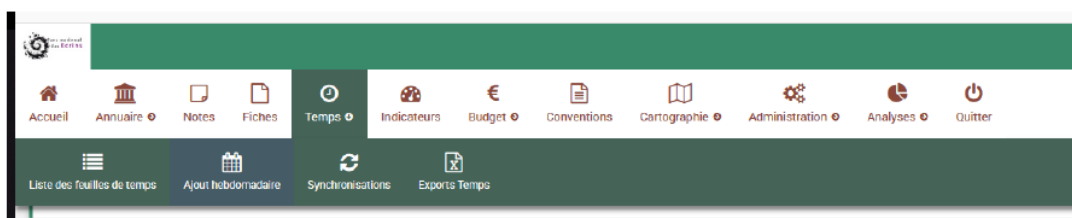
Champ de jointure de la fiche

Enregistrer

- (1) **Titre** : donner un titre à vos synchronisations, par exemple : Ma synchro Zimbra
 - (2) **Lien** : copier l'URL que vous avez copié au préalable dans zimbra de style :
« <http://mail.espaces-naturels.fr/home/prenom.nom@ecrins-parcnational.fr/Calendar.ics> »
 - (3) **Type** : sélectionner « Zimbra »
 - (4) **Champ utilisé** : sélectionner le champ dans lequel vous renseignerez le code fiche correspond à votre temps de travail, en général il s'agit de « titre »
 - (5) **Caractère(s) d'entourage** : cela correspond à la manière dont vous allez mettre en évidence le code de la fiche dans votre agenda. Sélectionner « [...] »
- Dans votre agenda, cela signifie que votre code de la fiche soit toujours entouré de crochets « [...] »**
- (6) **Champ de jointure de la fiche**
Sélectionner « Code », c'est le code de la fiche qui fera le lien avec votre agenda.
 - (7) **Enregistrer**

Démarrer une synchronisation

Aller dans l'onglet Temps Synchronisation



Sélectionner la synchronisation que vous voulez en la cochant.

Puis cliquer sur l'icône ayant une flèche situé en haut à droite : « Lancer les synchronisations sélectionnées », soit ici dans l'exemple sélectionnez « Ma synchro Zimbra »

			⬇	↗	📄	↻
		Type ▾				
	Zimbra		📄	🗑		
	Zimbra		📄	🗑		
	Zimbra		📄	🗑		

L'interface suivante s'affiche :

Période à synchroniser

Date de début de synchronisation

Date de fin de synchronisation

Synchroniser

Fermer

Il faut alors renseigner les dates de début et de fin de synchronisation.

Appuyer sur **synchroniser** pour valider.

Voilà ce qui s'affiche :

Time	Fiche	Début	Fin
rendez-vous Marion EVA		05/06/2018 14:00	05/06/2018 15:00
[6-4242-GTE] Travail marque	Création du Grand Tour des Ecrits	18/06/2018 08:00	18/06/2018 12:00

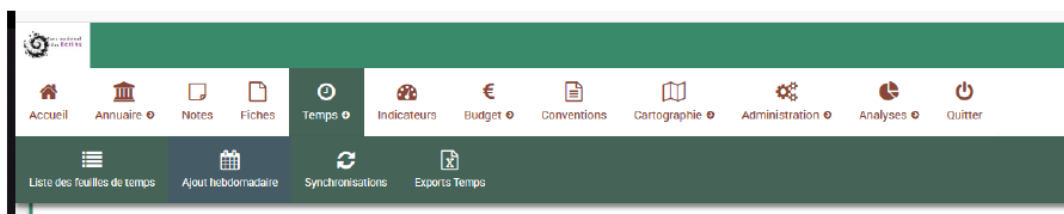
Tout Zimbra s'importe.

Chaque plage horaire renseignée sous Zimbra correspond à une ligne.

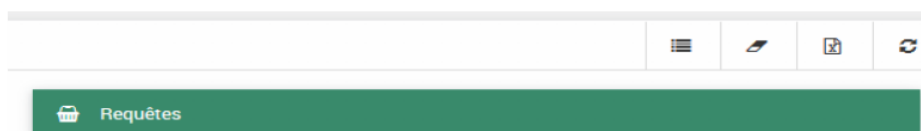
Cliquer sur **Enregistrer** (icône de disquette situé en haut à droite) : seuls les rendez-vous affectés à un code fiche restent et sont importés dans le volet temps des fiches.

3) Modification/suppression du temps en vision globale

Il est possible qu'il y ait quelques erreurs de saisie : des temps qui n'auraient pas dû être saisis ou des nombres d'heures passées incorrects. Pour pouvoir modifier ou supprimer une feuille de temps, il faut se rendre dans la partie **Liste feuille de temps** du module Temps.



Vous pouvez changer le mode de vue en cliquant en haut à droite sur l'icône « Vue liste » situé à gauche de l'icône en forme de gomme.



Vous pouvez parcourir les différentes fiches de temps ou utiliser la fonction recherche pour trouver directement la fiche en particulier. Il suffit alors de cliquer sur la feuille de temps et soit :

- supprimer la fiche en cliquant sur la corbeille en haut à droite ;
- modifier les caractéristiques de la feuille de temps en apportant des modifications aux différents champs

[6-4242-GTE] Travail Marque

Titre

[6-4242-GTE] Travail marque

Utilisateur *

 Aurélie Payan

▼

⊕

Fiche *

6-4242-GTE - Création du Grand Tour des Ecrins

▼

⊕

Début *

 18/06/2018 08:00

Fin *

 18/06/2018 12:00

Heures *

4



Type *

Temps passé

▼

Description

MOTS-CLÉS

COB (national)

⊕

ZONAGE PARC (national)

⊕

TERRITOIRES

⊕

Fermer

Enregistrer

4) Créer une feuille temps sous EVA

Il est également possible d'ajouter des feuilles temps, manuellement, sous EVA.

Il faut se rendre dans la partie **Liste feuille de temps** du module Temps et cliquez sur l'icône en haut à droite (comme précédemment) « Vue liste ».

Puis cliquer sur l'icône rouge en bas à droite « Créer une feuille temps ».

La fenêtre suivante s'ouvre :

Temps

Créer une feuille de temps

Titre

Utilisateur *
Aurélien Payan

Fiche *

Début *
Fin *

Heures *
Type *
Temps passé

Description

MOTS-CLÉS

COB (national)

ZONAGE PAIRC (national)

TERRITOIRES

Il faut alors renseigner manuellement :

- **le titre** correspondant au code de la fiche entre crochets
- **la fiche** à laquelle la feuille de temps se rattache
- **la date**
- **le nombre d'heures**
- **le type de temps** : « Temps passé »
- **la description**
- **les mots-clés**
- **le territoire**

Et enregistrer

5) Vision du temps sur la fiche :

De même vous pouvez aller vérifier le temps créé sur la fiche directement.

Sélectionnez l'onglet Temps situé à gauche dans le menu déroulant de la fiche puis cliquez sur le Temps passé.

PNE- Notice utilisateur EVA n°6 : Volet temps - p8

Modifier le modèle de fiche

Fiche

Équipe

Plan d'action

Subventions

Acteurs

Territoires

Temps

Indicateurs

Budget

Conventions

Avancement

Documents

Synthèse		Temps passé					
Filtres		Colonnes					
	Titre ^	Utilisateur	Début	Fin	Heures	Description	COB
	[6-4242-GT5] Travail manqué	Aurélié Payan	18/06/2018 08:00	18/06/2018 12:00	4 h.		
	Animation et suivi de projets	Aurélié Payan	12/07/2016 08:00	12/07/2016 11:00	3 h.		
	Animation et suivi de projets	Aurélié Payan	05/07/2016 08:00	05/07/2016 15:00	5 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	04/07/2016 08:00	04/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	05/07/2016 08:00	05/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	06/07/2016 08:00	06/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	07/07/2016 08:00	07/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	08/07/2016 08:00	08/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	11/07/2016 08:00	11/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	12/07/2016 08:00	12/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	15/07/2016 08:00	15/07/2016 15:00	7 h.		
	Qualidication de l'offre d'itinérance	Aurélié Payan	14/07/2016 08:00	14/07/2016 15:00	7 h.		

Il est possible à cette étape de compléter et de modifier le temps enregistré.